



**CONCESSION
DE DISTRIBUTION PUBLIQUE
D'ENERGIE ELECTRIQUE
DE HUAHINE**

**CONCLUE ENTRE
LA COMMUNE DE HUAHINE
ET
LA SOCIETE ELECTRICITE DE TAHITI**

**RAPPORT DU DELEGATAIRE
DU SERVICE PUBLIC**

Année 2022

SOMMAIRE

0 - FAITS MARQUANTS	3
1 - PRESENTATION	7
1.1 - Le système électrique polynésien	8
1.2 - Le groupe Engie au service de la concession	9
1.3 - Le cadre juridique et contractuel	12
2 - OBLIGATIONS DE SERVICE A LA CLIENTELE.....	14
➤ Aspects commerciaux	15
2.1 - Mode de détermination des tarifs	15
2.2 - Tarifs pratiqués au cours de l'année 2022	15
2.3 - Chiffre d'affaires énergie	16
2.4 - Autres produits d'exploitation	17
2.5 - Statistiques de ventes	17
2.6 - Bénéficiaires des sommes facturées aux clients sur Huahine	19
2.7 - Gestion des impayés	20
2.8 - Dépenses de la Commune	20
2.9 – Services offerts à la clientèle.....	21
2.10 - Actions en faveur de la maîtrise des dépenses d'énergie.....	25
3 - OBLIGATIONS DE SERVICE.....	27
➤ Bilan technique	28
3.1 - L'équilibre offre-demande	28
3.2 - Qualité de service	33
3.3 - Qualité - Sécurité – Environnement.....	34
3.4 - Travaux significatifs – Faits marquants.....	34
3.5 - Raccordement solaire	34
3.6 - Unités d'œuvre 2022 de la concession	35
4 - DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES	36
4.1 - Principes de la comptabilité appropriée	37
4.2 - Méthodologie et clés de répartition analytique	43
4.3 - Comptes de la concession.....	47
4.4 - Chiffre d'affaires énergie, Revenu autorisé, Produit autorisé et produits comptabilisés.....	52
5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISES	57
5.1 - Variation du patrimoine immobilier	58
5.2 - Situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public.....	59
5.3 - Suivi du programme contractuel d'investissements.....	66
5.4 - Dépenses de renouvellements réalisées dans l'année	66
5.5 - Méthode relative aux charges calculées.....	68
5.6 - Dépenses d'améliorant réalisées dans l'année.....	72
5.7 - Indemnités de fin de concession dans le cadre de l'article 22.....	72
5.8 - Plan de Renouvellement	74
6 - ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUTE DU SERVICE PUBLIC.....	75

0 - FAITS MARQUANTS

Communs à toutes les concessions d'EDT

A) Péréquation inter îles :

Au 1er janvier 2022, la réglementation mettant en place une solidarité tarifaire inter-îles a été mise en œuvre.

Le mécanisme de péréquation repose d'une part sur la perception d'une Contribution de Solidarité sur l'Electricité, d'un montant de 6,3 F/ kWh, applicable uniformément à tous les systèmes de distribution électrique de Polynésie française, et d'autre part sur le versement d'une « compensation de solidarité », dont la valeur ramenée au nombre de kWh vendus est inversement proportionnelle à la taille des exploitations.

Ce mécanisme destiné à l'ensemble des systèmes électriques de Polynésie se substitue à celui de la « péréquation interne » aux concessions gérées par EDT, en conséquence, le prix de vente hors taxe moyen de l'électricité a baissé de l'ordre de 6,30 F, prix sur lequel s'applique la nouvelle contribution d'un montant équivalent.

A titre d'illustration, Le rapport entre la contribution versée et la compensation reçue s'échelonne en 2022 de 1.39 pour les plus grosses exploitations à 15.04 pour les plus petites, la concession de Tahiti Nord ne recevant pour sa part aucune compensation.

Ce mécanisme de péréquation pèse significativement sur la trésorerie des concessions en raison d'un décalage proche de 3 mois entre le versement de la contribution au trésor public et l'encaissement de la subvention.

B) Forte augmentation du coût des produits pétroliers

Le gazole alimentant les centrales thermiques de Tahiti a vu son prix CAF augmenter de 88 % (de 63.4.F/L à 119.6 .F/L) entre janvier et juillet 2022 pour se stabiliser aux environs de 113 F/litre .

Cette hausse qui, toutes choses égales par ailleurs, aurait nécessité une augmentation du prix de vente de l'électricité de l'ordre de 7,5 F/kWh (soit 21% du prix CSE incluse) a pu être traitée temporairement, de la manière suivante :

- Limitation de la consommation du nouveau gazole du fait de l'importance des stocks de produits pétroliers à l'ancien prix et de la très forte production d'hydroélectricité sur le deuxième semestre
- Effort de la Polynésie par l'augmentation du FRPH pour 2,2 milliards CFP et du concessionnaire par avance de trésorerie pour 634 MF soit une aide globale de 5,5 F/kWh vendu
- Augmentation du prix moyen clients limité à 2 F/kWh environ soit 7% du prix CSE incluse

Il est à noter qu'à partir du 01/01/2023, l'avance prévisionnelle de trésorerie a été estimée à 200 MF/mois et que le réalisé à fin Avril est de 958 MF, soit 240 MF/mois

C) Concessions à « échéance 2020 »

Les concessions de Tumara'a, Taputapuatea, Taha'a et Huahine, ont pris fin le 31 mars 2022. Les concessions de Rurutu et Rangiroa ont pris fin le 30 septembre 2022. Enfin, la concession de Moorea s'est arrêtée le 31 décembre 2022. Parmi les "DSP 2020", seules les concessions de Nuku Hiva, Hiva Oa et Ua Pou se poursuivent, jusqu'au 31 décembre 2023.

La sortie de 7 concessions du périmètre EDT en 2022, :

- réduit d'autant le Revenu Autorisé du délégataire et sa marge.
- laisse en revanche à sa charge une masse importante de coûts de services partagés, (support technique, back office commercial, siège) lesquels étaient antérieurement justifiés par l'activité des concessions concernées.

A l'exception de la commune de Rangiroa qui a fait l'objet d'une nouvelle délégation de service public, les autres communes ont fait le choix d'une reprise en régie, au travers de l'EPIC Te Ito Rau No Moorea-Maiao pour la commune de Moorea et de la SPL Te uira api no te mau Motu pour les îles des Raromatai et Rurutu.

D) Difficultés d'approvisionnement

Les difficultés d'approvisionnement apparues avec la crise sanitaire du COVID et renforcées par la guerre d'Ukraine sont moins importantes mais persistent avec des délais et des coûts en nette augmentation.

E) Sécurité :

Nous enregistrons sur l'année 2022 écoulée :

- 1 accident de travail avec arrêt (hors trajet) = 40 jours d'arrêt
 - o Taux de fréquence = 1.17
 - o Taux de gravité = 0.05
- 2 accidents de travail sans arrêt (hors trajet)
- 2 accidents de trajet avec arrêt = 102 jours d'arrêt

0 accident de trajet sans arrêt

Spécifiques aux concessions des îles

Le processus de renouvellement des concessions DSP 2020 s'est poursuivi en 2022 avec des développements significatifs sur le périmètre des îles :

Plusieurs communes ont mis en place des mesures pour gérer les services publics liés à l'électricité. Les communes des îles-sous-le-Vent (Taha'a, Taputapuatea, Tumara'a, Huahine) ont créé une société publique locale (SPL) "Te Uira Api no Raromatai", qui a remplacé EDT à partir du 1er avril 2022.

La commune de Moorea-Maiao a repris la gestion du service au travers d'un EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial) et le transfert des opérations a été effectué au 31/12/2022.

La commune de Rangiroa a attribué à EDP, filiale du groupe ENGIE, la concession du service de l'électricité depuis le 1er octobre 2022. Dans le cadre de ce nouveau contrat, une convention d'assistance technique, administrative et financière a été mise en place entre EDT et EDP.

En 2022, une nouvelle procédure de DSP a été lancée pour la communauté de communes des Îles Marquises (CODIM), comprenant trois îles où EDT est concessionnaire jusqu'en décembre 2023 (Ua Pou, Nuku Hiva et Hiva Oa), deux régies communales (Fatu Hiva et Tahuata) et la commune de Ua Huka, qui a été ajoutée au périmètre de la délégation en comparaison à l'appel d'offres de 2021.

Cette procédure de DSP est la dernière remise en concurrence avant 2030, date d'échéance de la concession socle de notre présence en Polynésie française.

Spécifiques à la concession de Huahine

Fin de concession :

La concession prolongée une première fois d'un an, au 30 septembre 2021 a fait l'objet d'une seconde prolongation de 6 mois, au 31 mars 2022.

Avant l'achèvement normal de la procédure d'appel d'offre qu'elle avait lancé, la commune s'associait avec trois autres communes des îles Raromatai, au sein d'une SPL pour la reprise en régie de la gestion de sa production et de sa distribution d'énergie.

Ainsi la concession a pris fin le 31 mars 2022.

A ce jour les opérations de débouclage ne sont pas terminées, les conseils de la commune et de la SPL :

- remettant en cause, les modalités de débouclage de la concession prévues soit dans le cahier des charges de la concession soit dans les avenants de prolongation,
- contestant avec près d'une année de retard l'état des ouvrages, l'inventaire et l'état des biens de reprise (stocks, matériels et outillage, véhicules).

De ce fait, les sommes dues au concessionnaire sortant ne lui ont pas été versées.

Principaux indicateurs

		HUAHINE			
		31/03/2022		2021	
CLIENTS	Nombre de contrats clients	2 214		2 200	
	BT	2 202	99,46%	2 187	99,41%
	MT	12	0,54%	13	0,59%
	Puissance souscrite au 31/12	10 095		9 914	
	BT	9 481	93,92%	9 262	93,42%
	MT	614	6,08%	652	6,58%
	Puissance maximale appelée (*)	1,39		1,49	
	Nombre de kWh vendus total	2 032 297		8 094 529	
	BT	1 516 729	74,63%	5 863 984	72,44%
	MT	515 568	25,37%	2 230 545	27,56%
	Chiffre d'affaires énergie	58 761 696		268 586 709	
	BT : Total	44 527 838	75,78%	196 546 011	73,18%
	BT : par client	20 222		89 870	
	BT : par kVA de puissance souscrite	4 697		21 221	
	BT : part fixe en XPF et % du CA total	9 689 656	21,76%	37 911 127	19,29%
	BT : part variable en XPF et % du CA total	34 838 182	78,24%	158 634 884	80,71%
	MT : Total	14 233 858	24,22%	72 040 698	26,82%
	MT : par client	1 186 155		5 541 592	
	MT : par kVA de puissance souscrite	23 182		110 492	
	MT : part fixe en XPF et % du CA total	3 046 384	21,40%	13 606 736	18,89%
MT : part variable en XPF et % du CA total	11 187 474	78,60%	58 433 962	81,11%	
Prix moyen de vente par kWh vendu	28,91		33,18		
BT	29,36		33,52		
MT	27,61		32,30		
TECHNIQUES	Rendement réseaux (s/production nette)	0,93		0,91	
	Energie achetée				
	Energie solaire kWh	30 646	1,40%	109 982	1,24%
	Energie hydroélectrique kWh		0%		0,00%
	Energie thermique kWh	2 162 811	98,60%	8 740 317	98,76%
	Energie totale achetée	2 193 457		8 850 299	
	Temps moyen de coupure				
	global	3h45		1h45	
origine production	0		0h21		
origine transport	0		0		
origine distribution	3h45		1h24		
FINANCIERS	Patrimoine				
	Longueur du réseaux hors branchement	173		175	
	Valeur d'origine	1 759 236		1 819 435	
	Valeur économique des actifs gérés (**)	764 600		798 330	
	Travaux réalisés				
	Dépenses de renouvellement	1 607		9 523	
	Dépenses d'améliorant	4 381		43 102	
	Indemnité de fin de concession	87 908		96 806	
	Coût du service pour les usagers (RA avant plafonnement N-1)	126 228		460 431	
	Part revenant au concessionnaire	74 871		295 121	
	Coût des énergies et du transport	51 358		165 310	
	Rémunération du concessionnaire (avant IRCM)	21 758		65 386	
Ecart RA - CA - péréquation de l'année	9 545		191 844		

(+) => à récupérer dans les tarifs N+1

(*) La puissance maximale appelée est mesurée au niveau des départs distribution et prend en compte le rendement des réseaux

(**) La valeur nette économique des actifs gérés correspond à leur valeur d'origine diminuée d'un amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie. Elle est indépendante des modalités de financement et des clauses contractuelles.

1 - PRESENTATION

1.1 - Le système électrique polynésien

- Le système électrique de l'ensemble des archipels
- Le système électrique dans les îles autres que Tahiti

1.2 - Le groupe ENGIE au service de la concession

- Présentation
- Atouts
- Organisation locale

1.3 - Le cadre juridique et contractuel

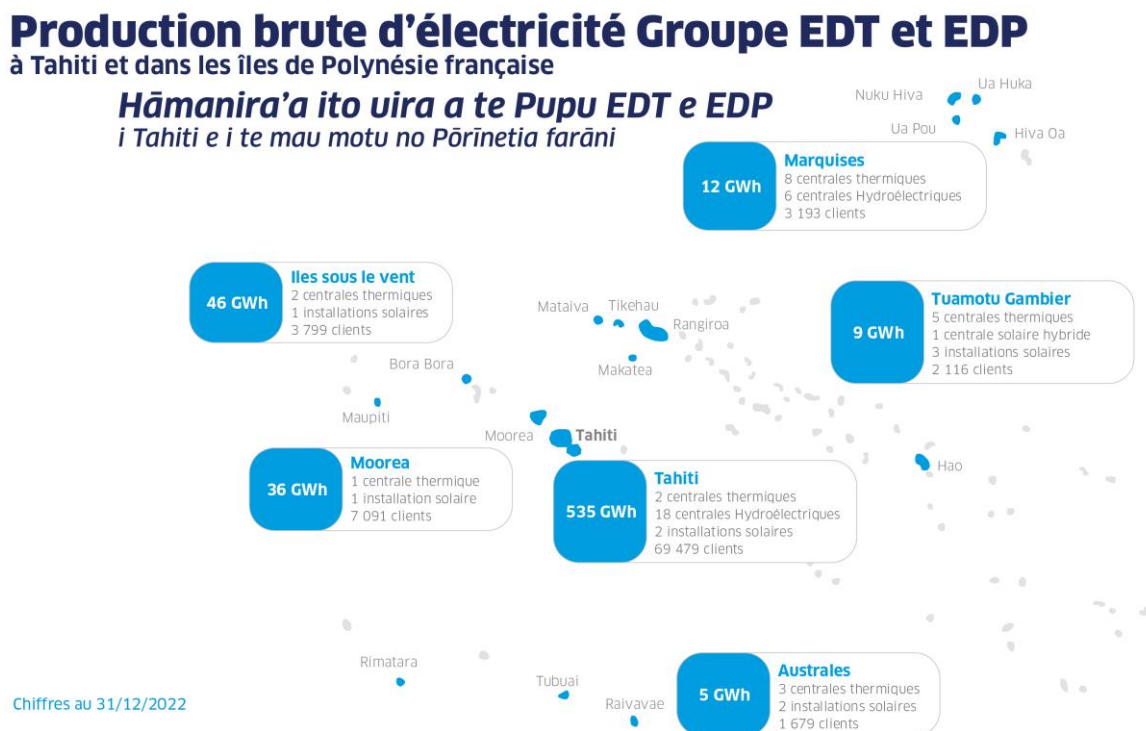
- La convention de concession
- Les autres contrats

Cf. paragraphe :

6- ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

1.1 - Le système électrique polynésien

1.1.1 Le système électrique de l'ensemble des archipels



Ce système, est très éclaté puisque destiné à 280.000 habitants répartis sur 76 îles (sur un total de 118) pour une superficie proche de celle de l'Europe.

Les systèmes sont donc pour la plupart de très faibles puissances, sans possibilité de secours par une île voisine.

Il n'est pas comparable aux systèmes des grands continents qui sont interconnectés entre eux et bénéficient d'effets d'échelle.

Les plus grands centres de consommation sont gérés en concession pour environ 95% des besoins, les 5% restants sont gérés soit au travers de régions communales soit de petites installations privées.

Les concessions de distribution existantes comprenant sauf exception des missions de production sont confiées à EDT et à ses filiales (19 concessions en début d'année 2022, 13 à son terme).

La production hydroélectrique, quant à elle, fait généralement l'objet de concessions ou d'autorisations de forces hydrauliques distinctes des concessions de distribution.

Les enjeux à court terme sont :

En matière de Production

- Le développement d'un plan industriel de transition énergétique permettant de rester dans les meilleurs niveaux mondiaux

En matière de transport (Tahiti) :

Le bouclage du réseau de transport par le Nord en 90 kV lancé par la TEP en vue :

- De fiabiliser l'alimentation de la zone urbaine et du sud de l'île
- D'augmenter la capacité d'écoulement de l'hydroélectricité et de permettre le développement de nouveaux projets hydro-électriques

En matière de distribution :

- Dans les îles, le raccordement de familles isolées

En matière d'économie, de solidarité et d'indépendance :

- La mise en place par la Polynésie française d'un système de péréquation au bénéfice de toutes les exploitations indépendamment de leur mode de gestion (régie, délégation de service public).

1.1.2 Le système électrique dans les îles autres que Tahiti

En dehors de Tahiti, les systèmes électriques ne comportent pas de réseau de transport.

Sauf exception, les concessions de service public confiées à EDT dans les îles sont des concessions de production et de distribution électrique. La production est essentiellement assurée par des centrales à gasoil. Seules certaines îles des Marquises disposent d'une production hydroélectrique.

L'île de Makatea dispose quant à elle d'une centrale hybride solaire/gasoil.

1.2 - Le groupe Engie au service de la concession

1.2.1 Le groupe au niveau mondial

Le groupe industriel énergétique français ENGIE a une raison d'être : agir pour accélérer la transition vers une économie neutre en carbone. Il mise, pour ce faire, sur des solutions plus sobres en énergie et plus respectueuses de l'environnement. Ce groupe, le 3^e plus grand dans le secteur de l'énergie hors pétrole, permet à 7 millions de bénéficiaires un accès à une énergie durable depuis 2018. En 2021, il a produit 426 TWh d'électricité et affiché un chiffre de 4,3 Mds€ d'investissement de croissance.

Grâce à l'ensemble de ses collaborateurs à travers le monde (101 504 dont 28,9% de femmes dans le management), il s'est engagé pour une transition abordable, résiliente et durable. Cette transition repose sur 4 axes principaux :

- **Simplifier et recentrer son organisation** en se concentrant sur ses 4 métiers cœurs et sur une trentaine de pays d'ici 2023.
- **Adapter son organisation** avec une approche industrielle renforcée.
- **Accélérer ses investissements** dans les renouvelables et les infrastructures énergétiques locales.
- **Renforcer son engagement pour la transition énergétique** avec un objectif Net Zéro Carbone d'ici 2045.

1.2.2 Le groupe ENGIE en Polynésie

En Polynésie, le groupe est organisé en deux pôles : énergie et services.

Le pôle énergie est dédié aux activités de production et de distribution d'énergies majoritairement en concession.

A fin 2022, il est composé des sociétés suivantes :

- EDT assure en concession, la production et la distribution d'énergie sur 11 concessions de Tahiti et des îles. La société est leader historique du secteur de l'énergie. Elle est concessionnaire du service public de l'électricité à Tahiti et dans 10 autres îles de Polynésie française ;
- MARAMA NUI assure depuis 1998, en concession, la production hydroélectrique dans 5 vallées de Tahiti avec 16 centrales. Elle est le premier producteur d'énergie renouvelable de Polynésie française ;
- TAHITI SUD ENERGIE assure en concession la distribution d'électricité dans le sud de l'île de Tahiti. Elle a été créée en 2017 ;
- ELECTRA détient dans le domaine privé, douze centrales de production photovoltaïques.
- ITO NUI a été créée pour développer de nouvelles installations de production d'énergie renouvelables, à commencer par des centrales photovoltaïques avec stockage dans le cadre des appels à projets du Pays.
- ELECTRICITE DE POLYNESIE (EDP), est dédiée à l'exercice de nouvelles délégations de service public de production et distribution d'électricité dans les îles.

Ce pôle regroupe sur EDT les moyens humains dédiés à cette activité ainsi que les activités de support.

Le pôle services composé des sociétés ENGIE SERVICES et POLYDIESEL est dédié aux activités de services dans les secteurs de la motorisation diesel, des travaux pétroliers, gaz, climatisation, froid, électricité, VRD, élagage, installations hydrauliques, maintenance multi technique et photovoltaïque.

Pour le pôle énergie, il réalise en sous-traitance des opérations de maintenance des moteurs dans les îles et sur Tahiti des travaux sur les réseaux.

1.2.3 Les moyens affectés à la concession

L'effectif affecté à la concession de Huahine est de 8 :

- 1 Chef d'exploitation
- Exploitation et maintenance des réseaux de distribution et production 6 agents
- Gestion de clientèle 1 agent

L'équipe des agents techniques assure :

DISTRIBUTION

- la maintenance des équipements réseaux (poste de transformation HTA/BT, Interrupteurs aériens, ...)
- le renouvellement des équipements réseaux défectueux (poteaux terminés, cellules HTA oxydées, ...)
- la mise à jour de la cartographie des réseaux
- le repérage des câbles souterrains pour répondre aux Déclarations d'Intention de Commencement des Travaux (DICT) des différentes entreprises travaillant au voisinage des réseaux,
- l'élagage des arbres et végétations à proximité des réseaux
- les mises hors tension des réseaux (consignation) pour travaux
- les visites de réseaux pour veiller à leur bon état de fonctionnement
- les dépannages réseaux (arbre tombé sur le réseau, ...) et clientèle (remplacement de disjoncteurs, ...)
- la relève des index de l'ensemble du parc de compteurs de la concession selon le planning annuel défini par la Direction Commerciale
- la réalisation de l'ensemble des interventions issues des opérations commerciales et contractuelles
- la mise sous tension des nouveaux clients, changements de puissance

PRODUCTION

- la fourniture d'une énergie (tension, fréquence) de qualité en répondant aux exigences du cahier des charges en relation avec l'autorité concédante (la Commune)
- la maintenance des groupes (révisions, vidange, ...)
- les dépannages (avaries, ...)
- les relevés périodiques de gazole, d'huile, des effluents rejetés, de manière à suivre et vérifier la conformité et l'efficacité des moyens utilisés
- les appoints de réfrigérant et d'huiles
- l'approvisionnement en gazole
- la sécurité des équipements à l'aide d'un Système de Sécurité Incendie (SSI)

Ils assurent de manière générale, l'exploitation des moyens de distribution et production de manière à fournir et maintenir une énergie de qualité en répondant au cahier des charges en relation avec l'autorité concédante (la Commune) dans le respect de l'Arrêté d'exploitation de l'île et des normes diverses, telles que NFC18 510 ; NF EN 50 160... tout en assurant la sécurité des biens et des personnes.

Ils gèrent leur magasin de pièces de distribution et production, et assurent une astreinte clientèle et technique 24h/24.

L'agent commercial gère l'agence commerciale de Huahine dont les principales activités consistent à :

- conseiller le client
- accompagner le client dans son utilisation de l'énergie électrique
- réceptionner et traiter les demandes des clients
- assurer les encaissements des factures
- mettre à jour les comptes clients après règlement
- enregistrer toutes les demandes de travaux simples ou complexes
- suivre les demandes de travaux simples (branchements, travaux forfaitaires)
- mettre à jour les contrats d'abonnement
- traiter les réclamations simples (explication de facture, correction de factures simples).

Les infrastructures et moyens matériels et techniques affectés sont :

- des bureaux pour les services d'exploitation ;
- une agence commerciale ;
- une zone de stockage pour le matériel de distribution et production ;
- 4 véhicules d'intervention 4x4 avec VHF sécurisé ;
- 1 véhicule d'intervention 100% électrique ;
- 1 nacelle automotrice ;
- des équipements et outillages adaptés au métier (Qalistar, outil TST, telluromètre, mégohmmètre, etc.)

Au travers de son rattachement à EDT la concession de Huahine bénéficie directement :

- a) D'un service spécifique de support technique aux exploitations des îles : le SEI (Service Exploitation Îles) d'un effectif de 21 salariés.

Il est chargé d'organiser, de suivre et d'assister les exploitations des îles dans les domaines de :

- la conduite et exploitation des ouvrages de production et de distribution,
- le service clientèle dans les petites îles,
- les travaux de branchements,
- les opérations de maintenance distribution et production,
- l'approvisionnement et l'expédition du combustible, huile et matériels nécessaires à l'exploitation,
- l'élaboration des propositions commerciales en éclairage public,
- la bonne application et respect des exigences décrites dans l'Arrêté d'exploitation de l'île, le cahier des charges en relation avec l'autorité concédante et la réglementation en vigueur (Code du Travail, ...)

- b) Des moyens communs à l'ensemble des entités du pôle énergie et notamment :

Au plan des services techniques :

- Travaux réseaux (renouvellement de câbles souterrains, étude de raccordement clientèle grand compte, ...)
- Etudes et Développement des réseaux (cartographie, ...)
- Etudes en matière de production (Etudes diverses, travaux sur centrales, commande groupes, dossiers administratifs)
- De la cellule Télécommunication Contrôle Electrique, TCE, (pour des interventions de dépannage, le contrôle et le réglage des protections BT et HTA)

Au plan de la gestion commerciale :

- Des services ou cellules spécialisées
 - Solutions énergétiques
 - Comptabilité clients et recouvrement
 - Facturation
 - Réclamation
- D'un réseau de près de 25 agences permettant de traiter sur tout le territoire polynésien et sans réserve, les demandes des clients de la concession.
- D'outils performants
 - Un centre d'appel téléphonique disponible 24/24h,
 - Une agence en ligne, un système d'information gratuite par sms, plusieurs interfaces web et réseaux sociaux,
 - Des logiciels performants de gestion de clientèle et de facturation, etc.

Au plan du management et des autres supports, des services ou cellules spécialisées suivantes :

- Administration et finance
- Achats, approvisionnement
- Communication, marketing
- Digital et Services informatiques
- Juridique et assurance
- Qualité Sécurité Environnement
- Ressources humaines et formation

1.3 - Le cadre juridique et contractuel

1.3.1. La convention de concession

La concession de production et de distribution publique d'énergie électrique de Huahine a été confiée par la commune de Huahine à ELECTRICITE DE TAHITI, par une convention du 18 novembre 1991, pour une durée identique à celle de la concession de Tahiti Nord, laquelle était à l'époque fixée au 30 septembre 2020.

Cette concession s'inscrit dans le cadre de la convention n°90-1778 du 14 décembre 1990 conclue entre EDT et la Polynésie française, laquelle prévoit « l'adhésion » par les communes des îles à la concession de Tahiti Nord.

Les services juridiques du Haut-commissariat ayant estimé, dans une note du 9 janvier 1991, que les communes ne pouvaient pas abandonner une compétence qu'elles avaient commencé à exercer, le principe d'adhésion a été remplacé par un principe de concession à part entière, avec comme cahier des charges commun celui de la concession de Tahiti Nord, et un équilibre financier partagé.

Le prix du service est donc unique, dans toutes les concessions reliées par ce système dit de « péréquation interne ». A partir du 1er janvier 2022, un système de péréquation externalisé est mis en service, avec perception d'une « Contribution de Solidarité sur l'Electricité », et en contrepartie le versement d'une « compensation de péréquation ». La grille tarifaire reste toutefois la même dans toutes les concessions d'EDT, y compris Tahiti Nord, et le Revenu Autorisé reste global sur tout le périmètre.

Le cahier des charges de la convention de concession de Huahine correspond donc au cahier des charges de la concession de Tahiti, modifié par ses avenants 1 à 7, étant précisé que les modifications ultérieures relatives au calcul des tarifs sont applicables de plein droit par le jeu de la péréquation.

Le cahier des charges de Huahine a lui-même été modifié par 2 fois depuis son origine :

- L'avenant n°1, en date du 17 décembre 2007, avait pour objet de modifier la méthode de financement des extensions de réseaux réalisées à la charge du concessionnaire sur demande du concédant (système de simple assistance à la maîtrise d'ouvrage).
- L'avenant n°2, en date du 18 juillet 2017, met à la charge du concessionnaire la réalisation de travaux d'investissements non prévus initialement au contrat (enfouissement de réseau), en contrepartie de la mise en place d'une Indemnité de Fin de Contrat au profit du concessionnaire, à hauteur de la valeur non amortie des ouvrages correspondants.

Dans l'attente du système de péréquation du Pays et afin de donner le temps à la commune d'organiser une consultation pour une nouvelle DSP ou de prendre toutes autres dispositions nécessaires à la continuité du service public, une trame d'un projet d'avenant de prolongation pour une année supplémentaire lui a été proposée en octobre, comme aux 8 autres concessions des îles arrivant à échéance en septembre 2020.

Cette possibilité de prolongation du contrat de concession pour une durée maximale d'un an « pour des motifs d'intérêt général » est prévue à l'article LP15 de la loi du pays n° 2009-22 du 7 décembre 2009 relative au cadre réglementaire des délégations de service public des communes, de leurs groupements et de leurs établissements publics.

Le projet d'avenant type adressé aux communes, comprend les éléments suivants :

1. Report d'un an du terme normal du contrat.
2. validation du plan de renouvellement couvrant la période 2018-2020, afin de se mettre en conformité par rapport aux dispositions de la loi du Pays n°2018-34 du 30 octobre 2018 relative aux provisions pour renouvellement des immobilisations dans les délégations de service public.
3. plafonnement des dépenses pendant la période de prolongation, limitées aux travaux nécessaires à la remise en état des ouvrages.
4. définition de critères pour l'état des ouvrages en fin de concession.
5. réalisation d'un inventaire contradictoire.
6. possibilité de rachat des stocks et des biens de reprise par la Commune.
7. Rappel du mode de calcul de l'Indemnité de Fin de Concession (IFC), et validation du montant de l'IFC à fin 2018.
8. Fixation de certaines modalités de fin de contrat (contrats d'abonnement, créances et dettes, avances sur consommation), assurant un transfert simplifié du service public en fin de contrat.

Par un courrier daté du 27 novembre 2019, EDT a soumis à la commune un projet de nouvel avenant, validant le coût à terminaison des travaux d'investissement prévus à l'avenant 2.

L'avenant n°3 de prolongation sus-évoqué a été signé le 7 février 2020. Il a prolongé d'un an la durée de la concession, pour en porter le terme au 30 septembre 2021.

L'avenant n°4 a prolongé de 6 mois la durée de la concession, pour en porter le terme au 31 mars 2022.

1.3.2. Les autres contrats liés à la délégation de service public

- a) Convention de fourniture de Gasoil (EDT – Petropol)
- b) Conventions de raccordement et d'achat de la production photovoltaïque
- c) Principaux baux de la concession
- d) Divers accords de maîtrise foncière des réseaux
- e) Convention d'occupation de toiture pour implantation de panneaux photovoltaïques, conclue avec Electra.
- f) Contrats d'abonnement souscrits par la clientèle
- g) Contrat de supports communs avec l'OPT

Ces contrats sont détaillés au chapitre 6 « Engagements nécessaires à la continuité du service public ».

2 - OBLIGATIONS DE SERVICE A LA CLIENTELE

➤ Aspects commerciaux

- 2.1 Mode de détermination des tarifs
- 2.2 Tarifs pratiqués et évolution au cours de l'année 2022
- 2.3 Chiffre d'affaires énergie
- 2.4 Autres produits d'exploitation
- 2.5 Statistiques de ventes
- 2.6 Bénéficiaires des sommes facturées aux clients sur Huahine
- 2.7 Gestion des impayés
- 2.8 Dépenses de la Commune
- 2.9 Services offerts à la clientèle
- 2.10 Actions en faveur de la maîtrise des dépenses d'énergie

➤ *Aspects commerciaux*

2.1 - Mode de détermination des tarifs

Les tarifs de vente de l'électricité sont arrêtés par le Conseil des Ministres.

Deux actualisations des tarifs ont été pratiquées au cours de l'année 2022 relatif au prix de l'énergie électrique distribuée par la SA EDT dans le cadre de sa concession.

La première actualisation applicable au 1^{er} janvier 2022, conformément à l'arrêté n° 2980 CM du 22 décembre 2021.

La seconde actualisation applicable au 1^{er} octobre 2022, conformément à l'arrêté n° 1975 CM du 29 septembre 2022.

2.2 - Tarifs pratiqués au cours de l'année 2022

Tranches tarifaires	Réf	Seuils	Du 1er janvier au 30 septembre 2022
			Prix du kWh (XPF)
BT Petits consommateurs 1ère tranche	P0	de 0 à 240 kWh/mois	11,90
BT Petits consommateurs 2e tranche	P1	au -dessus de 240 kWh/mois	31,10
BT Usage domestique 1ère tranche	P2	de 0 à 240 kWh/mois	21,50
BT Usage domestique 2e tranche	P3	au -dessus de 240 kWh/mois	38,60
BT Eclairage public	P4		31,70
BT Usages professionnels et autres usages	P5		35,90
MT Tarif jour	P6	de 07h00 à 20h59	23,10
MT Tarif nuit	P7	de 21h à 06h59	19,40
Prépaiement ≤2,2 kVA de puissance souscrite avant le 01/03/16	P8		13,30
Prépaiement ≤3,3 kVA de puissance souscrite	P9		20,90
Prépaiement entre 3,3 kVA et 6,6 kVA de puissance souscrite	P10		29,80

Prime d'abonnement en XPF/kVA	Du 1er janvier au 30 septembre 2022
Basse tension	MENSUELLE
Tarif "Petits Consommateurs" (puissance souscrite ≤3,3 kVA)	263
Tarif "classique" basse tension usages domestiques	445
Tarif "classique" basse tension éclairage public, usages professionnels et autres usages	400
Moyenne tension	MENSUELLE
Pour la part de puissance souscrite jusqu'à 200 kVA	1672
Pour la part de puissance souscrite au-dessus de 200 kVA	1355

Taxes	Taux
Taxe municipale	4 XPF/kWh
TVA	
- sur Énergie	5%
- sur Prime d'Abonnement	5%
- sur Avance Sur Consommation	5%
- sur Redevance Transport	0%
Autres	
- Contribution de Solidarité sur l'Electricité (CSE)	6,30 XPF/kWh
- Contribution pour la Solidarité (CPS)	1%

Avance sur consommation en XPF / kVA de puissance	Du 1er janvier au 31 décembre 2022
	P=39,0
Tarif Petits consommateurs	- ASC = 25 x P x kVA de puissance souscrite - ASC = 975 XPF x kVA de puissance souscrite
Tarif Usages Domestiques	- ASC = 25 x P x kVA de puissance souscrite - ASC = 975 XPF x kVA de puissance souscrite
Autres Tarif Basse Tension	- ASC = 50 x P x kVA de puissance souscrite - ASC = 1 950 XPF x kVA de puissance souscrite
Moyenne Tension	- ASC = 100 x P x kVA de puissance souscrite - ASC = 3 900 XPF x kVA de puissance souscrite

2.3 - Chiffre d'affaires énergie

Tranches tarifaires	Réf	Total kWh vendus au 31/03/2022	Total XPF	Puissance souscrite cumulée (kVA)	Prime d'abonnement	Puissance au 31/03/2022 (kVA)
BT Usage social 1ère tranche*	P0	667 848	8 048 692	14 044	3 676 069	4 755
BT Usage social 2ème tranche*	P1	85 954	2 665 895			
BT Usage domestiques 1ère tranche	P2	232 623	4 927 142	7 927	3 511 659	2 626
BT Usage domestiques 2ème tranche	P3	117 137	4 435 978			
BT Eclairage public	P4	29 710	943 488	294	117 480	98
BT Usage professionnel	P5	383 457	13 816 987	5 961	2 384 448	2 002
MT Tarif jour	P6	322 220	7 437 880	1 822	3 046 384	614
MT Tarif nuit	P7	193 348	3 749 594	0		
Total		2 032 297	46 025 656	30 048	12 736 040	10 095

CHIFFRE D'AFFAIRES 58 761 696
Prix moyen 28,91

* Les consommations internes à EDT ne sont pas comptabilisées dans les ventes et le chiffre d'affaires 2022.

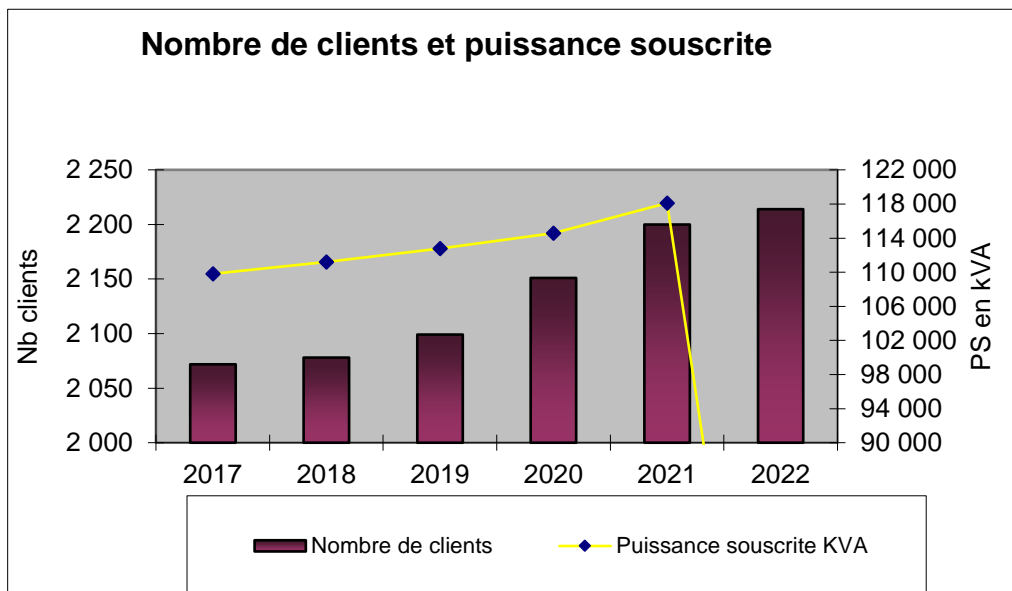
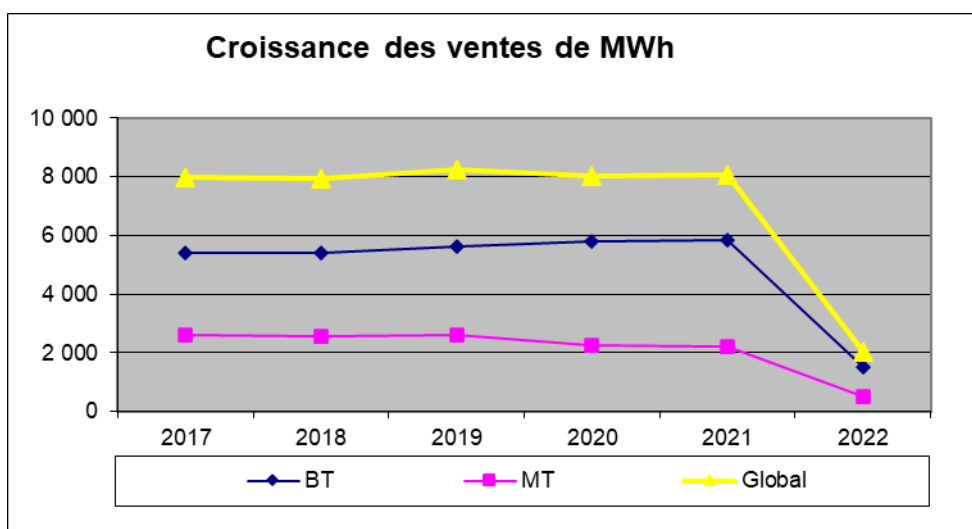
* Ce tableau inclus les consommations des salariés lesquelles sont valorisées sur la base des tarifs prévus à l'ACE EDT.

2.4 - Autres produits d'exploitation

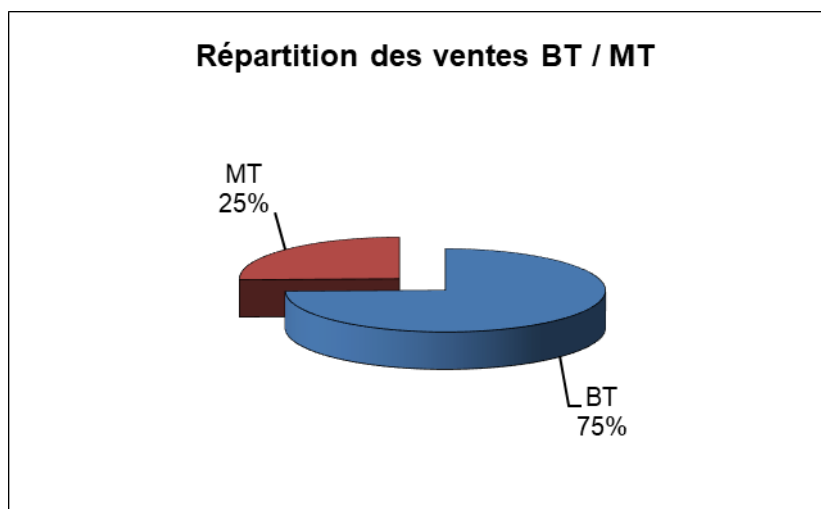
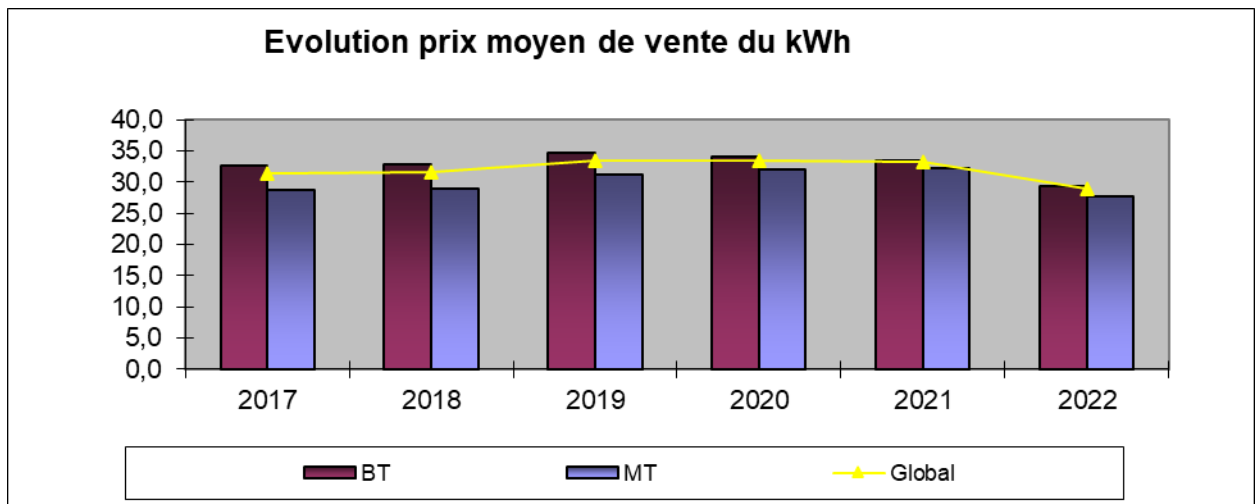
En complément des ventes d'énergie, l'activité en concession enregistre les autres produits d'exploitation suivants :

- Frais de perception de taxe :	186 128 XPF
- Frais de relance :	439 116 XPF
- Total	625 244 XPF

2.5 - Statistiques de ventes

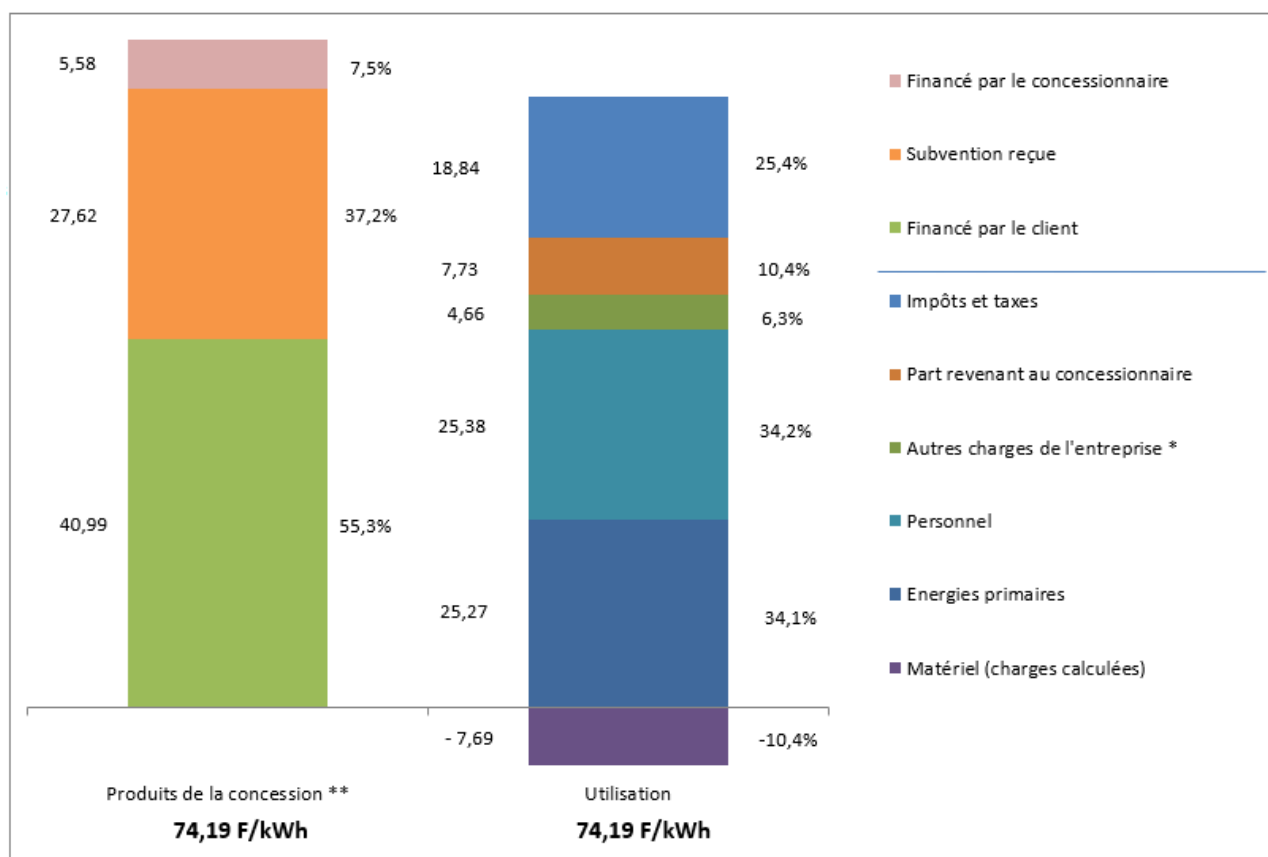


La puissance souscrite facturée à fin mars 2022 s'élève à 30 048 kVA.



La répartition des volumes de ventes entre tarifs basse tension et moyenne tension reste stable, avec 75% des volumes facturés en tarifs basse tension, et 28% en tarifs moyenne tension.

2.6 - Bénéficiaires des sommes facturées aux clients sur Huahine 2022 (en F/KWh et en pourcentage) hors activité annexes



*Autres charges de l'entreprise : ce poste comprend les frais de siège, le coût financier, l'interface clientèle, les charges de maintenance & fonctionnement hors main d'œuvre, etc.

**Dont 40,99 F/KWh (55%) de sommes facturées aux clients

La colonne de droite « Utilisation » détaille par nature l'ensemble des dépenses de la concession. Ces dépenses exprimées par kWh vendu s'élèvent à 74,19 F.

- Le poste impôts et taxes de 18,84 F/kWh représente 25,4% des dépenses de l'exercice, il inclut :
 - les taxes communales,
 - la TVA,
 - la contribution de solidarité sur l'électricité (CSE),
 - l'IS,
 - l'IRCM reversé par l'actionnaire sur les dividendes.
 - la Contribution pour la solidarité (CPS) d'une valeur de 6,30 F/kWh
 Ne sont pas inclus par simplification, la patente et l'IRCM sur les produits financiers qui figurent dans les « autres charges de l'entreprise ».
- Les énergies comprennent :
 - le coût d'achat des énergies fossiles gazole,
 - le coût d'achat des énergies renouvelables hydroélectricité et solaire,
 - le coûts des huiles.
- Charges calculées : voir en paragraphe 5.2, l'explication concernant la régularisation de TVA à reverser (diminution de la valeur de l'immobilisation et du reste à amortir).

La colonne de gauche « Produits de la concession » est d'un montant équivalent, ces produits ont trois origines :

- Les recettes clients de 40,99 F/kWh qui financent 55,3% des dépenses de la concession

- Les subventions de péréquation de 27,62 F/kWh qui prend en charge 37.2% des dépenses de la concession
- Le concessionnaire pour 5,58 F/kWh pour la différence soit 7.5% des dépenses de la concession. Cette somme est une avance de trésorerie faite par le concessionnaire pour payer la part non répercutée du prix du gasoil dans les tarifs.

<u>Détail des produits de la concession:</u>	en F/kWh	en %
La part financée par le client comprend:		
- Les ventes d'énergie	28,91	39,0%
- Les produits accessoires	0,31	0,4%
- Les taxes communales, TVA, CPS	5,47	7,4%
- La Contribution de Solidarité sur l'Electricité	6,30	8,5%
	<hr/>	
	40,99	55,3%
Le montant brut des subventions reçues:		
- Subvention de péréquation	27,62	37,2%
	<hr/>	
	27,62	37,2%
La part financée par le concessionnaire:		
- Avance du concessionnaire	5,58	7,5%
	<hr/>	
	5,58	7,5%
Total Produits	74,19	F/kWh

2.7 - Gestion des impayés

Les créances clients sont reprises par le nouveau concessionnaire. Cependant, les opérations de débouclages ne sont pas terminées et de ce fait, les sommes dues au concessionnaire sortant ne lui ont pas été versées.

2.8 - Dépenses de la Commune

Tarifs	Nombre contrats	Consommation 2022 en kWh	Montant TTC facturé*	Prix moyen TTC*
06 - ECLAIRAGE PUBLIC	36	39 319	1 697 727	43,2
07 - USAGE PROFESSIONNEL	39	128 536	6 365 299	49,5
55 - TOUS USAGES MT	4	160 895	5 489 804	34,1
Total	79	328 750	13 552 830	41,2

* Montant des kWh facturés + Montant de la prime d'abonnement, toutes taxes comprises

L'ensemble des dépenses de la Commune pour les achats de kWh EDT s'établit à 13,5 Millions Fcp TTC au 31/03/2022, le tout réparti sur 79 compteurs.

Les dépenses en éclairage public sont de 6,3 Millions Fcp TTC, avec 128MWh consommés au 31/03/2022.

2.9 – Services offerts à la clientèle

Les faits marquants 2022

Avril :

- Fin de concession qui a entraîné la fermeture des agences des îles sous le vent Huahine, Taha'a, Taputapuataea, Tumaraa'a.

Juin :

- Agence Vaima met à disposition de ses clients un espace selfcare offrant ainsi aux clients dépourvus d'un ordinateur à domicile et donc un accès à internet pour créer et accéder aux compte web EDT.

Septembre :

- une nouvelle concession avec Electricité de Polynésie (EDP) pour Rangiroa, Tikehau et Mataiva.

Octobre :

- Déménagement de l'agence Puurai à Carrefour Plaza.
- L'agence de Puurai est désormais fermée, mais la caisse drive reste ouverte aux horaires habituels.
- L'agence Plaza, une nouvelle agence ouverte du lundi au samedi sur une plage horaire plus étendue 08h00 - 17h00, samedi 08h00 11h30, offrant une facilité d'accès avec un parking couvert et gratuit, accessible aux usagers des transports en commun et accessibles et aux personnes à mobilité réduite. Les équipes clientèles poursuivent les mêmes missions : paiement des factures, ouverture de contrats, résiliation, changement de noms...
- Une borne de paiement positionnée à l'extérieur de l'agence plaza permettant l'encaissement des factures en espèces et cartes bancaires sur une plage horaire étendue aux horaires d'ouverture de la galerie, les weeks end et les jours fériés, une borne au sein de l'agence du Vaima.

31 décembre :

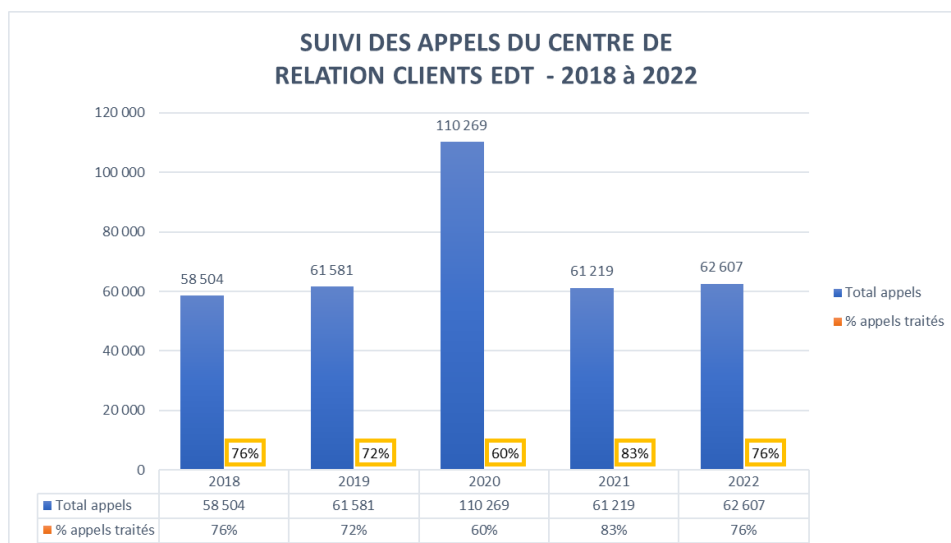
- Fin de la concession de Moorea, avec la fermeture de l'agence commerciale.

Mesures de la satisfaction clients

En 2022, deux enquêtes de satisfaction menées auprès des clients de EDT (particuliers et professionnels) affichent une note de satisfaction de :

- Satisfaction globale des clients
Particuliers donnent une note de 7.5/10
Professionnels donnent une note de 8.6/10
- Satisfaction de la qualité fourniture énergie
Particuliers donnent une note de 8,4/10
Professionnels donnent une note de 8/10
- Les agences
Particuliers : note de 8,6/10
Professionnels : note de 7,6/10
- Infos conseils :
Particuliers : note de 8,4/10
Professionnels : note de 7,8/10
- Agents releveurs
Particuliers : note de 8,3/10
- Service dépannage :
Particuliers : 8,2/10
- Agence en ligne :
Particuliers : note de 8,7/10
Professionnels : note de 8,6/10
- La satisfaction client sur le service dépannage EDT
72% des clients ayant contactés le Centre de Relation Clients sont satisfaits à 90% de l'accueil téléphonique et de l'intervention des équipes techniques.

Le nombre d'appels clients est en augmentation de + 2% positionnant le Centre de Relation Client comme un acteur majeur de la relation client.



L'information clients par SMS

Le service INFOS SMS reste un service très apprécié des clients :

Ce service rapide, simple et pratique permet au client de disposer des informations importantes liées à son contrat d'énergie.

A fin 2022, près de 50 585 contrats sont inscrits aux différents services SMS pour Tahiti et les îles.

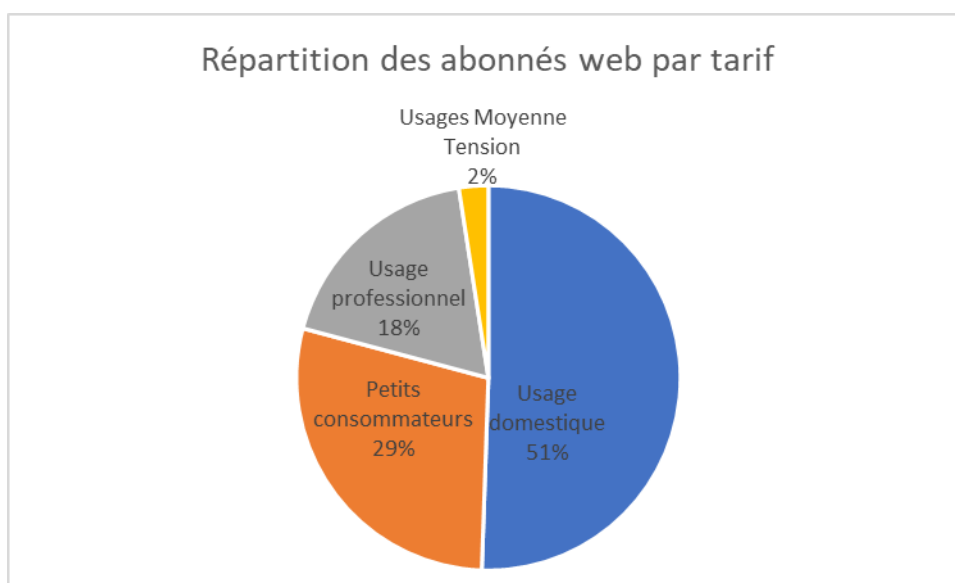
Nb contrats actifs avec service SMS en 2022

Service SMS	TAHITI	TSE	ILES	Total général
Auto-relève	5 918	1 382	781	8 081
Avis annulation coupure tvx	5 302	1 357	433	7 092
Avis confirmation coupure tvx	5 302	1 357	433	7 092
Avis coupure tvx	5 313	1 361	433	7 107
Avis passage releveur	4 356	964	422	5 742
Mnt fact mensuelle	5 799	1 367	680	7 846
Relance	5 739	1 224	662	7 625
Total général	37 729	9 012	3 844	50 585

Répartition des abonnés edt.pf par concession

Concession	Nb accès WEB	%age connectés
Huahine	289	13,1%

Répartition des abonnés par tarif



L'année 2022 a conforté la progression des indicateurs de l'e-reputation d'EDT autant sur ses outils digitaux que sur ses communautés des réseaux sociaux.

L'impulsion de la crise Covid sur le digital s'est maintenue, le recours aux deux services phares du site que sont le paiement en ligne et l'auto-relève a même progressé.

L'annonce des fins de concession de Raiatea, Huahine, Tahaa, Rurutu et Moorea ont suscité beaucoup de réactions de compassion et de gratitude pour les années passées au service de la population.

Un partenariat avec une influenceuse locale a permis de donner une grande visibilité à la communication digitale sur le réseau Facebook sur des thématiques importantes : économies d'énergie, l'agence en ligne, l'auto-relève, le tarif petits consommateurs.

Cette année a été marquée par la mise en place des bornes de paiement dans 2 agences, ce produit est un hybride entre le digital et le présentiel, il nous permettra d'orienter notre clientèle vers une autonomie et fera diminuer progressivement les encaissements par les agents.

Un partenariat avec des communes a permis d'organiser des opérations de proximité sur les économies d'énergie : Pirae, Faa'a ; très bien appréciées de la population, ces opérations perdureront en 2023 avec d'autres communes.

 Facebook +12%

 Instagram +4%

 LinkedIn +46%

edt.pf

-2% d'utilisateurs

+13% création espaces client

+18 % paiements en ligne

+6% auto-relève

Les campagnes commerciales Facebook et Google Ads étaient axées sur les services client suivants : prélèvement automatique, auto-relève, espace client. Les performances Google Ads sont très bonnes avec un bon taux de conversion, il en est de même avec les campagnes lancées sur Facebook Ads.

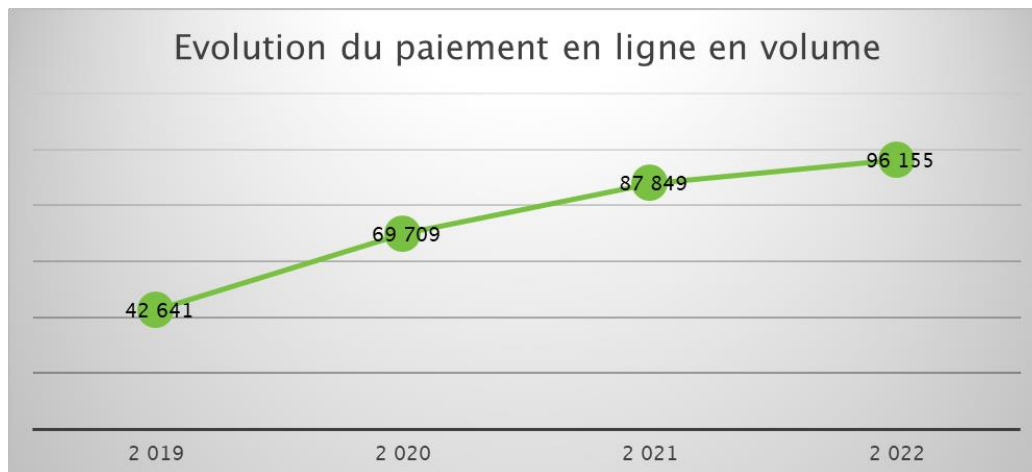


Borne à l'agence Plaza à Faa'a

Agence en ligne

L'agence en ligne est de plus en plus appréciée avec une hausse de +13% de clients qui ont créé leurs espaces clients, ce qui montre l'intérêt des clients pour les fonctionnalités proposées par le site.

Concernant les paiements en ligne, l'étude sur les 4 dernières années montre une augmentation de 125% du paiement en ligne.



2.10 - Actions en faveur de la maîtrise des dépenses d'énergie

Les équipes clientèle sont formées pour accompagner le client dans la compréhension et la maîtrise de sa consommation.

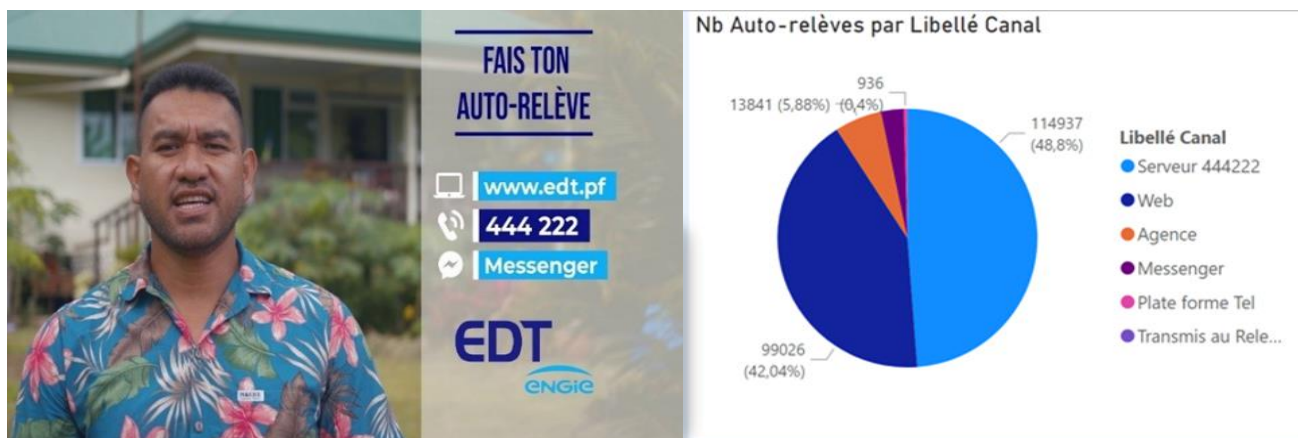
L'auto relève pour suivre et payer sa consommation au réel. L'auto-relève est proposée via trois canaux pour suivre via le serveur vocal, via l'agence en ligne « edt.pf », via Messenger EDT avec la chatbot Mareva. Le serveur vocal 444 222, une ligne téléphonique dédiée gracieusement mise à disposition des clients, reste le n°1 des canaux utilisés par nos clients pour ce service

Le bilan d'énergie : pour connaître par lieu de vie sa consommation et identifier les postes sur lesquels le client peut agir pour réduire ses dépenses d'énergie, connaître son besoin en puissance, connaître le montant de sa prochaine facture.

Pour faciliter l'expérience client, les outils de calcul de la consommation, très demandé par les clients, ont été simplifiés dans leur utilisation.

- le simulateur de facture, pour connaître le montant de sa prochaine facture jusqu'à sa visualisation en format PDF
- le calculateur de consommation pour avoir la consommation moyenne de ses appareils électriques par pièces de vie de son domicile (chambre, salon, cuisine...)





Continuité des actions de pédagogie sur les économies d'énergie auprès des communes.

Communication également via les médias : radios, TV (décembre, janvier, février), dans le réseau de bus RTCT et dans les agences commerciales de Fare Rata (OPT).

En ces temps de hausse des prix à la consommation et d'énergie, il semble plus important que jamais d'informer les usagers sur les méthodes simples et efficaces d'économiser de l'énergie, et donc de tenter de réduire leur facture.

3 - OBLIGATIONS DE SERVICE

Bilan technique

- 3.1 L'équilibre offre-demande
- 3.2 Qualité de service
- 3.3 Qualité – Sécurité – Environnement
- 3.4 Travaux significatifs – Faits marquants
- 3.5 Raccordement solaire
- 3.6 Unités d'œuvre 2022 de la concession

➤ *Bilan technique*

3.1 - L'équilibre offre-demande

Le réseau de distribution de Huahine, alimenté depuis l'unique centrale de production thermique de l'île, est constitué de 3 départs HTA 20 kV totalisant à fin 2022 une longueur de 77,84 km, majoritairement aérien (75,3% de lignes aériennes). Le réseau basse tension totalisait 95.65 km, dont 75.7% en aérien. La fréquence du réseau électrique de Huahine est de 60 Hz.

A fin 2022, 2 197 clients étaient raccordés au réseau de distribution publique d'énergie électrique, dont 13 clients HT.



Schéma du système électrique de Huahine

Effectif de l'exploitation de Huahine

Le nombre d'agents en charge de l'exploitation est resté inchangé, soit 8 agents en 2022.

Demande en énergie électrique

Evolution de la demande en énergie électrique

Les ventes d'énergie en 2022 s'élevaient à 2,032 GWh. Ci-dessous l'évolution de l'énergie livrée au réseau de distribution sur la période 2015-2022.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ventes d'énergie en GWh	7,686	8,002	8,004	7,965	8,256	8,036	8,094	2,032
Croissance	-1,84%	+4,11%	+0,02%	-0,5%	+3,65	-2,7%	+0,72%	-74,89%

La consommation d'énergie sur l'île de Huahine se maintient depuis 2016 autour de 8 GWhs. La répartition de la consommation d'énergie par catégories de clients (BT ou MT) reste également stable.

La puissance de pointe maximale appelée par le réseau de distribution a été de 1 389 kW en 2022. Ci-dessous l'évolution de la puissance de pointe appelée sur la période 2015-2022.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Puissance de pointe en kW	1500	1583	1545	1540	1670	1470	1489	1389
Croissance	-2,6%	+5,5%	-2,4%	-0,3%	+8,4%	-12,0%	1,29%	-6,71%

La puissance de pointe enregistrée à fin 2022 est inférieure à celle de 2021.

HUAHINE 2022	ENERGIE BRUTE THERMIQUE après transfo Mensuelle (kWh)	NETTE THERMIQUE	Energie renouvelable (kWh)	CARBURANT Consommé (l)	CARBURANT Consommation spécifique (ml/kWh)	LUBRIFIANT Consommé (l)	Heures de marche des groupes Cumul mensuel	P. MAX N
Janvier	741 339	729 834	2 779	208 157	281	670	173	1 306
Février	688 434	678 258	3 306	186 451	271	1 027	1 249	1 389
Mars	769 014	754 719	3 798	217 586	283	1 022	735	1 389
Avril	0	0	0	0	0	0	0	0
Mai	0	0	0	0	0	0	0	0
Juin	0	0	0	0	0	0	0	0
Juillet	0	0	0	0	0	0	0	0
Août	0	0	0	0	0	0	0	0
Septembre	0	0	0	0	0	0	0	0
Octobre	0	0	0	0	0	0	0	0
Novembre	0	0	0	0	0	0	0	0
Décembre	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	2 198 787	2 162 811	9 883	612 194	278	2 719	2 157	1 389

Pertes et rendement du réseau de distribution

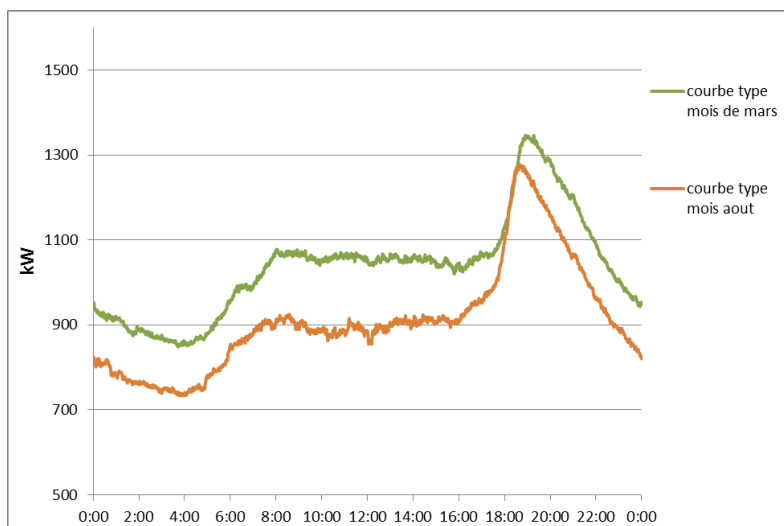
En 2022, la part des auxiliaires de la centrale représentait 1,64 % de l'énergie brute produite par les groupes électrogènes de la centrale thermique de Fare (0,220 GWh). Le rendement global du système électrique (Energie vendue) / (Energie Produite et achetée) est de 91% pour l'année 2022.

Courbes de charge journalières

Une courbe typique de charge journalière de Huahine est représentée sur le graphe ci-dessous, pour un jour ensoleillé.

Elle est caractérisée par un plateau s'établissant à partir de 8h00 et qui se prolonge jusqu'à 16h00. A partir de 16 heures la charge augmente rapidement et atteint son pic (pointe du soir) vers 19h00, pour ensuite décroître et atteindre le creux de puissance aux alentours de 4h00.

Il n'y a pas de différence significative entre la forme de la courbe de charge d'un jour de semaine et celle d'un jour de week-end. Par contre, le profil de charge journalière sera légèrement différent selon la saison, été austral ou hiver austral, avec une demande d'énergie un peu plus prononcée pendant la saison chaude et humide.



Moyens de production

Moyens thermiques

Une seule centrale de production thermique dessert l'île en électricité. Elle est située dans la commune de Fare à proximité du village et de l'aéroport et est autorisée par l'arrêté d'autorisation d'exploiter n°7123 du 29/09/2009.

Le parc était constitué en 2019 de 4 groupes de production à base de moteurs rapides :

- Trois groupes Cummins de type QSK60, d'une puissance unitaire de 1 800 kW
- Un groupe FG Wilson de type P625 mis en service en 2005, d'une puissance de 455 kW servant principalement de black start.

La centrale totalise une puissance installée de 5,855 MW pour une puissance utile de 4,547 MW (détarage de 20% de la puissance des groupes en fonctionnement continu).

A fin 2022, la puissance garantie PG2 (Puissance utile – les deux plus grosses unités de production de l'île) était de 1 667 kW pour une puissance de pointe de 1 389 kW. En 2022, la centrale thermique de Fare a produit 2,189 GWh (énergie brute comptabilisée).

Evolution de la production (énergie brute comptabilisée) :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Production thermique (GWh)	8,571	8,827	8,859	8,853	9,107	8,945	8,910	2,198
Production EnR (GWh)	0,105	0,111	0,110	0,106	0,94	0,123	0,109	0,030
Production totale (GWh)	8,676	8,938	8,969	8,959	9,201	9,068	9,020	2,233

La mise en place des groupes QSK60 en 2009 puis en 2015 a permis de réduire de manière significative la consommation spécifique en combustibles de la centrale au fil des dernières années.

En 2022, 0,612 millions de litres de gazole ont été consommés. La consommation spécifique des groupes de la centrale était de 278 ml/kWh en légère augmentation de 0,72 % par rapport à 2021.

2 719 litres d'huile ont été consommés en 2022, -69,02 % par rapport aux 8 777 litres consommés en 2021.

Evolution de la consommation spécifique :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Consommation spécifique en ml/kWh	276	276	275	277	275	275	276	278
Croissance	+0,4%	0%	-0,4%	+0,7%	-0,7%	+0,2%	+0,36%	+0,72%

Energies renouvelables (EnR)

A fin 2022 on recensait 1 installation photovoltaïques raccordées au réseau de distribution publique, totalisant une puissance globale de 290,1 kWc et une production cumulée injectée sur le réseau de 0,030 GWh.

Les deux installations les plus importantes étant celle de l'hôtel Lapita de 99 kWc mise en service en 2012, et celle d'ELECTRA à la centrale d'EDT de 31 kWc mise en service en 2011.

Avec 290,1 kWc d'EnR intermittentes en service et raccordées au réseau, la limite de 30% concernant les énergies intermittentes garante de la stabilité du système électrique de l'île, n'est pas encore atteinte, et aucune déconnexion de producteurs PV n'a été effectuée en 2022.

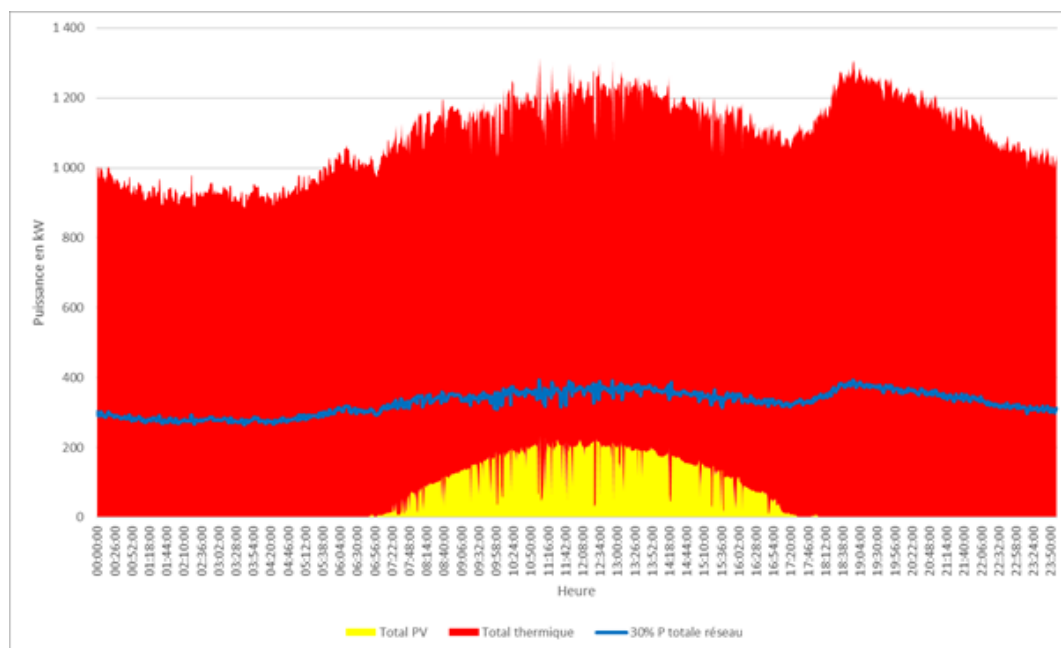
Equilibre du système électrique

Bilan 2022

Le mix énergétique de l'île de Huahine est peu diversifié, l'essentiel de la production d'énergie provenant des groupes diesel de la centrale thermique. La part EnR PV solaire réinjectée sur le réseau représente moins de 2% de la production totale d'énergie électrique de l'île en 2022.

Equilibre journalier

Les graphiques ci-dessous reproduisent l'empilement des moyens de production disponibles pour une journée type en 2022.



Développement et renouvellement du parc de production thermique

Le parc de groupes électrogènes fixes de production à fin 2022 est décrit dans le tableau ci-après :

Regroupement positionnement	Marque du Groupe	Type de fonctionnement	P nominale (kVA)	P installée (kW)	P utile (kW)	Numero d'immobilisation	Date de mise en service	HDM au 1er Janvier 2022	HDM au 1er Janvier 2023	Nbre heure de fonctionnement 2022
G1 HUAHINE	FG WILSON	BASE	625	455	227	G140	27/09/2005	9 425	9 425	0
G2 HUAHINE	CUMMINS QSK60	BASE	2281	1800	1440	G288	15/04/2015	16 569	18 162	1 593
G3 HUAHINE	CUMMINS QSK60	BASE	2281	1800	1440	G204	01/12/2009	33 369	33 616	247
G4 HUAHINE	CUMMINS QSK60	BASE	2281	1800	1440	G212	01/12/2009	42 016	42 333	317

Les valeurs de puissance nominale des groupes indiquées dans le tableau ci-dessus, sont celles pour un fonctionnement en mode continu ou « prime ».

Réseau de distribution HTA

Les principaux travaux sur le réseau de distribution ont été la clôture des chantiers et l'inventaire du stock réseau.

3.2 - Qualité de service

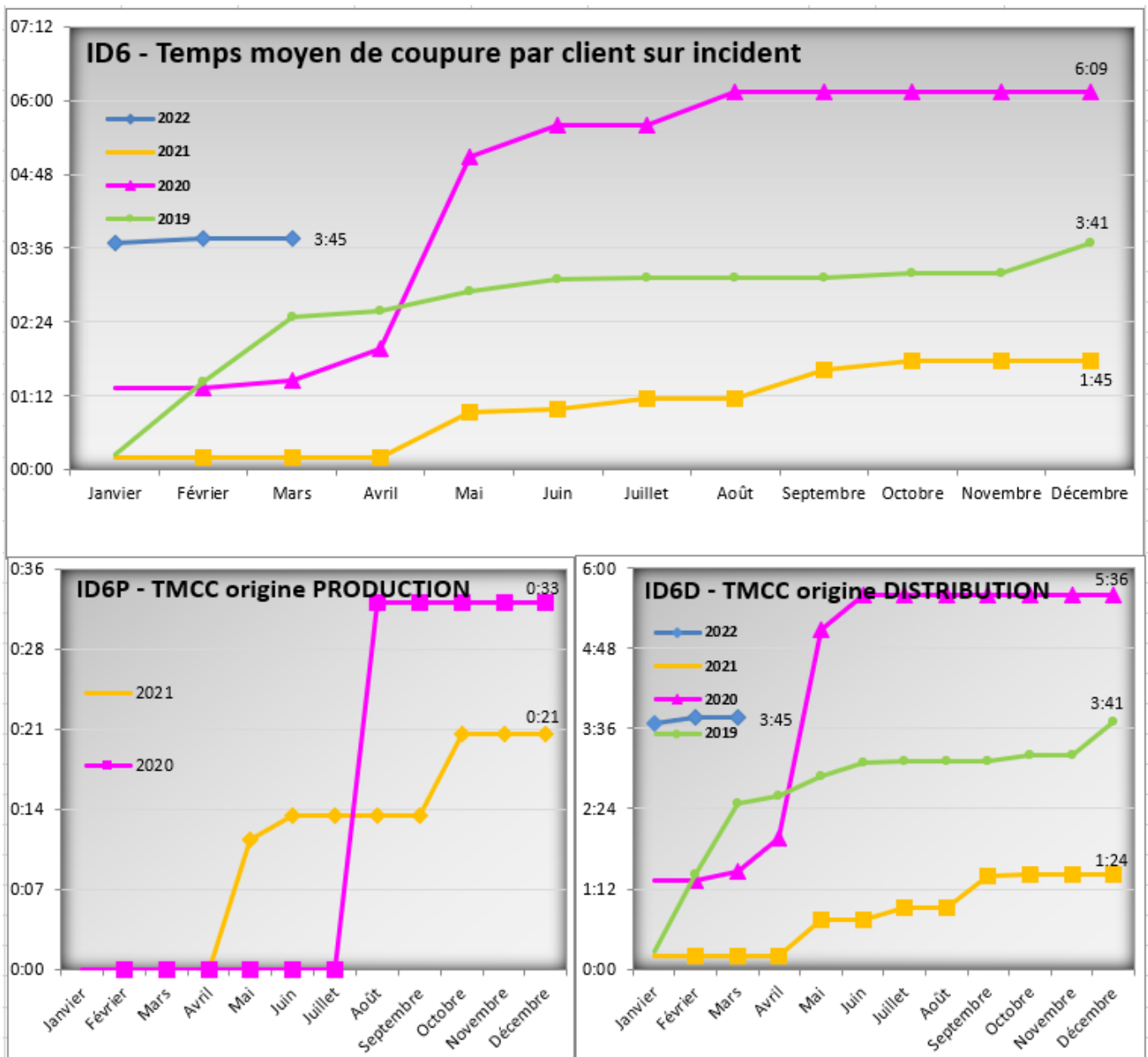
Le TMCC est en hausse en 2022 : 03h45 contre 01h45 en 2021.

En production :

Pas d'incident d'origine production en 2022.

En Distribution :

15 incidents d'origine distribution occasionnant un TMCC de 3h45, à mentionner que ces incidents sont dû à des déclenchements de départs sur des défauts maxi I en général liés aux différents épisodes climatiques, des portées à terre, des arbres tombés sur le réseau, fusibles HPC hors service etc...



3.3 - Qualité - Sécurité - Environnement

POI « Plan d'Opération Interne » - pollution – incendie

Il n'y a pas eu d'exercice POI en 2022. Le dernier exercice a été effectué en février 2021.

Traitement des effluents

1040 litres d'huile de vidange ont été rapatriés sur Tahiti pour traitement en 2022.

3.4 - Travaux significatifs – Faits marquants

Travaux Production

Aucuns travaux notables effectués en 2022.

Travaux Distribution

Aucuns travaux notables effectués en 2022.

3.5 - Raccordement solaire

Concessions	Total au 31/03/22		Raccordements au cours de l'année 2022							Tarif de rachat
	Nombre d'installations	Somme puissance installée (kWc)	Nombre de centrales raccordées	Puissance raccordée (kWc)	INF 10 kWc	de 10 à 36 kWc	de 36 à 100 kWc	de 100 à 400 kWc	SUP 400 kWc	
Huahine	30	290,1	1	4,7	1	-	-	-	-	23,64

3.6 - Unités d'œuvre 2022 de la concession

Puissance maxi appelée en kW	1 389
Puissance utile du groupe le plus puissant kW	1 440
Puissance garantie en kW (PG2)	1 667
Nb de kWh vendus	2 032 297
Quantité en litre de combustible	612 194
Nb de kWh thermique sortis de la centrale	2 162 811
Nb de kWh solaire acheté par tarif	30 646
Puissance totale en kVA des transformateurs installés	6 495
Nombre d'abonnés (BT et HT)	2 232

Achat d'énergie solaire en kWh par tarif

	45 F/kWh	40 F/kWh	35 F/kWh	23,64 F/kWh	40F/kWh Electra
Nb de kWh solaire acheté par tarif	1 705	7 645	-	11 413	9 883

Répartition des longueurs de réseaux de Huahine 2022

Concession	RESEAU HT			RESEAU BT (sans branchements)			RESEAU HT+BT				
	Aerien	Souterrain	TOTAL	Aerien	Souterrain	TOTAL	Aerien	Souterrain	TOTAL	% Aérien	% Souterrain
Huahine	58,59	19,25	77,84	72,41	23,24	95,65	131,00	42,49	173,48	75,5%	24,5%

Contrats pluriannuels d'entretien, de maintenance, de renouvellement

EDT a des contrats de sous-traitance pour :

- L'élagage avec l'entreprise RAROMATAI Bucheron,
- Le transport de matériel avec l'entreprise TEHEURA
- L'entretien des espaces verts par l'entreprise MATAIREA jardin décor
- L'entretien des locaux par l'entreprise HAUMANI Bianca
- L'entretien des climatiseurs avec l'entreprise BOIRON Jérémie
- Le contrôle des extincteurs avec la société FENUA INCENDIE,
- Le contrôle des Stations de Sécurité Incendie avec ENGIE SERVICES,
- La visite et l'entretien de la moto pompe incendie et de la nacelle avec ENGIE SERVICES.

Tous les contrats ont été prolongé de trois avant d'être résilié à la fin de concession avec EDT.

4 - DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

4.1 Principe de la comptabilité appropriée

4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique

4.3 Actif, Passif et Résultat de la concession

4.4 Chiffre d'affaires énergie, Revenu autorisé, Produit autorisé et Produits comptabilisés

4.1 - Principes de la comptabilité appropriée

La comptabilité appropriée a été mise en place par arrêté 2100 CM du 17 décembre 2015 et s'applique à toute personne physique ou morale titulaire d'une délégation de service public du secteur de l'énergie en Polynésie française avec un effet rétroactif sur les comptes de 2015.

Les comptes y sont présentés par activités (production, distribution, ...), par type de dépenses (maintenance, conduite et fonctionnement ...) et par chapitre (achat, sous-traitance, main œuvre), séparant ce qui est récurrent de ce qui ne l'est pas.

La marge de l'entreprise est présentée par activité, en marge brute d'une part puis en marge nette pour mettre en évidence la part revenant aux actionnaires.

Les grands principes qui la régissent sont :

- 1) La séparation des activités
- 2) La séparation des services délégués
- 3) Le principe du coût réel constaté
- 4) Le principe de la prééminence de l'imputation directe
- 5) La non compensation des produits et des charges dans la présentation de l'information financière
- 6) La justification du périmètre de charges
- 7) La permanence des méthodes
- 8) Le principe de détermination des charges économiques calculées
- 9) Les opérations effectuées avec les parties liées
- 10) L'identification des contrats à long terme
- 11) Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées
- 12) Objectivation de la marge du délégataire par concession et activité
- 13) Principe d'ajustement du revenu prévisionnel sur le revenu réalisé
- 14) Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité concédante des coûts présentés

4.1.1) La séparation des activités

La comptabilité analytique ou métier servant d'outil de pilotage à l'entreprise individualise depuis de nombreuses années les dépenses par concession et par métier.

L'avenant 17 modifiant les conditions de rémunération du concessionnaire a permis l'obtention d'une rémunération spécifique à chaque concession et à chaque activité permettant à partir de l'exercice 2015 d'afficher une marge par concession et par activité.

Les règles de la « comptabilité appropriée » adaptées au métier n'ont que très peu modifié la découpe des activités, elles ont néanmoins imposé de ressortir sur Tahiti la fonction de dispatching et plus généralement une activité de fourniture d'énergie regroupant l'achat d'énergie avec la gestion de clientèle.

Comptablement les dépenses engagées au bénéfice d'une activité y sont toujours directement affectées.

4.1.2) La séparation des services délégués

A l'exception des services mutualisés pour des raisons de coordination et d'efficacité à savoir les fonctions de direction générale, les fonctions administratives et certains services techniques à forte valeur ajoutée, chaque concession possède ses propres moyens.

Les exceptions à cette règle concernent la mutualisation de la production thermique sur les îles de Tahiti et sur l'île de Raiatea avec une centrale commune aux concessions de Taputapuatea et Tumaraa.

Comptablement les dépenses engagées au bénéfice d'une concession y sont toujours directement affectées.

4.1.3) Le principe du coût réel constaté

Certaines dépenses comme la main d'œuvre, non directement affectables, sont réparties sur les activités et ou chantiers sur la base des pointages journaliers et de taux horaires prédéterminés.

Les écarts constatés en fin d'exercice entre les coûts réels et les coûts imputés sont réinjectés dans les activités concernées pour qu'au final ce soit la charge réelle qui soit imputée.

Il en est de même pour toutes les dépenses intégrées en cours d'année par l'intermédiaire de coût standards et notamment de toutes les dépenses accessoires à la main d'œuvre (outillage, véhicules, coûts d'implantation, encadrement...)

4.1.4) La prééminence de l'imputation directe

Dans le respect de ce principe, toute dépense engagée au bénéfice d'une concession ou d'une activité y est toujours directement affectée.

Le pourcentage d'imputation directe sur une concession dépend de l'organisation de l'entreprise, il varie peu d'un exercice sur l'autre. Sur Huahine, en 2022 :

- les imputations directes concernent 76 % du total des dépenses de la concession de Huahine. Elles trouvent leurs origines dans les personnels affectés et équipements installés sur le territoire de la concession concernée ainsi que des dépenses pièces, combustibles, énergies, sous-traitances ;
- les 24 % restants, répartis selon des clefs de répartition appropriées correspondent principalement à des quotes-parts des frais de siège, du Service Exploitation Iles (SEI) de support technique aux îles, des services de back office clientèle.

HUAHINE	Imputé directement à l'activité	Frais répartis sur les activités	Total
Imputé directement à la concession	68%	8%	76%
Frais répartis sur la concession	7%	17%	24%
Total	75%	25%	100%

4.1.5) La non compensation des produits et des charges

Les lignes de produit sont identifiées dans le compte de résultat à l'exception des postes suivants :

Huahine		Produits	Charges associées
Production thermique - frais de siège*		217 037	
Production thermique - fonction support*		17 873 973	-8 495 557
Distribution - travaux vendus - AUTRES	Variation des travaux en cours	-446 118	
Distribution d'électricité - conduite et fonctionnement		50	
Distribution d'électricité - frais de siège*		244 973	
Distribution d'électricité - fonction support*		18 201 107	-8 649 979
Fourniture d'électricité - frais de siège*		1 031	
Fourniture d'électricité - fonction support*		490	
Clientèle - Fonctionnement : AUTRES	Reprise de provision pour dépréciation des comptes clients	-247 734	
Clientèle - Fonctionnement : AUTRES	Produits divers de gestion	58 817	
Clientèle - frais de siège*		58 168	
Clientèle - fonction support*		10 680 084	-7 551 470
Total		45 110 499	-24 697 006

* Coûts des frais de siège : les produits inclus dans les coûts des frais de siège sont essentiellement des reprises d'indemnité de départ à la retraite, de reprise de provision pour risques, et de remboursement du fonds paritaire de gestion.

Coûts des fonctions support : les produits inclus dans les coûts des fonctions support sont essentiellement des reprises d'indemnité de départ à la retraite, et de produit de cession d'éléments d'actif.

4.1.6) La justification du périmètre de charges

La structure de la comptabilité analytique colle à l'organisation de l'entreprise permettant la connaissance parfaite des dépenses engagées par chaque service.

Pour sa part, l'organisation de l'entreprise répond à diverses contraintes :

- la contrainte métiers avec des responsables « techniques » par métier
- la contrainte contractuelle avec la gestion d'un patrimoine important (centrales et réseaux) confié à l'entreprise pour l'exécution d'un service de qualité ce qui nécessite des responsables pour chaque contrat de concession, sous tous leurs aspects à savoir qualité de service, gestion budgétaire, sécurité etc...
- Les contraintes de la taille des exploitations et de l'isolement géographique qui obligent à la superposition d'un maximum de moyens sur place dans les îles avec l'existence de services mutualisés à forte valeur ajoutée, ce qui permet d'améliorer l'efficacité et d'optimiser les dépenses.

Il ressort de cette organisation que les périmètres de charge sont parfaitement définis.

Production :

- Les immobilisations de production sont contenues à l'intérieur des centrales, la frontière avec :
 - le transport (Tahiti) sont les connexions des têtes de câbles des liaisons transformateur avec les bornes « amont » des disjoncteurs du transport ;
 - la distribution (îles) sont les bornes « aval » des transformateurs élévateurs.
- Les personnels affectés sont spécifiques par activité dans les grandes îles (Tahiti, Moorea, Bora Bora), polyvalents dans les petites îles avec une imputation de leurs coûts par activité sur la base de feuilles de temps
- Un service spécifique (Service Exploitation îles / SEI) basé sur Tahiti encadre et assiste le personnel des îles dans tous les domaines tant en technique (production Distribution) qu'en sécurité, management ou autres. Ses dépenses non directement imputables à une île en particulier sont réparties au prorata des temps passés dans chaque exploitation
- Les dépenses de fonctionnement et d'entretien sont imputées centrale par centrale

Dispatching et conduite du réseau

- Seule l'île de Tahiti en raison de sa taille possède un service dispatching spécifique doté de moyens propres (locaux, immobilisations et personnels), ce service d'une dizaine de personnes fonctionne 24h sur 24h.
- Dans les autres îles, cette fonction est assurée en astreinte par l'exploitant, ses coûts ne sont pas différenciés.

Transport :

- Seule l'île de Tahiti en raison de sa taille possède un réseau de transport lequel fait l'objet d'une délégation de service public confiée à la TEP, ses moyens sont distincts de ceux d'EDT.
- Ce réseau qui relie les centres de production au réseau de distribution a pour frontière la connexion des têtes de câbles des liaisons transformateurs production, situées en sortie de centrale, avec les bornes « amont » des disjoncteurs du transport, et à l'autre bout, la connexion des têtes de câbles des liaisons transformateurs de distribution avec les bornes « aval » des disjoncteurs du transport pour l'île de Tahiti.
- L'avenant 17 formalise l'accord d'EDT pour homogénéiser ses frontières et intégrer dans ses actifs des transformateurs rattachés historiquement à la concession de Transport.

Distribution :

- Les immobilisations de distribution sont composées de lignes et de transformateurs, la frontière avec le transport (Tahiti) ou la production (îles) sont claires telles que définies ci-dessus.
- Les personnels affectés sont spécifiques par activité dans les grandes îles (Tahiti, Moorea, Bora Bora), polyvalents dans les petites îles avec une imputation de leurs coûts par activité sur la base de feuilles de temps.
- Un service spécifique (Service Exploitation îles / SEI) basé sur Tahiti encadre et assiste le personnel des îles dans tous les domaines tant en technique (production Distribution) qu'en sécurité, management ou autres. Ses dépenses non directement imputables à une île en particulier sont réparties au prorata des temps passés dans chaque exploitation.
- Les dépenses de gestion et d'entretien des réseaux sont directement imputées sur la concession concernée.

Gestion de clientèle :

- En dehors des très petites exploitations ou la polyvalence s'impose, les moyens affectés à la gestion de la clientèle sont spécifiques à cette activité, ils sont composés de personnel au contact des clients ou « front office » situés dans les concessions et d'un important service de « back office » mutualisé comprenant la facturation, la comptabilité client, la relance, l'agence en ligne.
- Les personnels polyvalents que l'on retrouve dans les petites îles notamment pour la relève des compteurs voire dans les très petites îles pour l'accueil clients voient leurs coûts imputés sur la base de leurs feuilles de temps.

4.1.7) La permanence des méthodes

Aucun changement de méthode n'a été opéré sur l'exercice.

Les changements d'organisation ont donné lieu à l'adaptation des pourcentages ou clefs de répartition.

4.1.8) Le principe de détermination des charges économiques calculées

Dans le cadre des principes de la « comptabilité appropriée », le concessionnaire a mis en place en 2017 une méthode de comptabilisation « susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités » de la concession :

- Elle consiste à « amortir » sur la durée résiduelle de la concession à la fois la valeur non amortie des biens gérés et de « provisionner » sur la même durée ses coûts prévisionnels de renouvellement.
- Elle permet pour un patrimoine géré constant, d'avoir une charge globale d'amortissement constante sur toute la durée de la concession.

Cette méthode a été validée dans la cadre de l'avenant 18b.

L'engagement de l'entreprise auprès de ses salariés fait l'objet d'une provision pour indemnité de départ à la retraite.

Depuis 2020, le calcul des engagements de retraite a été confié à une entreprise spécialisée, se traduisant une réévaluation du besoin global de l'entreprise de 775MF CFP lequel s'est traduit dans les comptes de la concession par une majoration des dotations annuelles correspondant aux effectifs y affectés.

4.1.9) Les opérations effectuées avec les parties liées

Une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

Engie

Libellé	Description	22
	Mise à disposition personnel	9 522
Convention d'assistance	La société ENGIE SA s'engage à fournir à EDT une assistance dans les domaines suivants : - comptable, administratif et financier - informatique et audit - conseil Ces prestations font l'objet d'une facturation forfaitaire de 0,722% net du chiffre d'affaires hors taxes de EDT	992 361
Assurance	EDT a souscrit son contrat d'assurance multirisques et RC auprès de Engie S.A.	809 601

Electra

Libellé	Description	22
Achat d'énergie solaire	EDT achète l'énergie solaire à Electra aux tarifs de 40xpf/kwh et 45xpf/kwh	865 840
Convention de mise à disposition de surfaces de terrains ou de toitures	Mise à disposition de surfaces de terrains ou de toitures appartenant à EDT au profit de la société ELECTRA pour la réalisation d'unités de production d'énergie d'origine photovoltaïque ou éolienne. Cette mise à disposition est consentie pour 18 années. A l'expiration du contrat, les installations seront de plein droit remises à EDT soit à titre gratuit soit au franc symbolique.	38 750

Autres parties liées

Libellé	Description	22
Engie Services Polynésie	Travaux sous-traités: réseaux et facility management	81 454

4.1.10) L'identification des contrats à long terme

Cf. paragraphe :

5– ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

1. Etats des engagements à incidence financière

4.1.11) Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées

La notion de produits et charges non récurrents fait référence à l'ensemble des éléments ne rentrant pas habituellement dans le cycle normal d'exploitation, d'investissement ou de financement de l'opérateur. Les charges non récurrentes sont des charges de caractère exceptionnel qui n'ayant pas vocation à se reproduire les exercices suivants.

Cf. paragraphe :

3– ACTIF PASSIF ET RESULTAT DE LA CONCESSION

1. Commentaire sur les états financiers

4.1.12) Objectivation de la marge du délégataire par concession et activité.

Les avenants 17 et 17b des 29 décembre 2015 et 26 février 2016 introduisaient une nouvelle formule de rémunération du concessionnaire, par concession et activité basée sur un mécanisme de revenu autorisé, les comptes des concessions des exercices 2016 ont été arrêtés sur cette base.

A compter de 2017, la Polynésie a contesté l'application de cette formule faisant de sorte à ce que les produits acquis du concessionnaire correspondent aux seules facturations clients.

Pour répondre aux exigences de la comptabilité appropriée l'individualisation de marges par concession et activité a été obtenue par la répartition du chiffre d'affaires énergie de l'ensemble des concessions au prorata des revenus autorisés.

Cette marge spécifique est calculée par activité et en global pour chaque concession, deux niveaux de marge sont ressortis, avant et après impôts sur les résultats et distribution.

- La marge avant impôt permet de ressortir la performance brute de l'activité et de la concession.
- La marge après impôts permet de connaître et de comparer la rentabilité de l'activité ou de la concession pour la société et ou ses actionnaires.

L'avenant 18b du 20 juillet 2020

- met en application, à effet 2020, la formule du revenu autorisé prévue aux avenants 17 et 17b
- convient d'un niveau de rémunération temporaire et fixe de nouveaux forfaits de rémunération par concession et activité
- introduit à compter du 1er janvier 2020 un plafonnement du résultat du concessionnaire sur l'ensemble du périmètre actuel de ses concessions
- confie à la Commission de Régulation de l'Énergie « CRE » de métropole, une mission de conciliation sur le « juste » niveau de rémunération des concessions d'EDT.

4.1.13) Principe d'ajustement du revenu prévisionnel sur le revenu réalisé

N/A

4.1.14) Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité concédante des coûts présentés

N/A

4.2 - Méthodologie et clés de répartition analytique

Bilan :

Les postes de « haut de bilan » représentent 62 % du total du bilan et sont obtenus par imputation directe par concession.

Les autres postes relatifs aux actifs circulants et dettes d'exploitation, lesquels ne représentent que 38 % du total bilan, sont répartis au prorata :

- du chiffre d'affaires des concessions concernées pour les autres créances qui n'ont pas été imputées directement sur la bonne concession;
- des achats et ACE pour les comptes fournisseurs ;
- de la masse salariale pour les dettes sociales ;
- du nombre de kWh pour les dettes fiscales.

La différence apparaissant au niveau du bilan de chaque concession entre ses actifs et ses passifs constitue une situation de trésorerie (excédent ou besoin) portée dans la rubrique « Compte Courant du concessionnaire ». Elle sert au calcul des produits et charges financières, imputés à la concession considérée, sur la base des taux de marché.

Compte de résultat

Suite à la mise en place de la comptabilité appropriée, plusieurs activités ont été définies.

On entend par activité le ou les métiers qu'exerce l'opérateur. L'activité désigne un ensemble de tâches ayant une **finalité externe** autre que sa propre réalisation. Les activités principales sont :

- *La production d'électricité d'origine thermique*
- *La production d'électricité d'origine hydraulique*
- *La production d'électricité d'origine photovoltaïque*
- *Le dispatching* consiste à assurer l'équilibre, à tout moment, entre l'offre pouvant être délivrée par les différentes sources de productions, et la demande des consommateurs finaux.
- *Le transport* correspond à l'activité d'un gestionnaire du réseau de transport qui exploite le réseau de haute tension permettant l'acheminement de l'électricité des sources de production jusqu'à l'entrée des réseaux de distribution.
- *La distribution* correspond à l'activité d'un gestionnaire du réseau de moyenne et basse tension permettant l'acheminement de l'électricité du réseau de transport jusqu'au consommateur final
- *La fourniture* correspond à l'activité d'un fournisseur d'électricité qui est chargé d'acheter l'électricité à des producteurs et de la revendre au détail au consommateur final, dont il est le principal interlocuteur.

Le document par concession a été adapté suite à la mise en œuvre de la comptabilité appropriée. Les coûts sont décomposés par activités (production, distribution, ...), par type de dépenses (maintenance, conduite et fonctionnement ...) et par chapitre (achat, sous-traitance, main œuvre).

- *Le Revenu Autorisé* est constitué :
 - d'une part fixe calculée par application des forfaits annuels rapportés à des unités d'œuvres
 - de l'énergie correspondant aux dépenses réelles engagées par le concessionnaire
 - du plafonnement N-1 depuis l'avenant 18b du 20 juillet 2020.
- *Les frais de siège* sont constitués des frais de fonctionnement des services administratifs

- *Le résultat financier* est constitué le cas échéant de la charge d'intérêt relative aux emprunts spécifiques de la concession considérée puis de la rémunération du « compte courant du concessionnaire » tel qu'il figure au bilan N-1 ;
Dans le cas où le Concessionnaire obtiendrait des rendements financiers de placement supérieurs au marché, les gains au-delà du taux de référence seraient partagés à part égale entre la concession et le concessionnaire. Le taux de marché applicable pour les excédents de trésorerie est arrêté à l'Euribor 3 mois moyen de l'exercice + 1 points.

Le taux de marché applicable pour les besoins est le taux Euribor 3 mois moyen de l'exercice + 2 points
Cette rémunération est calculée sur la base du taux de marché de l'exercice considéré

- le taux appliqué aux besoins de trésorerie est de 2,447% (+ 0,447 % + 2 %)
 - le taux appliqué aux excédents de trésorerie est de 1,568 % (+0,447 % + 1 % + 0,121 % surperformance financière)
- *L'Impôt sur les Sociétés* intègre :
 - L'impôt sur société stricto sensu
 - La contribution supplémentaire à l'impôt sur les bénéfices

Les réintégrations et déductions fiscales sont affectées au réel entre les activités « en concession » et les activités « hors concession » permettant de calculer pour chacune d'elles leur taux de prélèvement « sur résultat comptable ».

Ce taux de prélèvement des activités « en concession » est ensuite appliqué de manière uniforme au résultat comptable de chaque activité et de chaque concession.

- Pour les concessions globalement bénéficiaires, ce taux est appliqué le résultat comptable de chaque activité, même s'il est négatif.
- Pour les concessions globalement déficitaires, il est déterminé un « impôt positif », mis en report déficitaire, qui s'imputera le moment venu sur l'impôt dû au titre des prochains résultats bénéficiaires.

Suivi des reports déficitaires	Huahine						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Solde à l'ouverture	9 402 141	0	0	0	0	0	0
IS déficitaire	0	0	0	0	0	0	0
Consommation IS déficitaire	-9 402 141	0	0	0	0	0	0
Solde à la clôture	0	0	0	0	0	0	0

La marge nette actionnaire est calculée en ajoutant les charges suivantes :

- l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers (IRCM) : 10% de la marge nette concession si elle est positive ;
- la contribution de solidarité territoriale (CST) : 5% de la marge nette concession si elle est positive.

➤ **Principes de répartition des coûts indirects**

Les coûts indirects sont appréhendés au travers des centres d'analyse.

4.2.1 Les frais de siège :

Ils sont répartis sur les filiales, les activités concédées et les activités « hors concession ».

- La part revenant aux filiales fait l'objet d'une refacturation sur la base des temps passés pour la main d'œuvre et d'une refacturation au franc le franc pour les charges engagées pour compte.
- La part restante est répartie au prorata du nombre d'heures travaillées tant sur les activités concédées, les activités Annexes et activités hors concession.

La quote-part revenant à chaque concession est déterminée, à part égale en fonction de la masse salariale, du nombre d'abonnés et des immobilisations brutes.

La quote-part revenant à chaque processus est déterminée au prorata d'une clé composée pour 50% du montant des immobilisations brutes concédées du processus et pour 50% des frais de personnel du processus.

4.2.2 Les coûts d'implantation Puurai :

Constitués des loyers, frais de personnel, entretien, assurances, ils sont répartis sur les services hébergés au prorata des superficies occupées. La quote-part revenant aux îles est limitée aux services supports des îles.

4.2.3 Les coûts de production :

Ce sont des charges directes des concessions concernées à l'exception des clés de Tahiti et Raiatea qui possèdent des centrales communes pour plusieurs concessions, dans ces cas, la refacturation des kWh produits îles est conforme à l'article 12 bis de l'avenant 17 relatif à la vente d'électricité hors du périmètre de la concession.

- Rémunération de la Puissance Maximale Majorée : P1
- Autres charges de production : P2
- Matières consommées

Pour Tahiti, les montants sont répartis entre Tahiti Nord et Secosud au prorata des kWh injectés.

Pour Taputapuatea et Tumaraa, la répartition se faisait au prorata du nombre de kWh vendu-solaire.

Pour les autres concessions, ce sont les sommes réelles dépensées

4.2.4 Les coûts du frêt du magasinage :

Regroupés au sein des services magasin et approvisionnement ces coûts sont ventilés sur les sorties de stock et donc imputés en charges ou en immobilisation sur les concessions concernées en fonction de la destination des pièces concernées

4.2.5 Les coûts informatiques :

Regroupés au sein du service ad hoc ces coûts sont répartis en fonction du nombre de PC présents dans chaque service.

4.2.6 Le service de support aux îles situé à Puurai :

Les coûts de fonctionnement de ce service sont répartis sur les concessions des îles concernées au prorata des temps passés.

Les dépenses de ce service engagées pour le compte des îles/concessions sont imputées directement sur les îles/concessions bénéficiaires de ces dépenses

4.2.7 La direction commerciale :

Les clés sont différentes en fonction des services concernés :

- Le service à l'énergie en charge du solaire : au prorata du nombre de contrat solaire
- Le service Grand Comptes : au prorata du nombre de clients grands comptes
- Le service relève, intervention et branchement : au prorata du temps passés
- Le service clientèle : au prorata du nombre d'abonnés.
- Le service marketing & E-services : au prorata du nombre d'abonnés
- Le service animation & réseaux proximité : au prorata du nombre d'abonnés (jusqu'à Juin 2021).

4.2.8 Allocation CE :

Les dépenses sont réparties au prorata de la masse salariale.

Ces centres d'analyse sont ensuite répartis sur les activités ou services bénéficiaires

- Les répartitions primaires (coût d'implantation, DSI, allocation CE) affectent certains coûts sur les services. Ces derniers sont ensuite ventilés sur les concessions (répartitions secondaires).
- Le tableau ci-dessous met en évidence l'impact de ces répartitions secondaires, service par service, sur le résultat des activités concédées.

Pour rappel, ci-dessous les points qui permettent une meilleure compréhension des postes « Fonctions supports » et « Frais de siège » du compte de résultat par activité :

- Les valeurs « Montants répartis dans les concessions » et « Montants répartis sur la concession » prennent en compte les activités annexes (Travaux vendus et travaux immobilisés).
- Les frais de supports « internes » à l'île sont ajoutés. Ils correspondent à l'encadrement de l'île et diverses charges de fonctionnement non affectés directement sur les processus (production, distribution, clientèle)
- Pointages et répartitions : pour les services qui interviennent sur les processus production et distribution, un taux horaire est calculé en début d'année pour chaque cellule. A chaque fois qu'un opérateur pointe, la part « support » de son pointage est envoyée dans les postes « fonctions supports » du compte de résultat par activité (impératif de la comptabilité approprié). En fin d'année, l'écart entre les coûts réels de support et le montant imputé via les pointages est réparti en fonction de la clé de répartition indiquée ci-dessous. A de rares exceptions près, les deux méthodes « répartition du total annuel via la clé de répartition » et « pointage + répartition du reste à imputer via la clé de répartition » donnent des résultats très similaires. Dans le cas contraire, l'écart est indiqué en colonne « Ecart méthode »

Le coût du service exploitation des îles est entièrement reporté dans les supports externes.

Détail des frais répartis 2022
Huahine

Répartition	Montant total à répartir (MF)	Montant réparti dans les concessions perdues (MF)	Montant réparti dans les concessions restantes (MF)	Répartition selon clé (1)	Ecart méthode si pointages (2)	Montant réparti sur Huahine en MF (3)	Clé de répartition (1)	Valeur totale de la clé	Valeur de la clé pour Huahine
Frais de siège	1 602,4	98,6	1 264,8			9,1	Voir les clés définies en 4.2.1.	100%	1%
Exploitation des îles	365,1	65,7	355,8	16,3	-5,3	11,0	Temps pointé par la cellule (valorisé en MF)	1 313,4	60,2
Clientèle îles	65,3	14,5	64,3		1,4	1,4	Nombre d'abonnés îles	28 246	
Gestion des énergies	80,5		79,8		0,0	0,04	Temps pointé par la cellule (valorisé en MF)	89,2	
Suivi et développement	77,6		70,4	0,2	0,0	0,2	Temps pointé par la cellule (valorisé en MF)	55,4	0,1
Suivi du patrimoine	58,0		50,9	0,2	-0,1	0,1	Temps pointé par la cellule (valorisé en MF)	29,5	0,1
Travaux réseau	106,0		105,5	0,2	0,0	0,2	Temps pointé par la cellule (valorisé en MF)	76,1	0,1
Raccordements solaires	24,5		23,7		0,0	0,02	100% Tahiti	1,0	
Gestion administrative du solaire	28,4	0,6	26,1	0,1	0,0	0,1	Contrats solaires	3 306	8
Service Grand compte	74,6	4,5	65,8		0,4	0,4	Contrats grands comptes	5 381	
Marketing & E-services	101,8	6,2	86,8		0,6	0,6	Nombre d'abonnés	82 044	
Comptabilité client et recouvrement	1,7	0,1	1,0		0,0	0,01	Nombre d'abonnés	82 044	
Magasins	19,9	0,1	18,2	0,5	-0,1	0,5	Sorties de stock valorisées	1 171 310	34 557
Total support externe						14,5			
Support interne de l'île						8,9			
Total Support						23,3			

(1) Répartition du total annuel via la clé de répartition

(2) = Ecart entre la méthode (1) et la méthode (3)

(3) si pointages : pointages* taux horaire + répartition du reste à imputer via la clé de répartition
sinon : méthode (1)

Les contrats de concession des Raromatai (Tahaa, Huahine, Raiatea) et Rurutu ont pris fin respectivement au 31/03/2022 et 30/09/2022.

Les frais de support et frais de siège qui auraient dû être alloués sur ces concessions perdues ont été isolés dans la colonne « montant réparti dans les concessions perdues ».

Pour les Raromatai, 3 mois de frais de siège et support ont été comptabilisés dans la colonne « montant réparti sur la concession » et 9 mois en concession perdue « montant réparti dans les concessions perdues ».

Pour Rurutu, 9 mois de frais de siège et support ont été comptabilisés dans la colonne « montant réparti sur la concession » et 3 mois en concession perdue « montant réparti dans les concessions perdues ».

4.3 - Comptes de la concession

4.3.1 BILAN ACTIF

ACTIF	Huahine	
	2022	2021
Immobilisations concédées *	1 759 236 004	1 819 434 764
- Production	745 178 496	773 610 616
- Distribution	1 014 057 508	1 045 824 148
Immobilisations privées	43 587 060	81 709 727
Immobilisations en-cours	0	1 595 112
- Distribution	0	1 595 112
Total immobilisations brutes	1 802 823 064	1 902 739 603
Amortissements et provisions **	-1 618 266 102	-1 711 576 607
- Production	-736 820 243	-765 073 582
- Distribution	-846 408 521	-874 829 163
- Privés	-35 037 338	-71 673 862
Immobilisations nettes	184 556 962	191 162 996
Stock	28 817 912	35 733 716
Créances clients	56 906 636	61 459 168
Autres créances	2 201 656	4 622 586
Provisions pour dépréciation	-20 221 217	-5 912 697
Stock et créances nets	67 704 987	95 902 773
Compte courant du concessionnaire	0	45 449 697
TOTAL ACTIF	252 261 949	332 515 465

* Immobilisations concédées

	2022	2021
Production		
Concessionnaire	744 366 019	772 798 139
Total concessionnaire	744 366 019	772 798 139
Total Tiers et concédant	812 477	812 477
Total au bilan	745 178 496	773 610 616

** Amortissements et provisions

	2022	2021
Production		
Concessionnaire	-736 055 056	-764 308 395
Total concessionnaire	-736 055 056	-764 308 395
Tiers et concédant	-765 187	-765 187
Total au bilan	-736 820 243	-765 073 582

Distribution

	2022	2021
Concessionnaire	775 702 415	810 988 237
Total concessionnaire	775 702 415	810 988 237
Tiers et concédant	238 355 093	234 835 911
Total au bilan	1 014 057 508	1 045 824 148

Distribution

	2022	2021
Concessionnaire	-696 105 597	-724 526 239
Total concessionnaire	-696 105 597	-724 526 239
Tiers et concédant	-150 302 924	-150 302 924
Total au bilan	-846 408 521	-874 829 163

Amortissement et provisions

Ce poste correspond aux charges d'amortissements comptabilisées par le concessionnaire à savoir :

- en production : pour amener la valeur nette des biens à 0 en fin de concession (remise gratuite des biens) sauf terrains et améliorant des 10 dernières années.
- en distribution : pour amener la valeur nette des biens au montant de l'indemnité de reprise s'y rapportant à savoir leur valeur nette comptable.

Rq : la valeur économique des biens figure dans le chapitre de ce rapport dédié au patrimoine géré, elle n'est pas identique à la valeur nette comptable au bilan.

A titre d'exemple :

1°) lorsqu'un terrain est remis gratuitement au concédant, il est amorti dans l'économie de la concession alors que sa valeur économique est à minima égale à sa valeur d'origine.

2°) lorsque le montant de l'IFC est différent de la VNC économique des biens.

4.3.2 BILAN PASSIF

PASSIF	Huahine	
	2022	2021
Résultat	21 757 547	65 385 826
Capitaux propres	21 757 547	65 385 826
Droits des tiers et concédant apports gratuit	88 099 459	84 580 277
- Production	47 290	47 290
- Distribution	88 052 169	84 532 987
Provisions devenues sans objet	3 326 127	0
- PR non utilisées en fin de concession	3 326 127	0
Droits du concédant exigible en nature	91 425 586	84 580 277
Autres provisions	24 300 477	36 796 089
- PIDR	24 300 477	36 796 089
Provision pour risques et charges	24 300 477	36 796 089
Compte courant du concessionnaire (emprunt)	58 178 436	0
Clients - avances sur consommation	11 257 780	11 510 564
Fournisseurs	21 010 153	49 478 013
Dettes fiscales et sociales	24 154 785	75 935 012
Autres dettes	177 184	177 184
Produits constatés d'avance	0	8 652 501
Emprunts et dettes	56 599 902	145 753 274
TOTAL PASSIF	252 261 949	332 515 465

4.3.3 COMPTE DE RESULTAT PAR ACTIVITE

		Huahine 2021			Huahine 2022		
		Récurrent	Non récurrent	Total	Récurrent	Non récurrent	Total
PRODUCTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE THERMIQUE							
P1 Puissance maximale majorée	PRODUIT AUTORISE : Rémunération de la puissance maximale autorisée	158 554 182		158 554 182	40 151 474		40 151 474
	- UO UP1 : Puissance maximale majorée -1	3 113,00		3 113	3 113,00		3 113
	- Forfait FP1	51 132		51 132	51 592		51 592
	Facturation P1 autres distributeurs						
	COUTS DE PRODUCTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE THERMIQUE	-83 168 963	229 842	-82 939 121	-13 108 361	52 075	-13 056 286
	par UO : Puissance maximale majorée	-26 717		-26 643	-4 211		-4 194
	- Maintenance	-35 030 681		-35 030 681	-6 833 708		-6 833 708
	- AC	-1 515 397		-1 515 397	-527 434		-527 434
	- ACE	-5 220 109		-5 220 109	-565 023		-565 023
	- MO	-28 295 175		-28 295 175	-5 740 338		-5 740 338
	- AUTRES				-913		-913
	- Conduite et Fonctionnement	-4 985 842		-4 985 842	-1 646 387		-1 646 387
	- AC	-169 999		-169 999			
- ACE	-1 293 749		-1 293 749	-645 887		-645 887	
- MO							
- AUTRES	-3 522 094		-3 522 094	-1 000 500		-1 000 500	
- Amortissement des actifs de concession	6 862 991		6 862 991	7 336 040		7 336 040	
- Dotation amortissement biens au bilan	-33 591 693		-33 591 693	10 662 167		10 662 167	
- Dotation / reprise de lissage	40 454 684		40 454 684				
- Quote part des activités support affectées	-50 015 431	229 842	-49 785 589	-11 964 306	52 075	-11 912 231	
- Fonctions supports	-36 065 683		-36 065 683	-8 251 229		-8 251 229	
- Frais de siège	-13 949 748	229 842	-13 719 906	-3 713 077	52 075	-3 661 002	
P2 Charges variables de production	PRODUIT AUTORISE : Rémunération des autres charges de production	23 891 004		23 891 004	6 035 189		6 035 189
	- UO UP2 : kWh produits sortie de centrale -1	8 769 428		8 769 428	8 740 317		8 740 317
	- Forfait FP2	2,735		2,735	2,762		2,762
	Facturation P2 autres distributeurs						
	COUTS DE MAINTENANCE DES MOTEURS	-4 223 707	6 517	-4 217 190	-1 537 096	1 579	-1 535 517
	par UO : kWh produits sortie de centrale	-0,482		-0,481	-0,176		-0,176
	- Maintenance	-1 704 246		-1 704 246	-934 717		-934 717
	- AC	224 639		224 639	-551 422		-551 422
	- ACE	-392 740		-392 740	-94 460		-94 460
	- MO	-1 536 145		-1 536 145	-288 835		-288 835
	- AUTRES (provision rév groupes...)						
	- Traitement des effluents						
	- Quote part des activités support affectées	-2 519 461	6 517	-2 512 944	-602 379	1 579	-600 800
- Fonctions supports	-2 123 940		-2 123 940	-489 800		-489 800	
- Frais de siège	-395 521	6 517	-389 004	-112 579	1 579	-111 000	
Matières consommées	PRODUIT AUTORISE : Matières consommées	160 689 323		160 689 323	50 309 889		50 309 889
	Facturation autres distributeurs						
	Par kWh produits sortie de centrale	18,32		18,32	5,76		5,76
	- Consommations	-161 317 402		-161 317 402	-50 309 889		-50 309 889
	- Gasoil	-158 439 807		-158 439 807	-49 460 554		-49 460 554
- Huile	-2 877 595		-2 877 595	-849 335		-849 335	
- Urée							
ACTIVITES ANNEXES	PRODUITS SUR TRAVAUX VENDUS	155 000		155 000	38 750		38 750
	- Coûts directs						
	- Quote part des activités support affectées				-148 047		-148 047
	PRODUIT SUR REVENTE ENERGIES						
	- Coûts sur revente energie						
	PRODUITS SUR TRAVAUX IMMOBILISES						
	- Coûts directs						
	- AC						
	- ACE						
	- MO						
- AUTRES							
- Quote part des activités support affectées							
SYNTHESE ACTIVITE PRODUCTION THERMIQUE							
TOTAL DES PRODUITS	343 289 509		343 289 509	96 535 302		96 535 302	
MARGE AVANT IS	94 579 437	236 359	94 815 796	31 431 909	53 654	31 485 563	
- I.S.	-41 235 970	-103 051	-41 339 021	-12 126 319	-20 699	-12 147 019	
- IS report déficitaire 2021 / 2022							
MARGE NETTE CONCESSION	53 343 467	133 308	53 476 776	19 305 590	32 954	19 338 544	
MARGE NETTE ACTIONNAIRE	45 341 947	113 312	45 455 259	16 409 752	28 011	16 437 763	
En % des produits	13%		13%	17%		17%	

		Huahine 2021			Huahine 2022		
		Récurrent	Non récurrent	Total	Récurrent	Non récurrent	Total
DISTRIBUTION D'ELECTRICITE							
GESTION DES RESEAUX	PRODUIT AUTORISE	83 260 612		83 260 612	21 178 791		21 178 791
	- UO UD2 : longueur des reseaux (hors branchement) -1	174		174	175		175
	- Forfait FD2	-479 837		-479 837	-483 812		-483 812
	COUTS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE	-58 264 975	-773 772	-59 038 747	-16 265 956	60 126	-16 205 830
	par UO : longueur des reseaux (hors branchement)	-334 478		-338 920	-92 896		-92 552
	- Maintenance	-36 479 349		-36 479 349	-12 596 151		-12 596 151
	- AC	-4 628 214		-4 628 214	-2 367 658		-2 367 658
	- ACE	-12 629 492		-12 629 492	-4 010 133		-4 010 133
	- MO	-19 221 643		-19 221 643	-6 173 289		-6 173 289
	- AUTRES				-45 071		-45 071
	- Conduite et Fonctionnement	-1 123 788	-1 000 000	-2 123 788	-224 848		-224 848
	- AC	-15 785		-15 785			
	- ACE	-821 200		-821 200	-224 898		-224 898
	- MO	-6 627		-6 627			
- AUTRES	-280 176	-1 000 000	-1 280 176	50		50	
- Amortissement des actifs de concession	16 701 757		16 701 757	8 300 879		8 300 879	
- Dotation amortissement biens au bilan	-23 475 093		-23 475 093	8 300 879		8 300 879	
- Dotation / reprise de lissage	40 176 850		40 176 850				
- Quote part des activités support affectées	-37 363 595	226 228	-37 137 367	-11 745 836	60 126	-11 685 710	
- Fonctions supports	-23 633 185		-23 633 185	-7 458 664		-7 458 664	
- Frais de siège	-13 730 410	226 228	-13 504 182	-4 287 172	60 126	-4 227 046	
ACTIVITES ANNEXES	PRODUITS ACC. : Location de poteau, Refacturation SIG...	3 673 974		3 673 974	987 447		987 447
	PRODUITS SUR TRAVAUX VENDUS	7 816 275		7 816 275	2 530 851		2 530 851
	- Coûts directs	-3 101 142		-3 101 142	-1 360 101		-1 360 101
	- AC	-2 296 340		-2 296 340	-644 968		-644 968
	- ACE	-221 452		-221 452	-49 558		-49 558
	- MO	-1 366 841		-1 366 841	-391 858		-391 858
	- AUTRES	783 491		783 491	-273 717		-273 717
	- Quote part des activités support affectées	-2 382 279	4 995	-2 377 284	-924 108	446	-923 662
	- Fonctions supports	-2 079 127		-2 079 127	-892 293		-892 293
	- Frais de siège	-303 152	4 995	-298 157	-31 815	446	-31 369
	PRODUITS SUR TRAVAUX IMMOBILISES	10 248 610		10 248 610	872 869		872 869
	- Coûts directs	-6 114 455		-6 114 455	-816 461		-816 461
	- AC	-3 238 490		-3 238 490	-648 796		-648 796
	- ACE	-3 020		-3 020			
- MO	-2 464 228		-2 464 228	-40 335		-40 335	
- AUTRES	-408 717		-408 717	-127 330		-127 330	
- Quote part des activités support affectées	-4 365 724		-4 365 724	-73 961		-73 961	
SYNTHESE ACTIVITE DISTRIBUTION							
TOTAL DES PRODUITS	104 999 471		104 999 471	25 569 958		25 569 958	
MARGE AVANT IS	30 770 896	-768 777	30 002 119	6 129 370	60 572	6 189 943	
- I.S.	-13 415 894	335 181	-13 080 713	-2 364 689	-23 369	-2 388 058	
- IS report déficitaire 2021 / 2022							
MARGE NETTE CONCESSION	17 355 002	-433 596	16 921 406	3 764 681	37 204	3 801 885	
MARGE NETTE ACTIONNAIRE	14 751 751	-368 556	14 383 195	3 199 979	31 623	3 231 602	
En % des produits	14%		14%	13%		13%	

		Huahine 2021			Huahine 2022		
		Récurrent	Non récurrent	Total	Récurrent	Non récurrent	Total
FOURNITURE D'ELECTRICITE							
ACHAT AUX PRODUCTEURS	PRODUIT AUTORISE et redevance solaire	347 111 409		347 111 409	97 544 200		97 544 200
	- Achat d'électricité d'origine thermique	343 134 509		343 134 509	96 496 552		96 496 552
	- Achat d'électricité d'origine hydraulique (RA)						
	- Achat d'électricité d'origine solaire (RA)	3 976 900		3 976 900	1 047 648		1 047 648
	- Achat d'électricité d'origine hydraulique pour revente à TSE						
	- Autres revente à TSE/Tumaraa						
	COUTS D'ACHAT	-347 126 953		-347 126 953	-97 544 200		-97 544 200
	- Achat d'électricité d'origine thermique	-343 134 509		-343 134 509	-96 496 552		-96 496 552
	- Achat d'électricité d'origine hydraulique Marama Nui						
	- Achat d'électricité d'origine hydraulique CHPP						
- Achat d'électricité d'origine solaire	-3 992 444		-3 992 444	-1 047 648		-1 047 648	
GESTION ADMINISTRATIVE	-348 945	167	-348 778	-96 048		-96 048	
- Produits de la Redevance solaire							
- Coûts de Fonctionnement	-129 600		-129 600	-32 764		-32 764	
- AC							
- ACE	-129 600		-129 600	-32 764		-32 764	
- MO							
- AUTRES							
- Quote part des activités support affectées	-219 345	167	-219 178	-63 284		-63 284	
- Fonctions supports	-209 186		-209 186	-63 284		-63 284	
- Frais de siège	-10 159	167	-9 992				
ETUDES & RACCORDEMENTS SOLAIRES	PRODUITS SUR TRAVAUX VENDUS	211 641		211 641	6 153 945		6 153 945
	- Coûts directs	-36 021		-36 021	-1 732 259		-1 732 259
	- AC						
	- ACE						
	- MO	-36 021		-36 021	-200 880		-200 880
- AUTRES				-1 531 379		-1 531 379	
- Quote part des activités support affectées	-67 401	136	-67 265	-275 246	255	-274 991	
- Fonctions supports	-59 129		-59 129	-257 080		-257 080	
- Frais de siège	-8 272	136	-8 136	-18 166	255	-17 911	
GESTION DE CLIENTELE	PRODUIT AUTORISE	28 259 084		28 259 084	7 329 850		7 329 850
	- UO UC : Nombre d'abonnés -1	2 151		2 151	2 200		2 200
	- Forfait FC	-13 189,00		-13 189	-13 327,00		-13 327
	PRODUITS ACCESSOIRES A L'ENERGIE	2 235 368		2 235 368	625 244		625 244
	- Frais de relance	1 672 108		1 672 108	439 116		439 116
	- Frais de perception de taxe	563 260		563 260	186 128		186 128
	COUT DE L'INTERFACE CLIENTELE	-39 578 869	46 421	-39 532 448	-14 587 553	14 253	-14 573 300
	par UO : Nombre d'abonnés	-18 400		-18 379	-6 631		-6 624
	- Affranchissements	-2 598 384		-2 598 384	-686 865		-686 865
	- Fonctionnement	-17 370 462		-17 370 462	-7 348 188		-7 348 188
- AC	-222 048		-222 048	-13 690		-13 690	
- ACE	-6 214 857		-6 214 857	-2 317 922		-2 317 922	
- MO	-12 140 445		-12 140 445	-4 200 930		-4 200 930	
- AUTRES	1 206 888		1 206 888	-815 646		-815 646	
- Quote part des activités support affectées	-19 610 023	46 421	-19 563 602	-6 552 500	14 253	-6 538 247	
- Fonctions supports	-16 792 613		-16 792 613	-5 536 243		-5 536 243	
- Frais de siège	-2 817 410	46 421	-2 770 989	-1 016 257	14 253	-1 002 004	
ACTIVITES ANNEXES	PRODUITS SUR TRAVAUX VENDUS	717 612		717 612	228 000		228 000
	- Frais de coupure	717 612		717 612	228 000		228 000
	- Coûts directs	-221 782		-221 782	-86 443		-86 443
	- AC	-3 729		-3 729	-1 619		-1 619
	- ACE						
	- MO	-218 053		-218 053	-84 824		-84 824
- AUTRES							
- Quote part des activités support affectées	-389 876	821	-389 055	-179 142	127	-179 015	
- Fonctions supports	-340 072		-340 072	-170 084		-170 084	
- Frais de siège	-49 804	821	-48 983	-9 058	127	-8 931	
SYNTHESE ACTIVITE FOURNITURE D'ELECTRICITE							
	TOTAL DES PRODUITS	378 535 114		378 535 114	111 881 239		111 881 239
	MARGE AVANT IS	-9 234 734	47 545	-9 187 188	-2 619 651	14 634	-2 605 017
	- I.S.	4 026 279	-20 729	4 005 550	1 010 652	-5 646	1 005 006
	- IS report déficitaire 2021 / 2022						
	MARGE NETTE CONCESSION	-5 208 455	26 816	-5 181 639	-1 608 999	8 989	-1 600 011
	MARGE NETTE ACTIONNAIRE	-4 427 186	22 793	-4 404 393	-1 367 649	7 640	-1 360 009
	En % des produits	-1%		-1%	-1%		-1%

		Huahine 2021			Huahine 2022		
		Récurrent	Non récurrent	Total	Récurrent	Non récurrent	Total
PARTAGE DES GAINS DE RENDEMENTS							
PGR	Tarif public combustible						
	PRODUIT AUTORISE Rendement de production						
	- Rendement de référence						
	- Rendement						
	- kWh produits						
	- Economie réalisée en litre de combustibles						
	PRODUIT AUTORISE Rendement de distribution	299 001		299 001	353 512		353 512
	- Rendement de référence						
	- Rendement						
	- kWh fournis aux client finaux						
	- Economie réalisée en litre de combustibles						
RESULTAT FINANCIER							
	PRODUIT AUTORISE	-292 231		-292 231	-178 215		-178 215
	- Intérêts sur emprunts bancaires						
	- Rémunération Compte courant du concessionnaire : sur la base des taux de marché	87 217		87 217	164 405		164 405
	- Rémunération Compte courant du concessionnaire : surperformance financière	206 156		206 156	13 810		13 810
	MARGE AVANT IS	1 142		1 142			
TOTAL CONCESSION							
	TOTAL DES PRODUITS (*)	483 696 355		483 696 355	137 665 244		137 665 244
	TOTAL DES CHARGES (**)	-367 280 612	-484 873	-367 765 485	-102 370 104	128 861	-102 241 243
	MARGE AVANT IS	116 415 743	-484 873	115 930 870	35 295 140	128 861	35 424 001
	- I.S.	-50 756 446	211 401	-50 545 044	-13 616 740	-49 714	-13 666 454
	- IS report déficitaire 2021 / 2022						
	MARGE NETTE CONCESSION	65 659 297	-273 472	65 385 826	21 678 400	79 147	21 757 547
	MARGE NETTE ACTIONNAIRE	55 810 403	-232 451	55 577 952	18 426 640	67 275	18 493 915
	En % des produits	12%		11%	13%		13%

(*) : voir les postes de "Fourniture" à ne pas prendre en compte

(**) de ces postes doivent être retirés les R.A. hydro des marquises et solaire Makatea (et les revente d'hydro à TSE si on ne regarde que les charges "Processus" sans les reventes d'énergie)

4.3.3.1 Commentaires sur les éléments non récurrents

+ 0.1 MF liés à une provision pour risque (en frais de siège)

4.3.3.2 Commentaires sur la variation entre 2021 et 2022 des éléments récurrents :

N/A : le contrat de concession est arrivé à échéance le 31/03/2022.

4.4 - Chiffre d'affaires énergie, Revenu autorisé, Produit autorisé et produits comptabilisés

L'avenant 17 du 29 décembre 2015 réforme en profondeur le mode de rémunération du concessionnaire lequel n'est plus rémunéré par un Tarif mais par un revenu autorisé spécifique par activité et concession.

Ce nouveau mode de rémunération n'a cependant été rendu applicable qu'à partir de l'exercice 2020 avec la signature de l'avenant 18b au contrat de concession lequel introduisait également un mécanisme de plafonnement du résultat global des concessions gérées par EDT, hors activités annexes et produits accessoires.

4.4.0 Plafonnement des résultats

Le mécanisme de plafonnement est décrit à l'article 2.5 de l'avenant 18b du 20 juillet 2020 :

« En l'attente de l'application des recommandations de la CRE prévues à l'article 6 du présent avenant, il est instauré un mécanisme temporaire de plafonnement du résultat des concessions du Périmètre du Concessionnaire.

Pour ce faire, le Revenu Autorise prévisionnel du Concessionnaire est calculé en prenant comme hypothèse de calcul un résultat net après impôt du Périmètre du Concessionnaire. Ce « Résultat de Référence » est établi à hauteur de 720 000 000 FCFP (sept cent vingt millions de francs CFP), dans les conditions définies à l'annexe 2.

Ce résultat dépend de l'activité de l'entreprise, et varie avec le nombre de contrats de concession inclus au Périmètre du Concessionnaire :

- La sortie d'une concession fait diminuer le résultat de référence au prorata du « RE » perdu sur le « RE » total géré antérieurement ;
- Les éventuels nouveaux contrats de délégation conclus par le Concessionnaire ne sont pas concernés.

Les éventuels résultats qui excèderaient ce Résultat de Référence seront traités comme suit :

- Dans la limite de 130 000 000 FCFP (cent trente millions de francs CFP) de dépassement du Résultat de Référence, 50% de ce dépassement sont conservés par le Concessionnaire au titre de l'intéressement à l'amélioration de la performance, les autres 50% étant déduits du « RA » de l'année suivante ;
- Au-delà d'un dépassement de 130 000 000 FCFP (cent trente millions de francs CFP) du Résultat de Référence, toute somme excédentaire est déduite du « RA » de l'année suivante ; Toute somme excédentaire (retraitée avant impôt) est déduite du « RA » de l'année suivante au prorata des « RA » de chaque concession. »

Impact de ce mécanisme sur les comptes de la concession :

Le résultat excédentaire (retraité avant impôt) est décomposé entre la part conservée par l'entreprise au titre de l'intéressement à la performance et la part à restituer aux clients au titre du plafonnement des résultats.

Ces deux quotes-parts sont réparties par concession au prorata des RA de chaque concession de l'exercice considéré.

Celle conservée par l'entreprise est laissée dans les comptes de la concession.

Celle à restituer aux clients est comptabilisée en « produit constaté d'avance » plafonnant de la sorte les résultats de la concession de l'exercice considéré.

En matière de trésorerie, cette quote-part déduite du « RA » de l'année suivante diminuant d'autant les sommes à facturer aux clients.

L'extourne en N+1 des produits constatés d'avance neutralise en résultat l'impact de la réduction du RA de l'exercice N+1.

Calcul du plafonnement 2022

Pour l'ensemble des concessions gérées par EDT, suite aux sorties de concessions, le plafond 2022 est de 1 071 846 850 F CFP avant IS. Le résultat soumis au plafonnement réalisé sur l'exercice s'élève à 844 280 222 F CFP avant IS, il est donc inférieur au plafond.

Pour rappel, en 2021, en raison d'un RA de la concession représentant 2,43% du RA des concessions gérées par EDT,

- la part conservée dans les comptes de la concession s'élevait à 1.792.659 F CFP.
- la part à restituer aux clients de la concession s'élevait à 1.792.659 F CFP

4.4.1) Revenu autorisé

Le Revenu Autorisé du Concessionnaire pour une année civile « n » est composé de trois éléments distincts : le « Revenu d'Exploitation » (RE), les « Coûts d'Énergie » (CE) et le « Plafonnement N-1 ».

$$\begin{aligned} \text{Revenu Autorisé} &= RE + CE - \text{Plafonnement N-1} \\ 124.435.479 &= 74.870.601 + 51.357.537 - 1.792.659 \end{aligned}$$

4.4.1.1) Revenu d'Exploitation (RE)

La composante RE est calculée par application de forfaits annuels multipliés par des unités d'œuvres, lesquelles sont représentatives du service rendu.

A titre d'intéressement à la bonne gestion, la rémunération du concessionnaire intègre :

- un terme RF au titre de la surperformance des placements des excédents de trésorerie
- un terme PGR au titre de l'amélioration des rendements

$$RE = C + D + P + RF + PGR$$

	Nb UO exercice N-1	Nb UO exercice N	Variation en % / N-1	Forfait exercice N-1	Forfait exercice N	Variation en % / N-1	Revenu de l'exploitation exercice N-1	Revenu de l'exploitation exercice N	Variation en % / N-1
Activité de production									
Puissance maximale majorée	3 113	3 113		51 132	51 592	0,9%	159 173 916	40 151 474	-74,8%
Nb de kWh produits	8 769 428	8 740 317	-0,3%	2,735	2,762	1,0%	23 984 386	6 035 189	-74,8%
Ajustement TAC Avenant 18b									
Activité de dispatching									
Nb de km de réseaux HTA									
Activité de distribution									
Nb de km de réseaux (hors branchements)	174,2	175,099	0,5%	479 837	483 812	0,8%	83 586 049	21 178 791	-74,7%
Activité de fourniture									
Nb de clients (abonnements)	2 151,0	2 200	2,3%	13 189	13 327	1,0%	28 369 539	7 329 850	-74,2%
RE - "Forfaits"							295 113 889	74 695 304	-74,7%
Résultat financier							-293 373	-178 215	-39,3%
Partage des gains de rendement							300 170	353 512	
RE (Revenu de l'exploitation)							295 120 687	74 870 601	-74,6%

4.4.1.2) Coûts d'Énergie (CE)

La composante CE correspond aux dépenses réelles liées à l'énergie, engagées par le Concessionnaire à savoir trois postes de charge :

$$CE = CUHPTF + E + T$$

- ➔ CUHPTF = valeur des combustibles (fioul, gazole, biocarburants), des huiles et des produits de traitement des fumées consommés pour la production thermique du Concessionnaire
- ➔ E = valeur de l'énergie électrique achetée, et de l'électricité d'origine renouvelable produite par le Concessionnaire.
- ➔ T = montant des redevances payées au concessionnaire de transport.

		2021			2022		
		l/kwh	Prix	Coût	l/kwh	Prix	Coût
Carburant : GO	C	2 461 556	64,37	158 439 807	612 193	80,79	49 460 554
Carburant : Fuel	C						
Urée	U						
Huiles	H	8 777	327,86	2 877 595	2 719	312,37	849 335
Energie achetée Hydro	E						
Energie achetée Solaire	E	109 982	36,30	3 992 444	30 646	34,19	1 047 648
Prod ENR EDT							
Transport	T						
CE Total				165 309 846			51 357 537

Prix des combustibles

	Gazole Iles	Arrêté CM
Acpt 03/2022	89,075	Arrêté 149 CM 24 février 2022
Acpt 04/2022	97,578	Arrêté 409 CM 24 mars 2022
Acpt 05/2022	71,63	Arrêté 607 CM 27 avril 2022
Acpt 07/2022	86,63	Arrêté 1104 CM 28 juin 2022
Acpt 08/2022	86,63	Arrêté 1372 CM 27 juillet 2022
Acpt 09/2022	86,63	Arrêté 1721 CM 25 août 2022
Acpt 11/2022	86,63	Arrêté 2214 CM 27 octobre 2022
Acpt 12/2022	86,63	Arrêté 2521 CM 30 novembre 2022

4.4.2) Chiffre d'affaires énergie, Revenu autorisé, Produit autorisé et Produits comptabilisés

Depuis la signature de l'avenant 18 b les produits acquis au concessionnaire en raison de la vente d'énergie correspondent au Revenu Autorisé de l'exercice, comptablement ils sont constitués par le chiffre d'affaires énergie facturé aux clients et par une écriture de régularisation (produits constatés d'avance ou facture à établir pour la différence).

Ces écritures de régularisation sont globalisées au niveau de l'ensemble des concessions gérées par EDT et constituent soit une dette envers les clients lorsque le CA facturé est supérieur au Revenu Autorisé, soit une créance sur les clients dans le cas inverse.

Lorsque le résultat des concessions considérées dépasse le plafond fixé à l'avenant 18b, le concessionnaire réduit ses produits comptabilisés par le biais d'une écriture de « produits constatés d'avance ». Cette écriture est extournée l'exercice suivant, de sorte à ce que ses « Produits autorisés » soient égaux au RA de l'exercice réduit du dépassement de plafond.

Exercice	Dépassement plafond	RA (A)		écritures comptables (B)		A+B Produits autorisés
		RA hors plafond	Déduction plafond N-1	PCA plafond N	Extourne PCA plafond N-1	
N	50	1000	n/a	-50	n/a	950
N+1	80	1010	-50	-80	50	930
N+2	0	1020	-80	0	80	1020

Pour assurer une bonne transparence des comptes, cette réduction de produit est répartie par concession et processus dans les comptes des délégations.

		Huahine							
		2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
CA facturé dans la concession	A	58 761 696	268 586 709	269 182 667	276 523 767	251 586 531	251 135 099	254 723 297	258 390 319
Péréquation	B	56 128 781	n/a	n/a	261 846 475	239 684 875	244 121 523	n/a	265 785 078
CA péréqué	C=A+B	n/a	n/a	n/a	538 370 242	491 271 406	495 256 622	n/a	524 175 397
Ecart RA/(CA+péréquation)		9 545 002	191 843 824	185 987 407	n/a	n/a	22 629 355	245 097 180	n/a
Revenu autorisé avant plafonnement		126 228 138	460 430 533	455 170 074	549 178 797	537 561 271	517 885 977	499 820 477	524 175 397
Revenu autorisé y compris plafonnement n-1		124 435 479							
Annulation écart RA/CA		n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	-22 629 355	n/a	n/a
Régularisation écart RA/CA antérieur		n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	14 608 886	n/a	n/a
Impact du plafonnement du RA			-1 792 659						
Produits comptabilisés		126 228 138	458 637 874	455 170 074	538 370 242	491 271 406	509 865 508	499 820 477	524 175 397

Le détail du calcul du revenu autorisé ayant servi de base à cette répartition calculée conformément aux l'avenant 17b et 18b est détaillé au § 4.4.1.

4.4.3) Annexe

DETAIL DES CHARGES D'ENERGIE	Réalisé 2022	Réalisé 2021
Nombre de kWh vendus îles (Consommés + Energie en compteur)	2 032 297	8 094 529
<u>Rendement électrique (kWh) Energie vendue / Energie produite et achetée</u>	91,0%	89,7%
<u>Nombre de kWh à produire ou acheter</u>		
Achat Photovoltaïque à 45 F/kWh	1 705	6 128
Achat Photovoltaïque à 40 F/kWh	7 645	40 190
Achat Photovoltaïque à 23,64 F/kWh	11 413	26 741
Achat Electra 40F/kWh	9 883	36 922
Total Production Photovoltaïque	30 646	109 982
Production Total EnR	30 646	109 982
Production brute thermique à produire	2 198 787	8 910 099
Production Nette thermique à produire	2 162 811	8 740 317
Total production (EDT et Autres)	2 233 440	9 020 081
<u>Consommation spécifique L/KWh</u>		
Gasoil Centrale thermique	0,278	0,276
<u>Stock Matières Premières en volume (l)</u>		
Stock Initial	85 019	58 491
Achat Matière première	621 625	2 488 084
Stock Final	94 451	85 019
Consommation Matière 1iere	612 193	2 461 556
<u>Consommation spécifique compta L/KWh</u>	0,278	0,276
<u>Evolution des tarifs d'énergie primaire au litre (consommé pour le fuel, le GO et l'huile - acheté pour hydro et solaire)</u>		
Prix du gasoil îles	80,79 F	64,37 F
Production Photovoltaïque à 45 F/kWh	45,00 F	45,00 F
Production Photovoltaïque à 40 F/kWh	40,00 F	40,00 F
Production Photovoltaïque à 35 F/kWh	35,00 F	35,00 F
Production Photovoltaïque à 23,64 F/kWh	23,64 F	23,64 F
Prix de l'éolien	14,06 F	14,06 F
Prix huile	312,37 F	327,86 F
<u>Stock Matières Premières en XPF</u>		
Stock Initial	6 904 883	2 878 616
Achat Matière première	50 619 425	162 466 074
Stock Final	8 063 754	6 904 883
Consommation Matière 1iere	49 460 554	158 439 807
Huile	849 335	2 877 595
(CUHPF) Combustible urée, huiles....	50 309 889	161 317 402
(E) Energie achetée & ENR produite en XPF - Avec TVA sociale 1%	1 047 648	3 992 444
(CE) TOTAL achat de matières premières	51 357 537	165 309 846

5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISES

- 5.1 Variation du patrimoine immobilier
- 5.2 Situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public
- 5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements
- 5.4 Dépenses de renouvellement
- 5.5 Méthode relative aux charges calculées
- 5.6 Dépenses d'améliorant réalisées dans l'année
- 5.7 Indemnités de fin de concession dans le cadre de l'article 22
- 5.8 Plan de Renouvellement

5.1 - Variation du patrimoine immobilier

	2021	Acquisition	TVA à reverser	Cession	Transfert	2022
VB concessionnaire	763 985 813		-10 840 948		-8 778 846	744 366 019
VB tiers & concédant	812 477					812 477
Immobilisations incorporelles	8 812 326			-8 812 326		0
Production	773 610 616	0 (1)	-10 840 948	-8 812 326 (2)	-8 778 846	745 178 496
VB concessionnaire	790 868 473	2 467 981	-17 634 039			775 702 415
VB tiers & concédant	234 835 911	3 519 182				238 355 093
Immobilisations incorporelles	20 119 764			-20 119 764		0
Distribution	1 045 824 148	5 987 163 (3)	-17 634 039	-20 119 764 (4)	0	1 014 057 508
Total	1 819 434 764	5 987 163	-28 474 987	-28 932 090	-8 778 846	1 759 236 004

Détail Production :

(1) Pas d'acquisition en production sur l'exercice

Libellé des chantiers	N° Chantier	Valeur Brute	Taux d'améliorant	Montant améliorant	Montant Renouvellement
DROIT INCORPOREL		(8 812 326)	0%	-	(8 812 326)
TOTAL CESSION TIERS ET CONCEDANT		(8 812 326)		-	(8 812 326)
(2) TOTAL CESSION PRODUCTION HUAHINE		(8 812 326)		-	(8 812 326)

Détail Distribution :

Libellé des chantiers	N° Chantier	Valeur Brute	Taux d'améliorant	Montant améliorant	Montant Renouvellement
14A1 LC2021.001874/CH2021	9300000901	226 254	100%	226 254	-
TOTAL TRAVAUX ARTICLE 14		226 254		226 254	-
RESEAUX CP HUAHINE 2022	9300000902	127 330	100%	127 330	-
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	9500001287	2 114 397	24%	507 878	1 606 519
TOTAL TRAVAUX ARTICLE 13		2 241 727		635 208	1 606 519
RSX AERIEN TIERS HUA 2022	9000001746	147 740	100%	147 740	-
RSX SOUT TIERS HUA 2022	9300000905	930 561	100%	930 561	-
COMPTAGE TIERS HUA 2022	9500001291	2 440 881	100%	2 440 881	-
TOTAL FINANCEMENT TIERS HUAHINE		3 519 182		3 519 182	-
(3) TOTAL ACQUISITION DISTRIBUTION HUAHINE		5 987 163		4 380 644	1 606 519
DROIT INCORPOREL		(20 119 764)	0%	-	(20 119 764)
TOTAL CESSION TIERS ET CONCEDANT		(20 119 764)		-	(20 119 764)
(4) TOTAL CESSION DISTRIBUTION HUAHINE		(20 119 764)		-	(20 119 764)

Pas d'immobilisation en cours du domaine concédé à la fin de l'exercice 2022 ; contre 1,6 MF fin 2021.

5.2 - Situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public

Désignation	N° immobilisation	date de mise en service	Valeur Brute d'origine			Amortissement économique concessionnaire	Amortissement économique tiers	Valeur Nette Economique	
			Concessionnaire		Concédant & Tiers				
			B. Renouv	B. Non Renouv					Total
AN TERRAIN CENT HUAHINE	100000006	01/01/1991	-	30 504 000	30 504 000	-	15 895 509	-	14 608 491
AMNGT TERRAIN CENT HUA	200000004	01/11/2004	-	1 430 065	1 430 065	-	539 742	-	890 323
AN CONST CONCEDANT HUAHIN	500000066	01/01/1991	-	-	-	812 477	-	725 792	86 685
A.N CONSTRUCTION HUAHINE	500000027	01/01/1994	-	176 217 623	176 217 623	-	142 298 317	-	33 919 306
AMNGMT STOCK HUAHINE	500000112	02/11/2010	-	7 493 493	7 493 493	-	4 710 848	-	2 782 645
GENIE CIVIL INSTAL GRPE	500000115	01/01/2011	-	6 285 581	6 285 581	-	3 929 206	-	2 356 375
RENFORCEMT HANGAR HUAHINE	500000123	01/01/2011	-	2 025 104	2 025 104	-	1 265 921	-	759 183
MEC INSTALLAT° TERTIAIRES	500000149	01/08/2015	-	3 534 308	3 534 308	-	1 757 532	-	1 776 776
AGENC BAT INSTAL GRPE	600000039	01/01/2011	-	6 285 582	6 285 582	-	3 929 206	-	2 356 376
ECLAIRAGE ENTREPOT HUAHIN	600000043	01/03/2011	-	692 299	692 299	-	430 616	-	261 683
TVX BETONNAGE A L'ARRIERE	600000064	01/01/2015	-	1 061 630	1 061 630	-	549 721	-	511 909
F&P GE QSK60 CUMMINS À LA	600000068	01/01/2015	-	1 122 430	1 122 430	-	581 203	-	541 227
MOTEUR FG WILSON P625 HUA	1200000007	27/09/2005	-	9 624 823	9 624 823	-	9 624 823	-	-
MOTEUR CUMMINS QSK60 HUAH	1200000085	01/01/2015	-	43 960 000	43 960 000	-	43 960 000	-	-
MOTEUR CUMMINS QSK60 HUAH	1200000105	01/06/2017	-	42 688 773	42 688 773	-	29 472 797	-	13 215 976
MOTEUR CUMMINS QSK60 HUAH	1200000104	01/04/2017	-	45 104 645	45 104 645	-	32 217 604	-	12 887 041
ALTERNAT FG WILS P625 HUA	1300000007	27/09/2005	-	2 783 185	2 783 185	-	2 783 185	-	-
ALTERNAT CUMMINS QSK60 HU	1300000085	01/01/2015	-	12 730 000	12 730 000	-	6 439 901	-	6 290 099
ALTERNAT CUMMINS QSK60 HU	1300000040	01/12/2009	-	11 642 122	11 642 122	-	9 685 010	-	1 957 112
ALTERNAT CUMMINS QSK60 HU	1300000041	01/12/2009	11 642 122	-	11 642 122	-	11 642 122	-	-
ACCESSOIRE WILS P625 HUAH	1400000007	27/09/2005	-	10 531 523	10 531 523	-	10 531 523	-	-
ACCESSOIRE CUMMINS QSK60	1400000085	01/01/2015	-	19 774 575	19 774 575	-	14 963 687	-	4 810 888
ACCESSOIRE CUMMINS QSK60	1400000040	01/12/2009	-	22 654 424	22 654 424	-	22 654 424	-	-
ACCESSOIRE CUMMINS QSK60	1400000041	01/12/2009	-	22 654 424	22 654 424	-	22 654 424	-	-
FIL COMB QSK60 HUAHINE	2600000020	01/12/2009	-	1 229 808	1 229 808	-	795 185	-	434 623
FIL COMB QSK60 HUAHINE	2600000032	01/01/2011	-	12 247 839	12 247 839	-	7 656 298	-	4 591 541
ENS COMPTAGE THOKEIM HUA	2600000044	01/09/2011	-	1 817 907	1 817 907	-	1 110 497	-	707 410
F&P SONDE RADAR HUAHINE	2600000060	01/05/2014	-	1 151 324	1 151 324	-	622 041	-	529 283
F&P AUTOMATE SUPERVIS°HUA	2600000071	01/01/2016	-	936 027	936 027	-	449 964	-	486 063
FIL EAU QSK60 HUAHINE	2700000008	01/12/2009	-	4 919 230	4 919 230	-	3 180 738	-	1 738 492
FIL EAU QSK60 HUAHINE	2700000013	01/01/2011	-	12 921 848	12 921 848	-	8 077 630	-	4 844 218
EAU F&P QSK60 CUMMINS HUA	2700000020	01/01/2015	-	9 273 548	9 273 548	-	4 801 919	-	4 471 629
TABLEAU CDE HTA HUAHINE	2800000040	01/12/2009	-	28 998 231	28 998 231	-	18 750 041	-	10 248 190
FIL ENERGIE QSK60 HUAHINE	2800000041	01/12/2009	-	14 571 325	14 571 325	-	9 421 711	-	5 149 614
CPL TABLEAU HTA CDE HUAHI	2800000050	16/03/2010	-	5 580 674	5 580 674	-	3 571 073	-	2 009 601
FIL ENERGIE QSK60 HUAHINE	2800000057	01/01/2011	-	20 103 866	20 103 866	-	12 567 211	-	7 536 655
SUPERVISION GE SEPAM ITI	2800000059	01/01/2011	-	1 221 494	1 221 494	-	763 573	-	457 921
COFFRET COMPTAGE CENTRALE	2800000091	01/06/2013	-	2 127 949	2 127 949	-	1 206 787	-	921 162
NRJ F&P QSK60 CUMMINS HUA	2800000143	01/01/2015	-	7 592 902	7 592 902	-	3 931 667	-	3 661 235
NRJ AUTOMATE TWIDO HUA	2800000147	01/01/2016	-	588 424	588 424	-	282 865	-	305 559
NV TGBT CENTRALE HUAHINE	2800000166	01/02/2019	-	9 525 823	9 525 823	-	3 039 078	-	6 486 745

Désignation	N° immobilisation	date de mise en service	Valeur Brute d'origine			Amortissement économique concessionnaire	Amortissement économique tiers	Valeur Nette Economique	
			Concessionnaire		Concédant & Tiers				
			B. Renouv	B. Non Renouv					Total
RENV CELLULES HTA HUAHINE	2800000167	01/02/2019	-	17 757 434	17 757 434	-	5 665 255	-	12 092 179
FIL LUB QSK60 HUAHINE	2900000002	01/12/2009	-	1 229 808	1 229 808	-	795 185	-	434 623
FIL LUB QSK60 HUAHINE	2900000004	01/01/2011	-	913 358	913 358	-	570 953	-	342 405
TRAITMT EAUX HUILEUSES	3000000018	01/01/2008	-	1 535 933	1 535 933	-	1 042 591	-	493 342
EVACUAT*EFLLUENT LIQUIDE	3000000026	01/08/2009	-	2 422 923	2 422 923	-	1 581 732	-	841 191
FIL ENVT QSK60 HUAHINE	3000000032	01/12/2009	-	8 674 476	8 674 476	-	5 608 852	-	3 065 624
FIL ENVT QSK60 HUAHINE	3000000040	01/01/2011	-	5 480 147	5 480 147	-	3 425 717	-	2 054 430
FIL ENVT REJET HUAHINE	3000000045	01/08/2011	-	3 694 075	3 694 075	-	2 264 235	-	1 429 840
VASE FILTRE D'AMORÇAGE PR	3000000067	01/04/2015	-	1 854 226	1 854 226	-	944 339	-	909 887
RENOVAT.SECU.INCENDIE HUA	3100000051	03/09/2010	-	23 566 503	23 566 503	-	14 889 224	-	8 677 279
GPE MOTOPOMPE GMP HUAHINE	3100000047	02/11/2010	-	3 917 129	3 917 129	-	2 462 536	-	1 454 593
F&P PASSERELLE ACCES FILT	3100000071	01/01/2012	-	304 000	304 000	-	183 331	-	120 669
F&P PASSERELLE ACCES FILT	3100000072	01/01/2012	-	304 000	304 000	-	183 331	-	120 669
INSTAL DETECTEUR IR3 STKG	3100000075	01/01/2012	-	575 587	575 587	-	347 115	-	228 472
INST EVENTS CENT HUAHINE	3100000076	01/03/2012	-	434 969	434 969	-	260 714	-	174 255
F&P PASSERELLE ACCES FILT	3100000084	01/07/2012	-	255 000	255 000	-	150 735	-	104 265
F&P PASSERELLE ACCES FILT	3100000085	01/07/2012	-	255 000	255 000	-	150 735	-	104 265
F&P GARDE CORPS HUAHINE	3100000090	01/03/2013	-	455 000	455 000	-	261 206	-	193 794
INSTAL CAMERA IP HUAHINE	3100000103	01/02/2014	-	2 860 908	2 860 908	-	1 566 569	-	1 294 339
RNV SSI CENTRALE HUAHINE	3100000127	01/01/2020	-	5 480 776	5 480 776	-	492 519	-	4 988 257
FILIERES QSK60 HUAHINE	4000000018	01/01/2015	-	35 143 817	35 143 817	-	18 197 757	-	16 946 060
TOTAL PRODUCTION HUAHINE			11 642 122	732 723 897	744 366 019	812 477	533 790 229	725 792	210 662 475
POSTE H1017 MAIRIE HUA	5000000417	20/02/2018	-	1 551 281	1 551 281	-	255 005	-	1 296 276
POSTE H1023 CENT CIAL HUA	5000000418	20/02/2018	-	600 000	600 000	-	98 630	-	501 370
14B POSTE H5220 POMPAGE	5000000436	01/01/2021	-	-	-	1 070 140	-	53 243	1 016 897
14B COFF ITI H5220 POMPAG	5100000105	01/01/2021	-	-	-	2 317 645	-	115 311	2 202 334
CELLULES H1017 MAIRIE HUA	5200000731	20/02/2018	-	1 776 967	1 776 967	-	292 104	-	1 484 863
AUT COMP H1017 MAIRIE HUA	5200000732	20/02/2018	-	4 559 260	4 559 260	-	749 467	-	3 809 793
CELLULES H1023 CENT CCIAL	5200000733	20/02/2018	-	1 229 428	1 229 428	-	202 098	-	1 027 330
AUT COMP H1023 CENT CCIAL	5200000734	20/02/2018	-	1 837 322	1 837 322	-	302 026	-	1 535 296
14B AUT COMP H5220 POMPAG	5200000848	01/01/2021	-	-	-	3 584 969	-	178 364	3 406 605
TRANSFO 14A1 H3104 HUAHIN	5300001577	01/01/2014	-	2 279 701	2 279 701	-	752 239	-	1 527 462
TRANSFO 14A1 H3105 HUAHIN	5300001578	01/01/2014	-	2 279 701	2 279 701	-	752 239	-	1 527 462
TRANSFO H7007 LOTIS FAUNA	5300001620	01/07/2015	-	-	-	538 334	-	145 424	392 910
TRANSFO H1017 MAIRIE HUA	5300001695	20/02/2018	-	881 586	881 586	-	144 918	-	736 668
TRANSFO H1023 CENT CCIAL	5300001696	20/02/2018	-	1 190 590	1 190 590	-	195 713	-	994 877
14B TRANSFO H5220 POMPAGE	5300001768	01/01/2021	-	-	-	1 926 252	-	95 838	1 830 414
POSE CABLE HTA S/ PONT DE	5400000100	01/01/2015	-	1 100 000	1 100 000	-	318 970	-	781 030
TRANSFO HUAHINE 98	6500000045	01/01/1998	-	3 930 123	3 930 123	-	3 813 834	-	116 289
TRANSFO HUAHINE 99	6500000046	01/01/1999	-	1 469 539	1 469 539	-	1 367 275	-	102 264
TRANSFO HUAHINE 2000	6500000047	01/01/2000	-	725 429	725 429	-	645 930	-	79 499
TRANSFO HUAHINE 2001	6500000048	01/01/2001	-	306 093	306 093	-	260 271	-	45 822
TRANSFO HUAHINE 2002	6500000049	01/01/2002	-	1 061 541	1 061 541	-	860 168	-	201 373
TRANSFO H61 HAAMENE HUA	6500000103	01/06/2004	-	587 633	587 633	-	419 361	-	168 272

Désignation	N° immobilisation	date de mise en service	Valeur Brute d'origine			Amortissement économique concessionnaire	Amortissement économique tiers	Valeur Nette Economique	
			Concessionnaire		Concédant & Tiers				
			B. Renouv	B. Non Renouv					Total
POSTE DP H61 FARE MAEVA	6500000134	25/07/2006	-	1 894 068	1 894 068	-	1 188 956	-	705 112
POSTE DP FARE MAEVA	6500000135	25/07/2006	-	2 865 559	2 865 559	-	1 798 786	-	1 066 773
POSTE DP FARE MAEVA	6500000136	25/07/2006	-	401 733	401 733	-	252 178	-	149 555
POSTE QT TARAVARI FITII	6500000169	01/10/2008	-	514 254	514 254	-	277 782	-	236 472
TRANSFO QT TARAVARI FITII	6500000170	01/10/2008	-	494 422	494 422	-	267 069	-	227 353
TRANSFO DP H7031 OPT FARE	6500000216	01/01/2012	-	697 133	697 133	-	285 882	-	411 251
TRANSFO DP H6292 FITII	6500000222	03/05/2012	-	1 527 424	1 527 424	-	605 781	-	921 643
POSTE HUAHINE 98	6600000037	01/01/1998	-	81 694	81 694	-	79 277	-	2 417
POSTE HUAHINE 99	6600000038	01/01/1999	-	7 240 469	7 240 469	-	6 736 612	-	503 857
POSTE DP HAAMENE HUAHINE	6600000064	01/06/2004	-	1 829 177	1 829 177	-	1 305 381	-	523 796
POSTE DP COMMUNE HUAHINE	6600000076	26/08/2005	-	5 480 730	5 480 730	-	3 640 406	-	1 840 324
SUPERVISION HUAHINE	6600000085	01/08/2006	-	5 994 498	5 994 498	-	3 758 304	-	2 236 194
POSTE DP HUAHINE 2008	6600000108	01/07/2008	-	4 366 560	4 366 560	-	2 402 685	-	1 963 875
POSTE DP HUAHINE 2009	6600000119	01/07/2009	-	571 820	571 820	-	291 769	-	280 051
RENFORC DP H61 H7031 OPT	6600000143	01/01/2012	-	1 447 130	1 447 130	-	593 442	-	853 688
MEP SELF DP H6292 FITII	6600000157	03/05/2012	-	1 656 476	1 656 476	-	656 963	-	999 513
IAT/IACM HAAPU HUAHINE	8100000015	01/01/2006	-	1 856 623	1 856 623	-	1 856 623	-	-
IAT/IACM MAROE HUAHINE	8100000016	01/01/2006	-	1 851 329	1 851 329	-	1 851 329	-	-
INTERRUPTEUR DISJ VPR HT	8100000031	30/10/2010	-	4 556 810	4 556 810	-	3 470 666	-	1 086 144
IAM BOUCLAGE TRAVERSIERE	8100000043	01/01/2012	-	1 789 300	1 789 300	-	1 222 933	-	566 367
IAM 14A1 436/MEM HUAHINE	8100000054	01/01/2014	-	1 861 686	1 861 686	-	1 023 842	-	837 844
REMP IAT H310 PAR DISJ	8100000052	26/06/2014	-	4 003 040	4 003 040	-	2 072 807	-	1 930 233
RENV 5 IAM H412B/H519A/H5	8100000066	01/06/2018	-	7 823 626	7 823 626	-	1 999 133	-	5 824 493
14A1 LC088242/CH/2017 HUA	8100000069	01/01/2020	-	135 207	135 207	-	20 250	-	114 957
INT EXT 14B STAT°POMPAGE	8100000070	01/01/2021	-	-	-	370 174	-	30 696	339 478
CELLULE TELECOMMANDE DANS	8200000011	01/01/2008	-	1 106 571	1 106 571	-	1 051 596	-	54 975
RES.AERIEN HUAHINE 98	9000000088	01/01/1998	-	46 716 084	46 716 084	-	45 333 800	-	1 382 284
RES.AERIEN HUAHINE 99	9000000089	01/01/1999	-	610 872	610 872	-	568 362	-	42 510
RESEAUX HUAHINE 1999	9000000246	01/01/1999	-	-	-	6 854 659	-	6 377 650	477 009
RES.AERIEN HUAHINE 2000	9000000090	01/01/2000	-	7 718 036	7 718 036	-	6 872 224	-	845 812
RESEAUX HUAHINE 2000	9000000247	01/01/2000	-	-	-	1 236 107	-	1 100 643	135 464
RES.AERIEN HUAHINE 2001	9000000091	01/01/2001	-	5 622 786	5 622 786	-	4 781 063	-	841 723
RESEAUX HUAHINE 2001	9000000248	01/01/2001	-	-	-	2 163 291	-	1 839 449	323 842
RESEAUX HUAHINE 2001	9000000337	01/01/2001	-	-	-	18 285 110	-	15 547 854	2 737 256
RES.AERIEN HUAHINE 2002	9000000092	01/01/2002	-	4 998 296	4 998 296	-	4 050 126	-	948 170
RESEAUX HUAHINE 2002	9000000249	01/01/2002	-	-	-	2 486 084	-	2 014 477	471 607
RESEAUX HUAHINE 2002	9000000338	01/01/2002	-	-	-	5 089 778	-	4 124 254	965 524
RES.AERIEN HUAHINE 2003	9000000181	01/01/2003	-	3 494 362	3 494 362	-	2 691 712	-	802 650
RESEAUX HUAHINE 2003	9000000250	01/01/2003	-	-	-	1 433 683	-	1 104 368	329 315
RESEAUX HUAHINE 2003	9000000339	01/01/2003	-	-	-	836 382	-	644 266	192 116
RESEAU BTA TAAEREU HUAHIN	9000000431	27/05/2004	-	399 664	399 664	-	285 437	-	114 227
RESEAU CP 41906 2004 HUA	9000000464	01/07/2004	-	964 508	964 508	-	685 144	-	279 364
RESEAUX HUAHINE 2004	9000000491	01/07/2004	-	-	-	7 791 486	-	5 534 730	2 256 756
RESEAUX HUAHINE 2004	9000000505	01/07/2004	-	-	-	233 648	-	165 973	67 675

Désignation	N° immobilisation	date de mise en service	Valeur Brute d'origine			Amortissement économique concessionnaire	Amortissement économique tiers	Valeur Nette Economique	
			Concessionnaire		Concédant & Tiers				
			B. Renouv	B. Non Renouv					Total
RESEAU BTA COMMUNE HUAHIN	9000000432	30/10/2004	-	3 557 232	3 557 232	-	2 479 732	-	1 077 500
EXT BTA AERIEN TEIHOTU	9000000551	06/04/2005	-	108 068	108 068	-	73 463	-	34 605
EXT BTA AERI QTIER BELLAI	9000000566	11/04/2005	-	319 741	319 741	-	217 179	-	102 562
EXT BTA QTIER UTAHIA FARE	9000000569	22/04/2005	-	271 682	271 682	-	184 208	-	87 474
EXT BTA MLE MAI VIOLETTE	9000000579	28/04/2005	-	641 543	641 543	-	434 562	-	206 981
RESEAUX HUAHINE 2005	9000000515	01/06/2005	-	-	-	895 942	-	603 546	292 396
RESEAUX HUAHINE 2005	9000000603	01/06/2005	-	-	-	249 400	-	168 007	81 393
RESEAUX CP 51906 2005 HUA	9000000610	01/06/2005	-	68 642	68 642	-	46 240	-	22 402
REMPLE CÂBLES CU HT PAREA	9000000582	30/08/2005	-	1 710 061	1 710 061	-	1 135 106	-	574 955
RESEAUX HUAHINE 2006	9000000668	01/07/2006	-	-	-	178 408	-	112 461	65 947
RESEAU 15% EXT HUAHINE 06	9000000706	01/07/2006	-	27 418	27 418	-	17 283	-	10 135
RESEAU AERIEN QTIER SOC	9000000701	25/07/2006	-	1 847 916	1 847 916	-	1 159 985	-	687 931
RESEAU HTA/BTA FARE HUAHI	9000000702	25/07/2006	-	269 000	269 000	-	168 858	-	100 142
RES.AERIEN EXT QT FAREOA	9000000697	01/08/2006	-	203 560	203 560	-	127 624	-	75 936
RESEAUX HUAHINE 2007	9000000747	01/07/2007	-	-	-	91 780	-	54 183	37 597
RESEAUX HUAHINE 2007	9000000798	01/07/2007	-	-	-	2 434 410	-	1 437 169	997 241
RES AERIEN CP HUAHINE 07	9000000804	01/07/2007	-	6 422 028	6 422 028	-	3 791 284	-	2 630 744
15% QUOTE PART EDT 2007	9000000859	01/07/2007	-	237 553	237 553	-	140 241	-	97 312
EXT QT TEIHOARI/TUARIHIO	9000000930	28/04/2008	-	327 045	327 045	-	182 249	-	144 796
RESEAUX CP HUAHINE 2008	9000000897	01/07/2008	-	16 042 489	16 042 489	-	8 827 325	-	7 215 164
RESEAU 2008 CONCEDANT	9000000946	01/07/2008	-	-	-	78 872	-	43 399	35 473
RESEAUX 2008 TIERS	9000000960	01/07/2008	-	-	-	2 596 750	-	1 428 853	1 167 897
EXT A14 QT TARAVARI HUA	9000000936	01/10/2008	-	9 026 321	9 026 321	-	4 875 697	-	4 150 624
RESEAUX CP HUAHINE 2009	9000000986	01/07/2009	-	1 947 100	1 947 100	-	993 501	-	953 599
RESEAUX 2009 CONCEDANT	9000001024	01/12/2009	-	-	-	1 128 165	-	556 726	571 439
EXT 14A1 BTA QTIER TETUMU	9000001071	01/01/2010	-	1 465 075	1 465 075	-	718 007	-	747 068
RESEAUX CP HUAHINE 2010	9000001067	01/07/2010	-	495 637	495 637	-	233 072	-	262 565
RESEAUX 2010 CONCED HUAHI	9000001092	01/07/2010	-	-	-	1 712 027	-	805 075	906 952
RESEAUX 2010 TIERS HUAHIN	9000001104	01/07/2010	-	-	-	2 373 332	-	1 116 051	1 257 281
MISE CONFORM. BTA QT COCO	9000001133	01/01/2011	-	1 111 082	1 111 082	-	500 078	-	611 004
MISE CONFORM. BTA QT ARAI	9000001134	01/01/2011	-	1 021 596	1 021 596	-	459 802	-	561 794
MISE CONFORM. BTA VILLAGE	9000001135	01/01/2011	-	5 948 908	5 948 908	-	2 677 498	-	3 271 410
MISE CONFORM. BTA VILLAGE	9000001136	01/01/2011	-	3 119 233	3 119 233	-	1 403 911	-	1 715 322
MISE CONFORM. BTA QT TEUR	9000001138	01/01/2011	-	1 605 738	1 605 738	-	722 714	-	883 024
RESEAU ZONE QUAI AEROPORT	9000001145	01/01/2011	-	410 086	410 086	-	184 572	-	225 514
RESEAUX CP HUAHINE 2011	9000001152	01/07/2011	-	14 342 373	14 342 373	-	6 170 757	-	8 171 616
RESEAUX 2011 CONCED HUA	9000001194	01/07/2011	-	-	-	209 749	-	90 244	119 505
RESEAUX 2011 TIERS HUAHIN	9000001210	01/07/2011	-	-	-	1 526 714	-	656 863	869 851
EXT 14A1 BTA QT TETAHORA	9000001226	01/01/2012	-	236 234	236 234	-	96 875	-	139 359
MEC DE LA RAS-HT AU MAG	9000001227	01/01/2012	-	2 108 465	2 108 465	-	864 644	-	1 243 821
EXT 14A1 BTA QT LEFOC	9000001228	01/01/2012	-	2 098 753	2 098 753	-	860 661	-	1 238 092
RESEAU BOUCLAGE HUAHINE	9000001239	01/01/2012	-	8 203 154	8 203 154	-	3 363 967	-	4 839 187
EXT 14A1 BTA QT LEFOC HUA	9000001235	12/04/2012	-	654 501	654 501	-	261 083	-	393 418
EXT 14A1 BTA QT LEFOC HUA	9000001278	12/04/2012	-	1 117 055	1 117 055	-	445 598	-	671 457

Désignation	N° immobilisation	date de mise en service	Valeur Brute d'origine			Amortissement économique concessionnaire	Amortissement économique tiers	Valeur Nette Economique	
			Concessionnaire		Concédant & Tiers				
			B. Renouv	B. Non Renouv					Total
RESEAUX CP HUAHINE 2012	9000001249	01/07/2012	-	47 848 244	47 848 244	-	18 667 370	-	29 180 874
RESEAUX CP HUAHINE 2013	9000001314	01/07/2013	-	50 367 836	50 367 836	-	17 635 642	-	32 732 194
DEVIAT*RESEAU HTA/BTA HUA	9000001366	11/07/2013	-	16 872 613	16 872 613	-	5 889 235	-	10 983 378
EXT 14A1 QT TEURURAI HUA	9000001401	01/01/2014	-	294 395	294 395	-	97 142	-	197 253
ART14A1 065779/CH/2013	9000001429	01/01/2014	-	828 267	828 267	-	273 305	-	554 962
EXT 14A1 436/MEM HUAHINE	9000001450	01/01/2014	-	1 532 372	1 532 372	-	505 641	-	1 026 731
RESEAUX CP HUAHINE 2014	9000001392	01/07/2014	-	59 750 532	59 750 532	-	18 530 850	-	41 219 682
RESEAUX CP HUAHINE 2015	9000001508	01/07/2015	-	27 433	27 433	-	7 411	-	20 022
RESEAUX CP HUAHINE 2016	9000001532	01/07/2016	-	2 184 378	2 184 378	-	502 467	-	1 681 911
RESEAUX 2016 CONCED HUAHI	9000001573	01/07/2016	-	-	-	92 853	-	21 359	71 494
RESEAUX CP HUAHINE 2017	9000001587	01/07/2017	-	565 302	565 302	-	107 423	-	457 879
ENFOUISS RSX HT/BTA FARE	9000001630	20/02/2018	-	5 745 426	5 745 426	-	944 454	-	4 800 972
RENV RESEAU HTA HUAHINE	9000001628	01/06/2018	-	35 956 487	35 956 487	-	5 512 671	-	30 443 816
RENV RSX HTA/BTA HUAHINE	9000001639	30/03/2019	-	63 032 597	63 032 597	-	7 577 727	-	55 454 870
14A1 LC088242/CH/2017 HUA	9000001675	01/01/2020	-	4 562 550	4 562 550	-	410 004	-	4 152 546
RESEAUX CP HUAHINE 2020	9000001695	01/07/2020	-	112 926	112 926	-	7 896	-	105 030
RENV RSX HT/BT HUAHINE	9000001679	30/10/2020	-	10 230 396	10 230 396	-	579 629	-	9 650 767
EXT 14B RSX STAT*POMPAGE	9000001739	01/01/2021	-	-	-	1 586 459	-	78 932	1 507 527
RSX AERIEN TIERS HUA 2022	9000001746	01/02/2022	-	-	-	147 740	-	939	146 801
SOUT HTA RESEAU AERIEN	9300000224	01/01/2008	-	16 521 399	16 521 399	-	6 728 833	-	9 792 566
EXT HT/BTAS A14 BAIE DE	9300000225	01/01/2008	-	19 207 220	19 207 220	-	7 822 714	-	11 384 506
EXT QT TEIHOARI/TUARIHIO	9300000261	28/04/2008	-	278 502	278 502	-	110 856	-	167 646
EXT A14 QT TARAVARI HUA	9300000269	01/10/2008	-	21 061 415	21 061 415	-	8 126 162	-	12 935 253
RESEAU BOUCLAGE HUAHINE	9300000386	01/01/2012	-	24 666 150	24 666 150	-	7 225 106	-	17 441 044
EXT 14A1 BTS Q.HENNEBUISE	9300000391	01/01/2012	-	1 034 676	1 034 676	-	303 073	-	731 603
EXT 14A1 QT TEURURAI HUA	9300000461	01/01/2014	-	331 977	331 977	-	78 245	-	253 732
EXT 14A1 436/MEM HUAHINE	9300000502	01/01/2014	-	31 670 373	31 670 373	-	7 464 540	-	24 205 833
POSE CABLE HTA S/ PONT DE	9300000532	01/01/2015	-	4 820 853	4 820 853	-	998 511	-	3 822 342
RESEAUX CP HUAHINE 2015	9300000543	01/07/2015	-	383 809	383 809	-	74 058	-	309 751
RSX SOUT TIERS HUA 2015	9300000550	01/07/2015	-	-	-	1 501 442	-	289 711	1 211 731
14A1 066425/CH/2013 QT TE	9300000630	15/03/2017	-	1 796 153	1 796 153	-	258 983	-	1 537 170
RSX SOUT TIERS HUA 2017	9300000610	01/07/2017	-	-	-	234 951	-	31 891	203 060
RESEAU CP HUAHINE 2017	9300000664	01/07/2017	-	65 524	65 524	-	8 894	-	56 630
ENFOUISS RSX HT/BTS FARE	9300000687	20/02/2018	-	37 305 567	37 305 567	-	4 380 301	-	32 925 266
RSX SOUT TIERS HUA 2018	9300000701	01/07/2018	-	-	-	243 424	-	26 086	217 338
ART 2 LC87264/CH/2017 HUA	9300000719	03/05/2019	-	5 910 046	5 910 046	-	491 771	-	5 418 275
14A1 LC088242/CH/2017 HUA	9300000753	01/01/2020	-	140 722	140 722	-	9 033	-	131 689
RSX SOUT TIERS HUA 2020	9300000794	01/07/2020	-	-	-	768 881	-	38 399	730 482
14A1 LC 2020.001471 HUA	9300000819	01/01/2021	-	1 069 525	1 069 525	-	38 009	-	1 031 516
EXT 14B RSX STAT*POMPAGE	9300000886	01/01/2021	-	-	-	22 367 268	-	794 892	21 572 376
RSX SOUT TIERS HUA 2021	9300000882	01/07/2021	-	-	-	2 638 581	-	56 386	2 582 195
RESEAUX CP HUAHINE 2021	9300000890	01/07/2021	-	408 717	408 717	-	8 734	-	399 983
RESEAUX CP HUAHINE 2022	9300000902	01/02/2022	-	127 330	127 330	-	578	-	126 752
RSX SOUT TIERS HUA 2022	9300000905	01/02/2022	-	-	-	930 561	-	5 915	924 646

Désignation	N° immobilisation	date de mise en service	Valeur Brute d'origine			Amortissement économique concessionnaire	Amortissement économique tiers	Valeur Nette Economique
			Concessionnaire		Concédant & Tiers			
			B. Renouv	B. Non Renouv				
14A1 LC2021.001874/CH2021	9300000901	31/03/2022	-	226 254	226 254	-	-	226 254
COMPTAGE HUAHINE 1991	9500000213	01/01/1991	-	-	-	13 878 874	-	13 878 874
COMPTAGE HUAHINE 92	9500000081	01/01/1992	872 885	-	872 885	-	872 885	-
COMPTAGE HUAHINE 1992	9500000214	01/01/1992	-	-	-	4 446 812	-	4 446 812
COMPTAGE HUAHINE 93	9500000082	01/01/1993	952 592	-	952 592	-	952 592	-
COMPTAGE HUAHINE 1993	9500000215	01/01/1993	-	-	-	786 280	-	786 280
COMPTAGE HUAHINE 94	9500000083	01/01/1994	2 643 358	-	2 643 358	-	2 643 358	-
COMPTAGE HUAHINE 1994	9500000216	01/01/1994	-	-	-	5 630 469	-	5 630 469
COMPTAGE HUAHINE 95	9500000084	01/01/1995	1 655 793	-	1 655 793	-	1 655 793	-
COMPTAGE HUAHINE 1995	9500000217	01/01/1995	-	-	-	1 706 855	-	1 706 855
COMPTAGE HUAHINE 96	9500000085	01/01/1996	914 863	-	914 863	-	914 863	-
COMPTAGE HUAHINE 1996	9500000218	01/01/1996	-	-	-	6 663 413	-	6 663 413
COMPTAGE HUAHINE 97	9500000086	01/01/1997	-	964 081	964 081	-	964 081	-
COMPTAGE HUAHINE 1997	9500000219	01/01/1997	-	-	-	5 467 831	-	5 467 831
COMPTAGE HUAHINE 98	9500000087	01/01/1998	-	847 130	847 130	-	847 130	-
COMPTAGE HUAHINE 1998	9500000220	01/01/1998	-	-	-	6 327 791	-	6 327 791
COMPTAGE HUAHINE 99	9500000088	01/01/1999	-	847 701	847 701	-	847 701	-
COMPTAGE HUAHINE 1999	9500000221	01/01/1999	-	-	-	6 993 888	-	6 993 888
COMPTAGE HUAHINE 2000	9500000089	01/01/2000	-	1 840 766	1 840 766	-	1 840 766	-
COMPTAGE HUAHINE 2000	9500000222	01/01/2000	-	-	-	6 309 070	-	6 309 070
COMPTAGE HUAHINE 2001	9500000090	01/01/2001	-	134 559	134 559	-	134 559	-
COMPTAGE HUAHINE 2001	9500000223	01/01/2001	-	-	-	5 488 939	-	5 488 939
COMPTAGE HUAHINE 2002	9500000091	01/01/2002	-	1 594 456	1 594 456	-	1 594 456	-
COMPTAGE HUAHINE 2002	9500000224	01/01/2002	-	-	-	6 904 948	-	6 904 948
COMPTAGE HUAHINE 2003	9500000225	01/01/2003	-	-	-	4 675 567	-	4 501 995
POSE COMPTEURS 2004 HUA	9500000363	01/07/2004	-	1 006 344	1 006 344	-	893 578	-
BRANCHEMENT HUAHINE 2004	9500000381	01/07/2004	-	-	-	4 833 844	-	4 292 189
COMPTAGE HUAHINE 2005	9500000401	01/06/2005	-	-	-	3 890 252	-	3 275 805
POSE COMPTEUR CP HUAHINE	9500000422	01/07/2005	-	1 145 655	1 145 655	-	959 996	-
BRCHT/CPTAGES CP HUAHINE	9500000438	01/07/2006	-	1 852 340	1 852 340	-	1 459 542	-
BRCHT HUAHINE 2006	9500000448	01/07/2006	-	-	-	2 614 812	-	2 060 329
BRCHT AERIEN COLOMBANI JC	9500000501	01/01/2007	-	51 184	51 184	-	39 040	-
BRCHT AEROSOUT TERAIKI	9500000502	01/01/2007	-	51 373	51 373	-	39 184	-
BCHT AEROSOUT RIMO MANUEL	9500000503	01/01/2007	-	35 649	35 649	-	27 191	-
BRCHT/CPTAGES CP HUAHINE	9500000477	01/07/2007	-	1 769 938	1 769 938	-	1 306 117	-
BRCHT HUAHINE 2007	9500000489	01/07/2007	-	-	-	4 721 689	-	3 484 348
BRCHT/CPTAGES CP HUAHINE	9500000723	01/07/2008	-	1 554 242	1 554 242	-	1 069 020	-
BRCHT 2008 FINANC TIERS	9500000743	01/07/2008	-	-	-	3 625 919	-	2 493 937
BRCHT/CPTAGE HUAHINE 2009	9500000761	01/07/2009	-	2 510 484	2 510 484	-	1 601 207	-
BRCHT 2009 FINANC.TIERS	9500000780	01/12/2009	-	-	-	3 422 003	-	2 110 860
BRCHT/CPTAGE HUAHINE 2010	9500000799	01/07/2010	-	905 176	905 176	-	532 070	-
COMPTAGE TIERS HUA 2010	9500000814	01/07/2010	-	-	-	2 837 072	-	1 667 654
BRCHT/CPTAG HUAHINE 2011	9500000840	01/07/2011	-	3 663 523	3 663 523	-	1 970 273	-
COMPTAGE TIERS HUA 2011	9500000859	01/07/2011	-	-	-	3 462 887	-	1 862 369

Désignation	N° immobilisation	date de mise en service	Valeur Brute d'origine			Amortissement économique concessionnaire	Amortissement économique tiers	Valeur Nette Economique	
			Concessionnaire		Concédant & Tiers				
			B. Renouv	B. Non Renouv					Total
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	950000882	01/07/2012	-	1 212 708	1 212 708	-	591 403	-	621 305
COMPTAGE TIERS HUA 2012	9500000900	01/07/2012	-	-	-	3 570 827	-	1 741 390	1 829 437
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	9500000920	01/07/2013	-	865 740	865 740	-	378 909	-	486 831
COMPTAGE TIERS HUA 2013	9500000935	01/07/2013	-	-	-	2 564 020	-	1 122 198	1 441 822
CPTEURS SOLAIRE HUA 2013	9500001039	01/07/2013	-	-	-	208 018	-	91 043	116 975
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	9500000966	01/07/2014	-	722 058	722 058	-	279 921	-	442 137
COMPTAGE TIERS HUA 2014	9500000988	01/07/2014	-	-	-	3 227 553	-	1 251 229	1 976 324
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	9500001014	01/07/2015	-	862 472	862 472	-	291 232	-	571 240
COMPTAGE TIERS HUA 2015	9500001056	01/07/2015	-	-	-	3 041 743	-	1 027 109	2 014 634
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	9500001074	01/07/2016	-	3 180 213	3 180 213	-	914 420	-	2 265 793
COMPTAGE TIERS HUA 2016	9500001093	01/07/2016	-	-	-	2 485 535	-	714 676	1 770 859
COMPTAGE TIERS HUA 2017	9500001112	01/07/2017	-	-	-	2 756 822	-	654 840	2 101 982
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	9500001128	01/07/2017	-	1 541 526	1 541 526	-	366 165	-	1 175 361
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	9500001147	01/07/2018	-	387 792	387 792	-	72 724	-	315 068
COMPTAGE TIERS HUA 2018	9500001163	01/07/2018	-	-	-	2 002 924	-	375 617	1 627 307
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	9500001180	01/07/2019	-	4 341 527	4 341 527	-	597 109	-	3 744 418
COMPTAGE TIERS HUA 2019	9500001197	01/07/2019	-	-	-	2 889 568	-	397 415	2 492 153
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	9500001215	01/07/2020	-	8 024 690	8 024 690	-	701 336	-	7 323 354
COMPTAGE TIERS HUA 2020	9500001233	01/07/2020	-	-	-	3 780 975	-	330 447	3 450 528
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	9500001251	01/07/2021	-	10 793 804	10 793 804	-	403 659	-	10 390 145
COMPTAGE TIERS HUA 2021	9500001270	01/07/2021	-	-	-	4 491 561	-	167 972	4 323 589
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	9500001287	01/02/2022	-	2 114 397	2 114 397	-	16 799	-	2 097 598
COMPTAGE TIERS HUA 2022	9500001291	01/02/2022	-	-	-	2 440 881	-	19 393	2 421 488
TOTAL DISTRIBUTION HUAHINE			7 039 491	768 662 924	775 702 415	238 355 093	308 382 693	151 737 610	553 937 205
TOTAL CONCESSION HUAHINE			18 681 613	1 501 386 821	1 520 068 434	239 167 570	842 172 922	152 463 402	764 599 680

	Production	distribution	total
Valeur Brute Concessionnaire	744 366 019	775 702 415	1 520 068 434
Valeur Brute Tiers	812 477	238 355 093	239 167 570
Immobilisations incorporelles	-	-	-
Valeur brute total immo concédées	745 178 496	1 014 057 508	1 759 236 004

Ces valeurs intègrent la TVA à régulariser en fin de concession (articles 345-17 et 345-18 du code des impôts) dont l'application a été confirmée par un courrier de la DICP en date du 9 février 2021, dans le cadre d'une procédure de rescrit fiscal.

La loi fiscale applicable en Polynésie exigeait que la TVA sur immobilisations initialement déduite fasse l'objet d'une régularisation en fin de concession.

Cette régularisation consistait à reverser au trésor le montant de la TVA initialement déduite sur acquisition d'immobilisation sous déduction de un 10ème par année ou fraction d'année de détention.

Le 9 février 2022, à l'issue d'analyses juridiques poussées et d'une nouvelle procédure de rescrit, l'administration a modifié sa doctrine en reconsidérant le principe de régularisation mentionné ci-dessus.

Cette modification – applicable à compter du 9 février 2022 - prévoit qu'à partir de cette date les biens de retour qui reviendront au concédant sont dispensés de régularisation de TVA.

Les conséquences comptables de l'évolution de cette doctrine fiscale seront appréhendées dans les comptes de l'exercice 2022 avec en particulier la valeur la correction de la valeur des immobilisations mises en services dans les 10 dernières années de la concession

5.3 - Suivi du programme contractuel d'investissements

Cf. 5.1 – Variation du patrimoine immobilier

5.4 - Dépenses de renouvellements réalisées dans l'année

Plan 2018 / 2030 soumis au concédant le 15 avril 2019

Production

	2018	2019	2020	Total
G4			13 713 825	13 713 825
S/T Groupes	-	-	13 713 825	13 713 825
Filières	21 423 753			21 423 753
Bâtiments				
Total	21 423 753	-	13 713 825	35 137 578

Distribution

	Transfo.	IAT IAM	Réseaux HT	Réseaux BT	Branchements et comptages	Total
Quantité		3	399	159	129	
Montant	3 068 518	6 000 000	101 816 696	24 436 007	13 136 110	148 457 331

Réalisé

	Production	Distribution	Total
2018	-	53 995 446	53 995 446
2019	26 330 675	67 078 466	93 409 141
2020	5 480 776	19 189 283	24 670 059
2021	-	11 202 521	11 202 521
2022	-	1 606 519	1 606 519
Cumul	31 811 451	153 072 235	184 883 686

Détail des dépenses de renouvellement

Production	n° immobilisation	date mise en service	VO totale	Taux d'améliorant	Montant Renouvellement
chantiers de renouvellement					
N/A					-
sous total 2018					-
NV TGBT CENTRALE HUAHINE	2800000166	01/02/2019	9 525 823	10,00%	8 573 241
RENV CELLULES HTA HUAHINE	2800000167	01/02/2019	17 757 434	0,00%	17 757 434
sous total 2019					26 330 675
RNV SSI CENTRALE HUAHINE	3100000127	01/01/2020	5 480 776	0,00%	5 480 776
sous total 2020					5 480 776
N/A					-
sous total 2021					-
N/A					-
sous total 2022					-
Total					31 811 451

Distribution	n° immobilisation	date mise en service	VO totale	Taux d'améliorant	Montant Renouvellement
chantiers de renouvellement					
POSTE H1023 CENT CIAL HUA	5000000418	20/02/2018	600 000	0,00%	600 000
RENV 5 IAM H412B/H519A/H5	8100000066	01/06/2018	7 823 626	0,00%	7 823 626
CELLULES H1023 CENT CCIAL	5200000733	20/02/2018	1 229 428	0,00%	1 229 428
AUT COMP H1023 CENT CCIAL	5200000734	20/02/2018	1 837 322	0,00%	1 837 322
TRANSFO H1023 CENT CCIAL	5300001696	20/02/2018	1 190 590	0,00%	1 190 590
ENFOUISS RSX HT/BTA FARE	9000001630	20/02/2018	5 745 426	10,00%	5 170 883
RENV RESEAU HTA HUAHINE	9000001628	01/06/2018	35 956 487	0,00%	35 956 487
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	9500001147	01/07/2018	387 792	51,75%	187 110
sous total 2018					53 995 446
RENV RSX HTA/BTA HUAHINE	9000001639	30/03/2019	63 032 597	0,00%	63 032 597
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	9500001180	01/07/2019	4 341 527	6,81%	4 045 869
sous total 2019					67 078 466
14A1 LC088242/CH/2017 HUA	9000001675	01/01/2020	4 562 550	68,62%	1 431 728
RENV RSX HT/BT HUAHINE	9000001679	30/10/2020	10 230 396	0,00%	10 230 396
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	9500001215	01/07/2020	8 024 690	6,20%	7 527 159
sous total 2020					19 189 283
RESEAUX CP HUAHINE 2021	9300000890	01/07/2021	408 717	0,00%	408 717
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	9500001251	01/07/2021	10 793 804	0,00%	10 793 804
sous total 2021					11 202 521
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	9500001287	01/02/2022	2 114 397	24,02%	1 606 519
sous total 2022					1 606 519
Total					153 072 235

Reste à faire sur plan 2018 / 2030

	Production	Distribution	Total
Plan 2018 / 2030	35 137 578	148 457 331	183 594 909
- Réalisé	(31 811 451)	(153 072 235)	(184 883 686)
			-
Reste à faire	3 326 127	(4 614 904)	(1 288 777)

(-) = dépassement du plan par le réalisé

(+) = réalisé inférieur au plan / dette envers le concédant

5.5 - Méthode relative aux charges calculées

5.5.1 Contexte

En matière de délégation de services public, le provisionnement des coûts futurs de renouvellement est une obligation, cette dernière est définie aux articles 7 et 24 de la concession « Le concessionnaire est tenu d'établir, d'exploiter, d'entretenir et de renouveler à ses frais les ouvrages faisant partie de la concession, de manière qu'ils soient maintenus en bon état de service » ;

« le concessionnaire sera tenu de remettre à l'autorité concédante tous les ouvrages et le matériel de la concession en bon état d'entretien ».

La méthode de comptabilisation de cette obligation issue du guide comptable des entreprises concessionnaires de 1975 a pour but de sécuriser le maintien au niveau exigé par le service public du potentiel productif des installations concédées ; à cette fin, et par la combinaison des amortissements de caducité, amortissements techniques et provisions pour renouvellement, le concessionnaire doit mettre de côté les ressources financières nécessaires au financement des renouvellements.

Outre sa difficulté de compréhension pour des non professionnels, cette méthode a pour inconvénient :

- d'alourdir les charges de début de concession et d'alléger celles de fin de concession ;
- de générer dans les comptes de la concession et à chaque révision des plans de renouvellement, des impacts « one shot » importants ;
- de ne pas donner une vision économique de la rentabilité du contrat sur la période considérée ;
- de ne pas être adapté à l'approche par composant des réseaux laquelle est une obligation nouvelle en Polynésie, non applicable en métropole en raison des exclusions du règlement CRC n°2004-06 et notamment celle en faveur des contrats de délégation de service public.

Les arrêtés 2099 et 2100 du 17 décembre 2015 relatifs à la comptabilité appropriée, donnent pour obligation au concessionnaire de présenter ses comptes de manière économique et à cette fin §218-3 d'opérer tous retraitements susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités.

Sont directement visés par ces arrêtés §218-9, les charges de renouvellements.

§ 218-10 - L'opérateur justifie de sa charge économique de renouvellement en présentant annuellement sa méthode de valorisation de la charge économique de renouvellement ainsi qu'un programme de renouvellement des actifs considérés par l'opérateur comme renouvelables.

5.5.2 Méthode économique des charges calculées

Pour répondre à cette obligation, le concessionnaire a mis en place au 1^{er} janvier 2017 et de manière prospective une méthode de comptabilisation « susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités » de la concession :

- elle consiste à « amortir » sur la durée résiduelle de la concession à la fois la valeur non amortie des biens gérés et de « provisionner » sur la même durée ses coûts prévisionnels de renouvellement ;
- elle permet pour un patrimoine géré constant, d'avoir une charge globale d'amortissement constante sur toute la durée de la concession.

Amortissement technique des biens au bilan

La base amortissable est composée du montant brut des immobilisations figurant au bilan duquel est déduit la part financée par les tiers ou le concédant, l'indemnité de fin de concession et des dotations déjà comptabilisées.

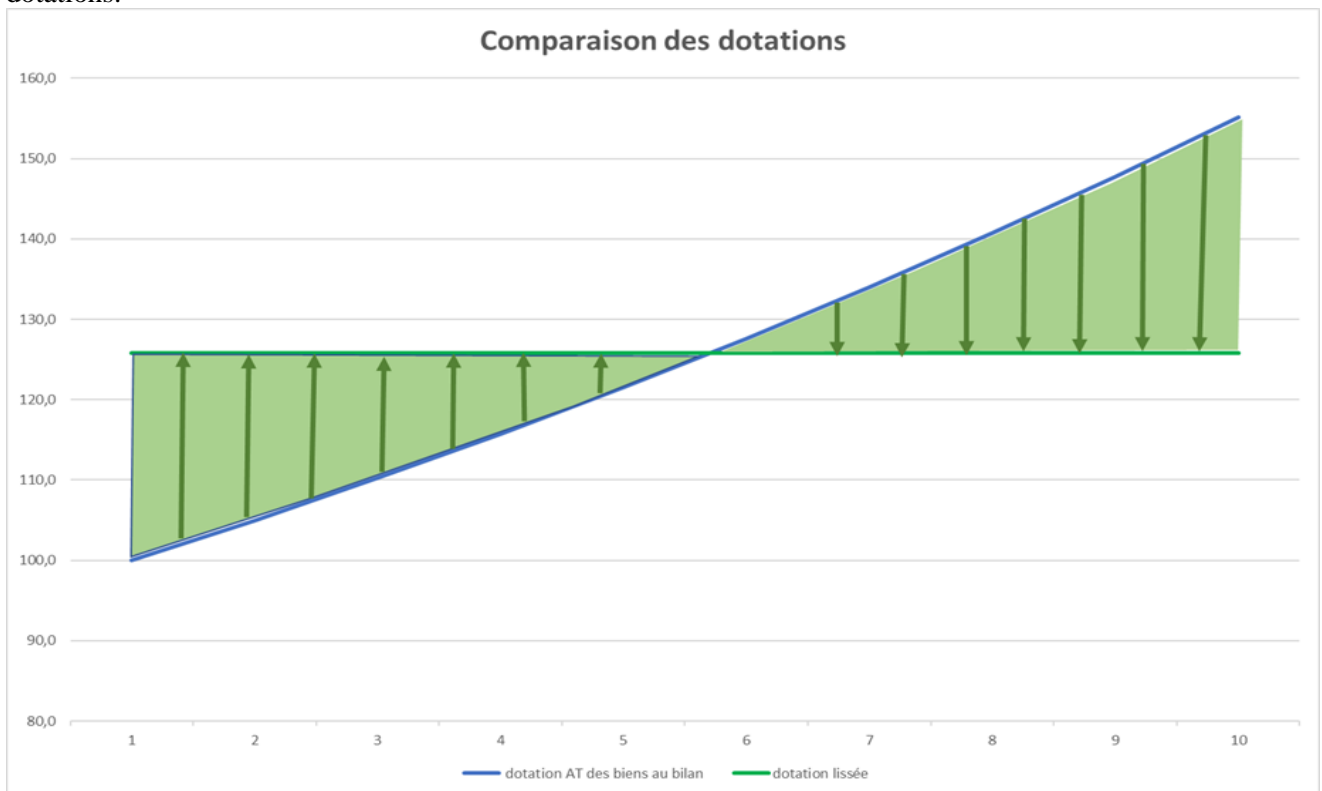
La dotation de l'exercice est obtenue en divisant ce reste à amortir sur la durée résiduelle de la concession.

A patrimoine inchangé la valeur brute des biens au bilan et les dotations aux amortissements s'y rapportant augmentent chaque année en raison des surcoûts de renouvellement.

Dotation/reprise de lissage

Afin d'obtenir des dotations identiques sur la durée de la concession il est fait recours à des dotations/reprises de lissage avec pour contrepartie un compte « Actif/Passif de renouvellement ».

Les dotations/reprises de lissage (flèches vertes) sont calculées par différence entre la dotation de l'exercice à l'amortissement des biens figurant au bilan et la moyenne sur la durée résiduelle de la concession des mêmes dotations.



En bleu la courbe ascendante des dotations à l'amortissement technique des biens au bilan.

Les flèches vertes représentent les dotations/reprises de lissage.

La droite verte horizontale représente la dotation résultante lissée.

La surface verte, « l'actif/passif » de renouvellement.

A la mise en application de cette méthode, toutes les dotations antérieures au renouvellement (AT/PR) ont été transféré dans « l'actif/passif de renouvellement ».

En fin de concession cet « actif/passif de renouvellement » sera à zéro, le cumul des dotations étant par construction égal au cumul des reprises.

Production :

Traitement de l'existant y/c renouvellement						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
VO Ouverture corporel	787 347 270	794 734 138	746 316 342	771 878 292	773 456 499	762 118 942
VO Ouverture incorporel	0	51 734 480	51 734 480	51 734 480	51 734 480	8 812 326
Acquisitions	87 793 418	-	26 330 675	5 480 776	-	-
Régularisations						1 726 766
Tranferts et TVA à reverser		16 658 550	3 080 689	712 500	(11 337 557)	(10 840 948)
Sortie d'immo en Vo (tout motif confondus)						
- origine financement concession	(80 406 550)	(65 076 346)	(3 849 414)	(4 615 069)	(42 922 154)	(17 591 172)
- origine financement concession incorporel						(1 726 766)
- origine financement tiers	-	-	-	-	-	-
VO Clôture	794 734 138	798 050 822	823 612 772	825 190 979	770 931 268	742 499 148
- Financements tiers cumul	(812 477)	(812 477)	(812 477)	(812 477)	(812 477)	(812 477)
- IFC biens au bilan clôture	(24 970 548)	(25 517 149)	(26 571 183)	(7 535 625)	n/a	n/a
- IFC améliorant cumulé				n/a	n/a	n/a
- IFC hors biens améliorants	(24 970 548)	(25 517 149)	(26 571 183)	(7 535 625)	(7 450 477)	(7 271 696)
- IFC renouvellement exercice	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
- IFC hors biens améliorants	(24 970 548)	(25 517 149)	(26 571 183)	(7 535 625)	(7 450 477)	(7 271 696)
Base amortissable	768 951 113	771 721 196	796 229 112	816 842 877	762 668 314	734 414 975
Cumul doté à l'ouverture	669 862 196	694 634 425	671 232 163	731 800 930	772 014 369	762 668 314
Réintégration AT sur incorporel		51 734 480	-	-	-	-
Sortie AT sur sortie immo		(145 482 896)	(3 849 414)	(4 615 069)	(42 922 154)	(17 591 172)
Reste à amortir	99 088 917	170 835 187	128 846 363	89 657 016	33 576 099	(10 662 167)
Nb années restantes	4	3	2	2	1	1
Dotation exercice	24 772 229	70 346 154	64 418 181	44 828 508	33 576 099	(10 662 167)
Dotations cumulées	694 634 425	671 232 163	731 800 930	772 014 369	762 668 314	734 414 975
Vo - fin tiers - IFC - dotations	74 316 688	100 489 033	64 428 182	44 828 508	-	-
Mécanique de lissage des AT						
Actif/Passif de renouvellement ouverture	(180 801 036)	(164 486 809)	(126 728 282)	(80 909 369)	(40 454 684)	-
Dotations/reprises B	16 314 227	37 758 527	45 818 913	40 454 685	40 454 684	-
Actif/Passif de renouvellement clôture	(164 486 809)	(126 728 282)	(80 909 369)	(40 454 684)	-	-
Dotation aux amortissements A	(24 772 229)	(70 346 154)	(64 418 181)	(44 828 508)	(33 576 099)	10 662 167
Dotation hors améliorant, lissée A+B	(8 458 002)	(32 587 627)	(18 599 268)	(4 373 823)	6 878 585	10 662 167
moyenne des dotations	(7 746 328)	(7 746 328)	(7 746 328)	(7 746 328)	(7 746 328)	(7 746 328)
écart sur moyenne exercice	(711 674)	(24 841 299)	(10 852 940)	3 372 505	14 624 913	18 408 495
écart sur moyenne en cumulé	(711 674)	(25 552 973)	(36 405 913)	(33 033 408)	(18 408 495)	-
Traitement de l'améliorant						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
VO Ouverture	-	-	1 615 314	2 679 348	2 679 348	2 679 348
Acquisitions financement concession	-	1 615 314	1 064 034	-	-	-
Acquisitions autres financement Tiers	-	-	-	-	-	-
VO Clôture	-	1 615 314	2 679 348	2 679 348	2 679 348	2 679 348
Financements tiers cumul	-	-	-	-	-	-
- IFC améliorant exercice	-	-	-	(1 039 267)	-	-
- IFC biens au bilan cumulé	-	0%	0%	0%	0%	0%
	-	-	-	(1 039 267)	(1 039 267)	(1 039 267)
	-	0%	0%	39%	39%	39%
Base amortissable	-	1 615 314	2 679 348	1 640 081	1 640 081	1 640 081
Cumul doté à l'ouverture	0	-	(538 438)	(1 608 893)	(1 624 487)	(1 640 081)
Reste à amortir	-	1 615 314	2 140 910	31 188	15 594	-
Nb années restantes	4	3	2	2	1	1
Dotation exercice	-	(538 438)	(1 070 455)	(15 594)	(15 594)	-
Dotations cumulées	-	(538 438)	(1 608 893)	(1 624 487)	(1 640 081)	(1 640 081)
Vo - fin tiers - IFC - dotations	-	1 076 876	1 070 455	15 594	-	-
Impact exercice (+) = produit	(8 458 002)	(33 126 065)	(19 669 723)	(4 389 417)	6 862 991	10 662 167

Distribution :

Traitement de l'existant y/c renouvellement						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
VO Ouverture corporel	756 417 180	756 982 482	830 846 042	903 106 085	919 901 978	906 585 644
VO Ouverture incorporel	-	147 947 685	147 947 685	147 947 685	147 947 685	20 119 764
Acquisitions	1 747 354	65 788 792	67 078 521	19 189 118	9 522 692	1 606 519
Régularisations						5 724 672
Tranferts et TVA à reverser		8 199 953	7 848 187	2 494 585	(16 746 765)	(17 634 039)
Sortie d'immo en Vo (tout motif confondus)						
- origine financement concession	(1 182 052)				(127 827 921)	(20 119 764)
- origine financement concession incorporel						(5 724 672)
- origine financement tiers	-	(125 185)	(2 666 665)	(4 887 810)	(6 092 261)	-
VO Clôture	756 982 482	978 793 727	1 051 053 770	1 067 849 663	926 705 408	890 558 124
- Financements tiers cumul	(195 577 238)	(195 452 053)	(192 785 388)	(187 897 578)	(181 805 317)	(181 805 317)
- IFC biens au bilan clôture	(42 182 095)	(84 441 366)	(49 680 196)	(31 642 640)	n/a	n/a
- IFC améliorant cumulé				n/a	n/a	n/a
- IFC hors biens améliorants	(42 182 095)	(84 441 366)	(49 680 196)	(31 642 640)	(76 867 855)	(69 141 213)
- IFC renouvellement exercice	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
- IFC hors biens améliorants	(42 182 095)	(84 441 366)	(49 680 196)	(31 642 640)	(76 867 855)	(69 141 213)
Base amortissable	519 223 149	698 900 308	808 588 186	848 309 445	668 032 237	639 611 594
Cumul doté à l'ouverture	451 239 484	468 235 400	617 145 712	714 725 434	781 517 440	668 032 237
Réintégration AT sur incorporel		106 765 552				
Sortie AT sur sortie immo		(886 539)	-	-	(127 827 921)	(20 119 764)
Reste à amortir	67 983 665	124 785 895	191 442 474	133 584 011	14 342 718	(8 300 879)
Nb années restantes	4	3	2	2	1	1
Dotation exercice	16 995 916	43 031 299	97 579 723	66 792 006	14 342 718	(8 300 879)
Dotations cumulées	468 235 400	617 145 712	714 725 434	781 517 440	668 032 237	639 611 594
Vo - fin tiers - IFC - dotations	50 987 749	81 754 597	93 862 752	66 792 006	-	-
Mécanique de lissage des AT						
Actif/Passif de renouvellement ouverture	(143 248 199)	(144 845 995)	(125 006 969)	(80 353 699)	(40 176 850)	-
Dotations/reprises B	(1 597 796)	19 839 026	44 653 270	40 176 849	40 176 850	-
Actif/Passif de renouvellement clôture	(144 845 995)	(125 006 969)	(80 353 699)	(40 176 850)	-	-
Dotation aux amortissements A	(16 995 916)	(43 031 299)	(97 579 723)	(66 792 006)	(14 342 718)	8 300 879
Dotation hors améliorant, lissée A+B	(18 593 712)	(23 192 273)	(52 926 453)	(26 615 157)	25 834 132	8 300 879
moyenne des dotations	(14 532 097)	(14 532 097)	(14 532 097)	(14 532 097)	(14 532 097)	(14 532 097)
écart sur moyenne exercice	(4 061 615)	(8 660 175)	(38 394 355)	(12 083 059)	40 366 229	22 832 976
écart sur moyenne en cumulé	(4 061 615)	(12 721 791)	(51 116 146)	(63 199 205)	(22 832 976)	-
Traitement de l'améliorant						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
VO Ouverture	-	5 212 924	57 105 572	66 926 850	76 016 337	119 118 740
Acquisitions financement concession	2 221 151	49 646 300	6 931 710	4 539 631	2 749 354	861 462
Acquisitions autres financement Tiers	2 991 773	2 246 348	2 889 568	4 549 856	40 353 049	3 519 182
VO Clôture	5 212 924	57 105 572	66 926 850	76 016 337	119 118 740	123 499 384
Financements tiers cumul	(2 991 773)	(5 238 121)	(8 127 689)	(12 677 545)	(53 030 594)	(56 549 776)
- IFC améliorant exercice				(6 844 789)	(2 749 354)	(861 462)
- IFC biens au bilan cumul	-	-	-	(6 844 789)	(9 594 143)	(10 455 605)
	0%	0%	0%	11%	15%	16%
Base amortissable	2 221 151	51 867 451	58 799 161	56 494 003	56 494 003	56 494 003
Cumul doté à l'ouverture	0	(555 288)	(17 659 342)	(38 229 252)	(47 361 627)	(56 494 003)
Reste à amortir	2 221 151	51 312 163	41 139 819	18 264 751	9 132 375	-
Nb années restantes	4	3	2	2	1	1
Dotation exercice	(555 288)	(17 104 054)	(20 569 909)	(9 132 375)	(9 132 375)	-
Dotations cumulées	(555 288)	(17 659 342)	(38 229 252)	(47 361 627)	(56 494 003)	(56 494 003)
Vo - fin tiers - IFC - dotations	1 665 863	34 208 109	20 569 909	9 132 375	-	-
Impact exercice (+) = produit	(19 149 000)	(40 296 327)	(73 496 362)	(35 747 532)	16 701 757	8 300 879

5.6 - Dépenses d'améliorant réalisées dans l'année

Cf paragraphe 1 – Variation du patrimoine immobilier

5.7 - Indemnités de fin de concession dans le cadre de l'article 22

L'IFC est régie par l'article 22 du cahier des charges de la concession :

➤ *L'article 22 « REPRISE DES INSTALLATIONS EN FIN DE CONCESSION » du cahier des charges prévoit qu'il sera attribué une indemnité au concessionnaire pour la valeur non amortie des ouvrages faisant partie intégrante de la concession, établis par le concessionnaire pendant les dix dernières années de la concession et pour autant que le concessionnaire ait contribué au financement de ces ouvrages et dans la proportion de sa participation à leur premier établissement.*

Cette indemnité sera égale au montant réajusté conformément à l'Article 27, des dépenses dûment justifiées par le concessionnaire, sauf déduction pour chaque ouvrage de 1/10ème de cette valeur réajustée pour chaque année entière légale écoulée depuis son achèvement.

L'amortissement correspondant, dit amortissement de caducité, sera, chaque année, égal à 1/N de la valeur des ouvrages, N étant le nombre d'années restant à courir avant la fin de la concession (pour N > 10) et égal à 1/10 pour de la valeur des ouvrages pour les dix dernières années de la concession.

➤ Application de la formule

Pour les concessions prenant fin en 2020, les acquisitions de biens réalisées par le concessionnaire au cours de la période du 01/01/2011 au 30/09/2020 donneront lieu à indemnisation.

L'indemnité de fin de concession comportera un nombre de 10^{ème} de la valeur d'origine égal à : 10 – (2020 – (année de mise en service)).

années civiles	10 dernières années	exemple de date de mise en service										
		avril 2010	février 2011	mars 2012	mars 2013	mars 2014	mars 2015	mars 2016	avril 2017	mai 2018	juin 2019	juillet 2020
2018												
2019												
2020												
2021	10		non									
2022	9		1	non								
2023	8		1	1	non							
2024	7		1	1	1	non						
2025	6		1	1	1	1	non					
2026	5		1	1	1	1	1	non				
2027	4		1	1	1	1	1	1	non			
2028	3		1	1	1	1	1	1	1	non		
2029	2		1	1	1	1	1	1	1	1	non	
2030	1		non	non	non	non	non	non	non	non	non	non
nb de 10èmes à déduire		8	7	6	5	4	3	2	1	0	0	0
IFC en % de la Vo		n/a	20%	30%	40%	50%	60%	70%	80%	90%	100%	100%

Actifs Immobilisés	N° immobilisation	Date de mise en service	Valeur Brute Concessionnaire	Taux améliorant	Base Améliorant	Base Renouvelable	Total A+R	Nb de 10ème à déduire	Total IFC
ECLAIRAGE ENTREPOT HUAHIN	600000043	01/03/2011	692 299	100,00	692 299	-	692 299	8	138 460
TVX BETONNAGE A L'ARRIERE	600000064	01/01/2015	1 061 630	100,00	1 061 630	-	1 061 630	5	530 815
ENS COMPTAGE THOKEIM HUA	2600000044	01/09/2011	1 817 907	100,00	1 817 907	-	1 817 907	8	363 581
F&P SONDE RADAR HUAHINE	2600000060	01/05/2014	1 151 324	100,00	1 151 324	-	1 151 324	5	575 662
F&P AUTOMATE SUPERVIS HUA	2600000071	01/01/2016	936 027	100,00	936 027	-	936 027	4	561 616
COFFRET COMPTAGE CENTRALE	2800000091	01/06/2013	2 127 949	100,00	2 127 949	-	2 127 949	6	851 180
NRJ AUTOMATE TWIDO HUA	2800000147	01/01/2016	588 424	100,00	588 424	-	588 424	4	353 054
NV TGBT CENTRALE HUAHINE	2800000166	01/02/2019	9 525 823	10,00	952 582	8 573 241	9 525 823	0	952 582
FIL ENVT REJET HUAHINE	3000000045	01/08/2011	3 694 075	100,00	3 694 075	-	3 694 075	8	738 815
VASE FILTRE D'AMORÇAGE PR	3000000067	01/04/2015	1 854 226	100,00	1 854 226	-	1 854 226	4	1 112 536
F&P PASSERELLE ACCES FILT	3100000071	01/01/2012	304 000	100,00	304 000	-	304 000	8	60 800
F&P PASSERELLE ACCES FILT	3100000072	01/01/2012	304 000	100,00	304 000	-	304 000	8	60 800
INSTAL DETECTEUR IR3 STKG	3100000075	01/01/2012	575 587	100,00	575 587	-	575 587	8	115 117
INST EVENTS CENT HUAHINE	3100000076	01/03/2012	434 969	100,00	434 969	-	434 969	7	130 491
F&P PASSERELLE ACCES FILT	3100000084	01/07/2012	255 000	100,00	255 000	-	255 000	7	76 500
F&P PASSERELLE ACCES FILT	3100000085	01/07/2012	255 000	100,00	255 000	-	255 000	7	76 500
F&P GARDE CORPS HUAHINE	3100000090	01/03/2013	455 000	100,00	455 000	-	455 000	6	182 000
INSTAL CAMERA IP HUAHINE	3100000103	01/02/2014	2 860 908	100,00	2 860 908	-	2 860 908	5	1 430 454
TOTAL PRODUCTION HUAHINE			28 894 148		20 320 907	8 573 241	28 894 148		8 310 963
POSTE H1017 MAIRIE HUA	5000000417	20/02/2018	1 551 281	100,00	1 551 281	-	1 551 281	1	1 296 276
CELLULES H1017 MAIRIE HUA	5200000731	20/02/2018	1 776 967	100,00	1 776 967	-	1 776 967	1	1 484 863
AUT COMP H1017 MAIRIE HUA	5200000732	20/02/2018	4 559 260	100,00	4 559 260	-	4 559 260	1	3 809 793
TRANSFO 14A1 H3104 HUAHIN	5300001577	01/01/2014	2 279 701	100,00	2 279 701	-	2 279 701	6	911 880
TRANSFO 14A1 H3105 HUAHIN	5300001578	01/01/2014	2 279 701	100,00	2 279 701	-	2 279 701	6	911 880
TRANSFO H1017 MAIRIE HUA	5300001695	20/02/2018	881 586	100,00	881 586	-	881 586	1	736 668
POSE CABLE HTA S/ PONT DE	5400000100	01/01/2015	1 100 000	100,00	1 100 000	-	1 100 000	5	550 000
TRANSFO DP H7031 OPT FARE	6500000216	01/01/2012	697 133	69,00	481 022	216 111	697 133	8	96 204
TRANSFO DP H6292 FITII	6500000222	03/05/2012	1 527 424	100,00	1 527 424	-	1 527 424	7	458 227
RENFORC DP H61 H7031 OPT	6600000143	01/01/2012	1 447 130	69,00	998 520	448 610	1 447 130	8	199 704
MEP SELF DP H6292 FITII	6600000157	03/05/2012	1 656 476	100,00	1 656 476	-	1 656 476	7	496 943
IAM BOUCLAGE TRAVERSIERE	8100000043	01/01/2012	1 789 300	100,00	1 789 300	-	1 789 300	8	357 860
IAM 14A1 436/MEM HUAHINE	8100000054	01/01/2014	1 861 686	100,00	1 861 686	-	1 861 686	6	744 674
REMP IAT H310 PAR DISJ	8100000052	26/06/2014	4 003 040	50,00	2 001 520	2 001 520	4 003 040	5	1 000 760
14A1 LC088242/CH/2017 HUA	8100000069	01/01/2020	135 207	100,00	135 207	-	135 207	0	135 207
RESEAUX CP HUAHINE 2011	9000001152	01/07/2011	14 342 373	1,34	192 188	14 150 185	14 342 373	8	38 438
EXT 14A1 BTA QT TETAHORA	9000001226	01/01/2012	236 234	100,00	236 234	-	236 234	8	47 247

Actifs Immobilisés	N° immobilisation	Date de mise en service	Valeur Brute Concessionnaire	Taux améliorant	Base Améliorant	Base Renouvelable	Total A+R	Nb de 10ème à déduire	Total IFC
EXT 14A1 BTA QT LEFOC	9000001228	01/01/2012	2 098 753	100,00	2 098 753	-	2 098 753	8	419 751
RESEAU BOUCLAGE HUAHINE	9000001239	01/01/2012	8 203 154	100,00	8 203 154	-	8 203 154	8	1 640 631
EXT 14A1 BTA QT LEFOC HUA	9000001235	12/04/2012	654 501	100,00	654 501	-	654 501	7	196 350
EXT 14A1 BTA QT LEFOC HUA	9000001278	12/04/2012	1 117 055	100,00	1 117 055	-	1 117 055	7	335 117
EXT 14A1 QT TEURURAI HUA	9000001401	01/01/2014	294 395	100,00	294 395	-	294 395	6	117 758
ART14A1 065779/CH/2013	9000001429	01/01/2014	828 267	100,00	828 267	-	828 267	6	331 307
EXT 14A1 436/MEM HUAHINE	9000001450	01/01/2014	1 532 372	100,00	1 532 372	-	1 532 372	6	612 949
ENFOUISS RSX HT/BTA FARE	9000001630	20/02/2018	5 745 426	10,00	574 543	5 170 883	5 745 426	1	480 097
14A1 LC088242/CH/2017 HUA	9000001675	01/01/2020	4 562 550	68,62	3 130 822	1 431 728	4 562 550	0	3 130 822
RESEAUX CP HUAHINE 2020	9000001695	01/07/2020	112 926	100,00	112 926	-	112 926	0	112 926
RESEAU BOUCLAGE HUAHINE	9300000386	01/01/2012	24 666 150	100,00	24 666 150	-	24 666 150	8	4 933 230
EXT 14A1 BTS Q.HENNEBUISE	9300000391	01/01/2012	1 034 676	100,00	1 034 676	-	1 034 676	8	206 935
EXT 14A1 QT TEURURAI HUA	9300000461	01/01/2014	331 977	100,00	331 977	-	331 977	6	132 791
EXT 14A1 436/MEM HUAHINE	9300000502	01/01/2014	31 670 373	100,00	31 670 373	-	31 670 373	6	12 668 149
POSE CABLE HTA S/ PONT DE	9300000532	01/01/2015	4 820 853	80,00	3 856 682	964 171	4 820 853	5	1 928 341
RESEAUX CP HUAHINE 2015	9300000543	01/07/2015	383 809	100,00	383 809	-	383 809	4	230 285
14A1 066425/CH/2013 QT TE	9300000630	15/03/2017	1 796 153	100,00	1 796 153	-	1 796 153	2	1 436 922
RESEAU CP HUAHINE 2017	9300000664	01/07/2017	65 524	100,00	65 524	-	65 524	2	52 419
ENFOUISS RSX HT/BTS FARE	9300000687	20/02/2018	37 305 567	85	31 709 732	5 595 835	37 305 567	1	26 497 173
ART 2 LC87264/CH/2017 HUA	9300000719	03/05/2019	5 910 046	100,00	5 910 046	-	5 910 046	0	5 221 566
14A1 LC088242/CH/2017 HUA	9300000753	01/01/2020	140 722	100,00	140 722	-	140 722	0	140 722
14A1 LC 2020.001471 HUA	9300000819	01/01/2021	1 069 525	100	1 069 525	-	1 069 525	0	1 069 525
RESEAUX CP HUAHINE 2021	9300000890	01/07/2021	408 717	100	408 717	-	408 717	0	408 717
BRCHT/CPTAG HUAHINE 2011	9500000840	01/07/2011	3 663 523	14,43	528 646	3 134 877	3 663 523	8	105 729
BRCHT/CPTAGES HUAHINE	9500000882	01/07/2012	1 212 708	59,24	718 408	494 300	1 212 708	7	215 522
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	9500000920	01/07/2013	865 740	61,29	530 612	335 128	865 740	6	212 245
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	9500000966	01/07/2014	722 058	50,17	362 256	359 802	722 058	5	181 128
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	9500001014	01/07/2015	862 472	73,68	635 469	227 003	862 472	4	381 282
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	9500001074	01/07/2016	3 180 213	17,38	552 721	2 627 492	3 180 213	3	386 905
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	9500001128	01/07/2017	1 541 526	23,32	359 484	1 182 042	1 541 526	2	287 587
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	9500001147	01/07/2018	387 792	51,75	200 682	187 110	387 792	1	180 614
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	9500001180	01/07/2019	4 341 527	6,81	295 658	4 045 869	4 341 527	0	295 658
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	9500001215	01/07/2020	8 024 690	6,2	497 531	7 527 159	8 024 690	0	497 531
BRCHT/COMPTAGES HUAHINE	9500001251	01/07/2021	10 793 804	11,78	1 271 510	9 522 294	10 793 804	0	1 271 510
TOTAL DISTRIBUTION HUAHINE			212 474 043		152 851 925	59 622 118	212 474 043		79 596 819
TOTAL HUAHINE			241 368 191		173 172 832	68 195 359	241 368 191		87 907 782

5.8 - Plan de Renouvellement

Le plan de renouvellement en vigueur est celui transmis à l'autorité concédante le 15 avril 2019 et reporté au paragraphe 5.4 Dépenses de renouvellement.

6 - ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

Etats des engagements à incidence financière

a) Convention de fourniture de Gasoil pour les îles autres que Tahiti (EDT – PETROPOL)

Durée : du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2026.

Prix : prix officiels fixés par la Polynésie française, sauf tarifs préférentiels suivants : prestations locales de 7,80 F/l., et premium de 2,50\$/bbl.

Le contrat contient des clauses de garanties de stock, de livraison prioritaire, et d'adaptation aux demandes du client.

La commune, ou le nouveau délégataire de la concession, se voit transférer de plein droit le bénéfice du contrat, avec possibilité d'en demander la résiliation au cours d'un délai de 6 mois après la fin de la concession d'EDT.

b) Conventions de raccordement et d'achat de la production photovoltaïque

Conventions de raccordement et d'achat, conformes au modèle adopté par arrêté n°2128 CM du 23/11/2010. Les prix de rachat, garantis 25 ans, varient en fonction de la puissance installée, conformément à la réglementation.

Conformément à la réglementation, les contrats sont transférés de plein droit au nouveau gestionnaire du service public, à la date de fin du contrat de concession attribué à EDT.

c) Baux

Bailleur	Objet du bail
TEMANAHA STELLA	AGENCE HUAHINE

d) Divers accords de maîtrise foncière des réseaux

Conventions d'occupation d'emprises foncières par des postes de transformation, et conventions d'autorisation de passage par les conduites électriques.

Incidence financière faible, la gratuité étant la règle.

Durée généralement calée sur celle de la concession existante.

e) Convention d'occupation de toiture pour implantation de panneaux photovoltaïques, conclue avec Electra.

Occupation de la toiture de la centrale de Huahine par une installation solaire Electra.

Loyer annuel versé par Electra : 155.000 F CFP.

f) Contrats d'abonnement souscrits par la clientèle

Cf. paragraphe :

2. OBLIGATIONS DE SERVICE A LA CLIENTELE

- Aspects commerciaux

g) Contrat de supports communs avec l'OPT

EDT met à disposition de l'OPT ses supports aériens du réseau de distribution électrique, afin que cette dernière puisse y poser ses propres réseaux de télécommunication.

Durée : 1^{er} janvier 2021 – 30 septembre 2030 (convention signée en août 2022). La convention prend fin de plein droit pour chaque concession quittant le périmètre EDT.